

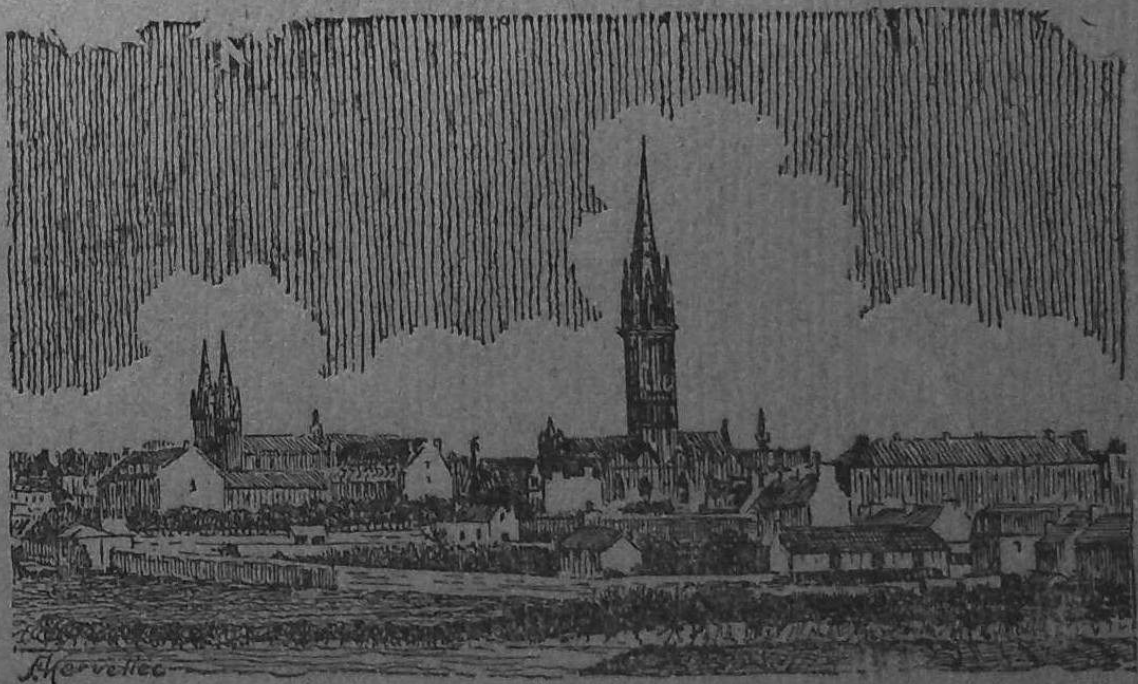
101-688

Chanoine E. MESGUEN,
Licencié ès-lettres.
Supérieur de l'Institution N.-D. du Creïsker.

Trois Cents Ans d'apostolat

(1629 - 9 Septembre - 1929)

Les Ursulines de Saint-Pol-de-Léon



TROIS CENTS ANS D'APOSTOLAT

Chanoine E. MESGUEN,
Licencié ès-lettres.
Supérieur de l'Institution N.-D. du Crésker.



J. M. J. A. U.

Trois Cents Ans d'apostolat

Les Ursulines de Saint-Pol-de-Léon

(1629 - 9 Septembre - 1929)

Propriété exclusive des Ursulines.

NIL OBSTAT :

H. PÉRENNÈS,
Chanoine honoraire,
Censeur.

Quimper, le 8 Mai 1929.

IMPRIMATUR :

P. MESSEGER,
Vicaire Général.

Quimper, le 19 Mai 1929.

AUX REVERENDES MERES

RELIGIEUSES URSULINES

DE

SAINT-POL-DE-LÉON

BIBLIOGRAPHIE

I. — ARCHIVES

Archives des Religieuses Ursulines de Saint-Pol-de-Léon.

(Actes Capitulaires. — Nécrologe. — Livres de Comptes. — Rentiers. — Journal de la Grande Guerre).

Archives Nationales. — (Cf. en Appendice). S. 7545.

Déclarations ecclésiastiques. — Etat des Ursulines de Léon en 1727. (Revenus, charges, personnel, avis du Bureau).

D. XIX. 5. — Cartons du Comité Ecclésiastique.

Etat des Religieux du diocèse de Saint-Pol-de-Léon, 1790.

Archives Départementales, Quimper. — L. (v).

Archives de la Mairie de Saint-Pol-de-Léon — *passim.*

Archives des R. P. Lazaristes, Rue de Sèvres, 95, Paris VI.

Les Lazaristes et le Séminaire de Saint-Pol-de-Léon, 1689-1791.

Archives de M^e Moal, notaire à Saint-Pol-de-Léon.

Actes de vente et de prise de possession du Monastère des « Vieilles Ursulines ».

Archives de la Mairie de Pleyber-Christ.

Cf. en Appendice.

Archives et papiers de famille de M. le Marquis Barbier de Lescoët de Lesquiffiou. — (Pleyber-Christ).

Notes manuscrites de divers correspondants, signalées au cours du volume ou en Appendice.

N.-B. — Ces notes font partie désormais des *Archives des Ursulines*.

II. — OUVRAGES D'HISTOIRE LOCALE

La Cathédrale de Saint-Pol-de-Léon et le Minihy Léon, par M. l'Abbé Peyron, Chanoine, Chancelier-Archiviste de l'Evêché de Quimper, vice-président de la Société Archéologique du Finistère. — Quimper, Typographie Arsène de Kerangal, Imprimeur de l'Evêché. 1901.

Chan. Peyron. — *Notice historique sur les Séminaires de Quimper et de Léon*. — Même imprimerie, 1899.

Chan. Peyron. — *L'Evêché de Léon de 1613 à 1651*. — Même imprimerie, 1916.

Abbé G. Pondaven. — *Saint-Pol-de-Léon. Notes*. — Quimper, Imprimerie Arsène de Kerangal, 1917.

Abbé J. Tanguy. — *Une Ville bretonne sous la Révolution, Saint-Pol-de-Léon*. — Imprimerie de la Presse libérale du Finistère, 4, rue du Château, Brest. 1903.

Abbé J. Tanguy. — *La paroisse de Plougoulm*. — Morlaix, imprimerie Letreguilly.

Abbé Louis Kerbiriou, Docteur ès-lettres. — *Jean-François de La Marche, Evêque-Comte de Léon. 1729-1806*. Prix Sicard. — Quimper, Le Goaziou. 1924.

Petites Monographies des Grands Edifices de la France. — Lucien-Th. Lécureux, Agrégé des Lettres, Archiviste paléographe, Paris. — H. Laurans, *Saint-Pol-de-Léon*.

Visite à la Cathédrale de Saint-Pol-de-Léon et à la Chapelle N.-D. du Creisker, par M. l'abbé Clech, professeur au Collège de Léon, 1907.

Catalogue chronologique et historique des Evêques de Léon. P. 223^e et suiv. (Cf. Albert Le Grand. *Vies des Saints de la Bretagne-Armorique*). — Quimper, J. Salaün. 1901.

Abbé Livinec, ancien recteur de Plouénan. — *Bro-Léon sous la Terreur*. — Librairie Le Goaziou, Quimper-Morlaix. 1929.

Abbé Querné. — *Saint-Joseph, autrefois Bel-Air*. — Morlaix, imprimerie P. Lanoë, Rue du Pavé, 7, 1891. Cf. Ch. X, III, p. 99 et suiv.

Chanoine Abgrall — Louis Le Guennec. — *Le Chemin du « Tro-Breiz » entre Quimper et Saint-Pol-de-Léon*. Extrait du Bulletin de la Société archéologique du Finistère. (Octobre-Novembre 1922). — Quimper, Imprimerie Jaouen, Mme Bargain et C^{ie}, successeurs. 1922.

III. — OUVRAGES SPECIAUX

Les Chroniques de l'Ordre des Ursulines. — R^{me} Mère Ste Paule de Pomereu, Religieuse Ursuline du Couvent de Paris, rue St-Jacques. — Jean Hénault, Paris. MDCLXXIII.

Ste Angèle Mérici (opuscule). — Editions Paillart, Abbeville. Approuvé par Mgr l'Evêque d'Amiens. 1920.

Sainte Angèle Mérici, par une Religieuse du même Ordre. — J. de Gigord, rue Cassette, 15, Paris. 1922.

Tricentenaire de l'Institut de Bordeaux. (Opuscule anonyme, 24 pages. 1918). — Tours, Mame et Fils.

IV. — OUVRAGES D'HISTOIRE GENERALE

Gabriel Hanotaux, de l'Académie Française. — *Histoire de la Nation Française*. — Tome VI, *Histoire religieuse* par Georges Goyau. — Paris, Librairie Plon, Nourrit et C^{ie}.

Emile Chénon, professeur à la Faculté de Droit de Paris. — *Histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat du 1^{er} au XX^e siècle*. Deuxième Edition. — Bloud et C^{ie}.

H. Taine. — *Les Origines de la France contemporaine. — Le Régime moderne.* — Hachette et C^o, Paris.

Le Grand Siècle, par Jacques Boulenger. — (Collection Funk-Brentano). — Librairie Hachette. 1915.

La Révolution, par Louis Madelin. — (Collection Funk-Brentano). — Librairie Hachette. 1914.

Louis Hosotte. — *Histoire de la Troisième République, 1870-1910.* — Paris, Librairie des Saints-Pères. 1910.

V. — PÉRIODIQUES

Etudes. 5 Avril 1923. — Sainte Angèle Mérici, et l'Ordre des Ursulines. — A propos d'un livre récent. — Joseph Boubée, p. 59 et suiv.

Semaine religieuse de Quimper et de Léon, N^o du 20 Décembre 1907 et du 17 Juillet 1914.

L'Echo de Sainte Ursule. — N^o du 10 Juin 1909.

Revue des Communautés Religieuses, Janvier 1929. — R. R. Pères Creusen et Jombart, S. J. — Museum Lessianum. — Louvain.

Bulletin diocésain d'Histoire et d'Archéologie, 1923. — Emmanuel Pillet, curé de Landerneau, par le Chan. Saluden.

VI — ILLUSTRATIONS

M. l'abbé F. Kervellec, aumônier en Angleterre. — (*Dessins à la plume. — Plan*).

M. l'abbé J. Golias, professeur de dessin à l'Institution N.-D. du Creisker. — (*Photographies. — Dessin à la plume. — Plans*).

N. B. — L'astérisque indique un renvoi en appendice.

REMERCIEMENTS

Je prie tous ceux qui m'ont prêté leur concours ou qui m'ont guidé dans mes recherches de vouloir bien trouver, ici, l'expression de ma profonde gratitude.

Que Sainte Ursule et Sainte Angèle Mérici les récompensent au centuple de leur peine!

E. M.

*En la fête de Sainte Angèle,
le 31 Mai 1929.*

LETTRE-PRÉFACE

de Sa Grandeur Mgr DUPARC,
Evêque de Quimper et de Léon

Evêché de Quimper et de Léon,
22 Mai 1929.

CHER MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

C'est la reconnaissance qui vous a fait rédiger ce court résumé de l'histoire trois fois centenaire des Ursulines de Saint-Pol-de-Léon.

Vous teniez à rendre hommage à la Communauté dont le désintéressement a permis à votre collège de vivre et de prospérer.

Je retrouve dans votre brochure vos qualités de cœur et d'esprit, et j'admire comment vos occupations vous ont laissé le temps de rechercher et de mettre en œuvre tant de documents dispersés dans les trésors des familles autant que dans les archives de la Congrégation.

Je suis heureux que vous ayez enfin mis en valeur les services rendus par elle. Je ne connais la maison que depuis son exil en Belgique. C'est assez pour apprécier le bien qu'elle a fait à ses générations d'élèves. Mais, pour connaître toute la sainte énergie des religieuses qui depuis trois cents ans se dévouent à l'éducation des jeunes filles de Saint-Pol, il faut les suivre, à travers les siècles, dans le détail de leur

action et de leurs épreuves. Les fondations sont difficiles, même en pays chrétien. Que dire des résurrections successives, sur un terrain dévasté, sous l'œil d'un pouvoir malveillant? Heureusement, le clergé et les familles savent quel trésor est un pensionnat d'Ursulines. Ils aiment l'esprit inculqué par de telles maîtresses à la jeunesse féminine du Léon. Le peuple a sauvé ses religieuses.

Puisse ce troisième centenaire préparer à cette grande institution un avenir meilleur! Le bien se fait plus facilement dans la paix. Les mérites accumulés aux jours de persécution fécondent les travaux des jours tranquilles. Ce sera l'intention de prière des anciennes élèves, des familles, et des prêtres du pays, pendant les cérémonies pieuses que je veux présider.

Je souhaite bon succès à votre intéressante brochure, cher Monsieur le Supérieur, et je bénis vos lecteurs ainsi que vous-même, en vous assurant de mes sentiments affectueux et dévoués en N.-S.

† ADOLPHE,
Evêque de Quimper et de Léon.

PREMIÈRE PARTIE

Le Vieux Monastère

*E skeud da douriou, ô Kastel,
Eo brao beva ha mervel.*

*A l'ombre de tes clochers, ô Saint-Pol,
Il fait bon vivre et mourir.*

(Chant breton, *Kastel-Paol*, de M.
l'abbé Conq, ancien vicaire de
Saint-Pol-de-Léon).

CHAPITRE I

Voix du Passé

De certaines petites villes de province émane un charme discret, mais singulièrement prenant. Le temps, qui détruit tout ou qui du moins transforme tout, a respecté l'originalité de leur physionomie et c'est avec une sorte d'enchantement, que l'on découvre dans tel quartier, dans telle rue, dans telle maison, les vestiges d'un passé glorieux parfois, intéressant toujours.

On pourrait, sans prétention excessive, ranger Saint-Pol-de-Léon au nombre de ces vieilles et pittoresques localités qui, de siècle en siècle, ont su pieusement garder, dans leur sein, le parfum des choses d'autrefois.

Ancienne résidence épiscopale, elle fut, par excellence, jusqu'à la Révolution française, la ville des clochers, des églises et des monastères.

C'est à bon droit qu'elle s'enorgueillit de posséder encore l'incomparable flèche du Creisker et la plus gracieuse des cathédrales gothiques.

Mais on éprouve une pointe de mélancolie à faire mention de la rue des *Minimes* et de la prairie des *Carmes*. De ces moines, quel autre souvenir reste-t-il dans la région? A peine quelques pans de murs en ruines et une bâtisse vétuste. Le couvent de la *Retraite* n'a guère laissé plus de traces.

En revanche, c'est le privilège des *Filles de Sainte Ursule* d'avoir pu, en dépit de maintes tribulations, reprendre, à Saint-Pol même, pour le plus grand

CHAPITRE II

Humilité et Esprit d'Initiative

Un profane serait porté à croire, sans autre réflexion, que l'Ordre des Ursulines remonte à Sainte Ursule, fille d'un roi de la Grande-Bretagne, qui, au V^e siècle, fut immolée par des païens, en haine de la foi, avec ses onze mille compagnes, dans les plaines de Cologne. (1)

C'est une erreur qu'il importe de dissiper.

Obéissant à un sentiment d'humilité qui se rencontre rarement, désireuse de faire oublier jusqu'à son propre nom, la véritable Fondatrice, Sainte Angèle Mérici, tint à placer son œuvre, sous le patronage d'une autre vierge chrétienne. Elle fit choix de Sainte Ursule, modèle non seulement de courage, mais aussi de sagesse, et invoquée comme telle par les Universités et les écoles. C'est donc à l'effacement volontaire de leur Mère que les Ursulines sont redevables du titre qu'elles ont popularisé.

Angèle naquit, en 1474, à Desenzano, sur les bords du lac de Garde, en Italie. Mais c'est à Brescia qu'elle reçut du Ciel, en 1534, l'inspiration de mettre, au service de l'Eglise catholique, une force conquérante qui s'opposât au protestantisme envahissant.

(1) A la cathédrale de St-Pol, on desservait, en 1752, la chapelle de Sainte Ursule ou des onze mille Vierges. — (*La Cathédrale de Saint-Pol*, Chan. Peyron, p. 72).



Sainte Angèle Mérici
en tertiaire de Saint François

bien des âmes, la tâche que la Providence leur y confiait, il y a juste trois cents ans.

On dit que les pierres elles-mêmes ont une voix. En tout cas, elles attestent, à leur façon, combien l'histoire de la Communauté des Ursulines est étroitement liée à celle de la cité saint-politaine.

Le touriste qui se dirige de la gare vers le centre de la ville, s'arrête volontiers, au pied du « Roi des clochers bretons », pour en admirer la robuste sveltesse et la pureté de lignes. S'il s'avise, ensuite, de poser à un passant cette interrogation: « Quels sont ces vastes bâtiments que j'aperçois, sur ma droite et sur ma gauche? »

— « Ici, lui sera-t-il répondu, c'est l'ancien collège de Léon, qui fut supprimé en 1910; là, c'est l'ancien couvent des Ursulines, qui furent expulsées de chez elles, en 1907: elles durent s'exiler en Belgique. Leur maison, demeurant fermée pour un temps indéterminé, on y transféra le Collège. »

Après avoir jeté un coup d'œil sur le chevet de la cathédrale, que le touriste poursuive sa route vers Kerrom. Il s'engagera dans la rue des *Vieilles Ursulines*, longera une haute muraille, recouverte par endroits de lichen et de mousse, et fera ainsi, en un quart d'heure environ, le tour de l'enclos que les Religieuses occupèrent jusqu'aux décrets spoliateurs de 1792.

Au débouché du chemin de la Chaise, se présente soudain au regard un clocher d'une sobre élégance. Il fait, depuis 1846, l'ornement de la Chapelle Saint-Joseph de Bel-Air, dite des *Vieux Prêtres*. Avant la Révolution, il s'élevait à l'extrémité Sud de la propriété des Filles de Sainte Ursule.

Etrange coïncidence! Les exilées, revenues de Belgique, au cours de la Guerre de 1914-1918, se sont d'abord établies à peu près sur l'emplacement de leur ancien monastère.

Aujourd'hui, après tant de vicissitudes, elles ont fini par trouver un refuge dans les lieux mêmes qui abritaient jadis le Couvent des Minimes.

C'est là qu'elles mènent leur vie de prière et de réparation; c'est là aussi qu'elles continuent de s'acquiescer, auprès de la jeunesse féminine, du rôle d'éducatrices qui leur a été spécialement assigné par leur Fondatrice vénérée, Sainte Angèle Mérici.

Il est à remarquer que chacune des grandes crises qui bouleversent le monde des âmes et qui mettent en péril ou la foi ou les mœurs est habituellement suivie d'un accroissement de la ferveur religieuse. Elles provoquent la transformation ou la création d'Ordres monastiques qui se font, dans toute l'étendue de la chrétienté, les auxiliaires dévoués du Père commun des fidèles. Grégoire VII, au XI^e siècle, s'était appuyé sur les moines de Cluny; deux cents ans plus tard, Innocent III put compter sur les Franciscains et les Dominicains. Au XVI^e siècle, la plupart des Ordres anciens réformèrent leur règle ou la rétablirent dans sa rigueur primitive. De plus, de 1524 à 1641, surgirent au moins quinze Ordres nouveaux. Le plus illustre de tous fut celui des Jésuites.

La Compagnie, « pépinière de grands hommes en toute sorte de grandeur », écrira Montaigne, dès 1581, organisée par Saint Ignace de Loyola, de 1534 à 1540, voulut faire de ses membres les soldats du Christ, c'est-à-dire du Pape, son vicaire sur terre. Ils combattirent le luthéranisme avec une vigueur surprenante, en utilisant la prédication et surtout l'instruction. Grâce à leurs collègues multipliés et rapidement florissants, leur influence devint prodigieuse et ils regagnèrent au catholicisme l'Allemagne du Sud, spécialement la Bavière et l'Autriche.

Jusqu'à Sainte Angèle Mérici, on ne connaissait que les Ordres de femmes contemplatifs. Ce fut, de sa part, comme un trait de génie d'avoir compris que, pour assainir et purifier entièrement l'Eglise romaine infectée par la Réforme, il fallait entreprendre, auprès des jeunes filles, un apostolat identique à celui que les Jésuites exercèrent avec tant de zèle et de fruit, auprès des jeunes gens. Par un synchronisme frappant, puisqu'il n'y eut entre les fondateurs aucune entente préalable, les deux œuvres naquirent à la même date, et se complétèrent admirablement l'une

l'autre. La « Compagnie de Sainte Ursule » poursuivait en effet le même but que la « Compagnie de Jésus » : préserver l'âme de l'enfant des atteintes de l'hérésie, en la nourrissant de la pure et saine doctrine. C'était assurer l'avenir de la vraie foi.

Quand elle conviait des maîtresses à se dévouer, pour l'amour de Dieu, à l'enseignement chrétien, Angèle proclamait une vérité qui est de tous les temps : « Ce sont les mères qui font la famille et, s'il y a tant de mères si peu chrétiennes, c'est que l'éducation des filles est négligée. »

Ce sera son éternel honneur d'avoir, la première, conçu l'idée de créer ce que, plus tard, on appela d'un beau mot : « l'Ordre des Vierges institutrices », qui se proposèrent, dès le début, de travailler à cet idéal aussi simple que sublime : « l'observation fidèle des commandements de Dieu et de l'Eglise, l'assiduité à la paroisse, les vertus de la vie de famille, le respect des puissances établies ».

La Sainte, qui avait prophétisé que « son œuvre durerait jusqu'à la fin des siècles », mourut en 1540, six ans seulement après en avoir jeté les bases. La Compagnie de Sainte Ursule n'était point connue en dehors des limites du diocèse de Brescia; mais elle n'allait pas être abandonnée à elle-même.

Dès 1546, l'Evêque de Brescia, en personne, imposa un habit uniforme aux filles d'Angèle, qu'il avait prises sous sa protection. Puis, en 1572, Saint Charles Borromée, archevêque de Milan, les fit venir auprès de lui et les groupa en Communauté. Telle fut l'origine des Ursulines dites *congrégées* ou rassemblées dans un couvent.

Semblables à des abeilles jamais lassées, elles allaient, par essaims successifs, se répandre dans l'Ancien et le Nouveau Continent.

CHAPITRE III

Le Grain de Sénévé et les Semeurs

Sous l'impulsion de Saint Charles Borromée, l'illustre protecteur de la Compagnie naissante, l'œuvre des *vierges institutrices* se propagea en Italie.

Les Ursulines s'établirent, en France, pour la première fois, en 1596, à l'Isle, (Vaucluse), et de là se répandirent bientôt dans tout le royaume. Introduites à Paris, (1604), par Madeleine L'Huillier, comtesse de Sainte-Beuve, elles reçurent, en 1612, leur autorisation régulière du pape Paul V, et continuèrent de former un grand nombre d'établissements.

L'une des fondations les plus marquantes fut celle de Bordeaux. Le diocèse avait alors à sa tête un prélat très pieux et fort estimé, François d'Escoubleau, Cardinal de Sourdis. Passant par Milan, au retour d'un voyage à Rome, il visita les Ursulines de Saint Charles Borromée, fut séduit par l'heureuse influence de l'enseignement qu'elles donnaient et, rentré chez lui, n'eut plus qu'un désir : établir l'Institut de Sainte Angèle à Bordeaux même. Dieu mit à sa disposition quelques femmes d'une rare valeur morale et intellectuelle, entr'autres Mlle Françoise de Cazères, qui, après un délai de six mois consacrés à la retraite, à la prière et à la pénitence, consentit à devenir la Supérieure de la Nouvelle Communauté, en 1606, sous le nom de Françoise de la Croix. Elle sut réaliser, avec une intelligence pénétrante et une incroyante acti-

tivité, les desseins du Cardinal de Sourdis. Des postulantes affluèrent de toutes parts; beaucoup appartenaient à l'élite bordelaise. « Mes chères filles, aimait à leur répéter la Prieure, je ne connais pas d'occupation plus noble que celle d'élever la jeunesse pour sa fin éternelle! Sanctifions-nous afin que nous soyons à la hauteur de nos fonctions: c'est la sanctification personnelle et le zèle pour le salut du prochain qui font la véritable Ursuline. »

Le 5 Février 1618, le Pape Paul V élevait la Congrégation de Bordeaux à l'état d'Ordre religieux.

La maison compta bientôt cent professes. Ce fut un centre d'apostolat d'une merveilleuse fécondité. Il est curieux d'en suivre, sur une carte, le rayonnement continu.

Dans la zone immédiate, c'est Libourne, Saint-Macaire, Montauban, qui demandent des vierges institutrices, pour « élever les filles dans la sagesse et la crainte de Dieu ».

Hors de la Guyenne, la Mère de la Croix fondait, en 1616, l'établissement de Laval, demandé, depuis deux ans déjà, par les autorités civiles et religieuses. Peu de temps après, elle créait celui de Poitiers, d'où sont sorties les maisons d'Orléans, de Niort, de Parthenay et de Loudun. A diverses reprises, les évêques d'Angers témoignèrent aussi de leur hâte d'avoir un couvent d'Ursulines. Leur souhait fut exaucé en 1618.

Ce sont ces divers monastères qui ont permis à l'Ordre de se répandre et de se développer non seulement en France, mais encore dans les autres contrées de l'Europe, en Amérique et « jusqu'au fond de la Barbarie ». En 1639, la première religieuse française que voyait l'Amérique du Nord, Mère Marie de l'Incarnation, justement nommée, par Bossuet, la « Thérèse du Nouveau Monde », partait de Tours, pour se rendre à Québec.



Madame de Sainte Beuve

Les Ursulines des Pays-Bas empruntèrent leurs Constitution à leurs Sœurs de Bordeaux, et c'est la Communauté de Mons, qui fournira ses fondatrices à la Maison de Rome, en 1688.

Le grain de sénévé était devenu un arbre à la splendide frondaison.

On évalue à trois cents le nombre des filiales issues, directement ou indirectement, de la « Congrégation-Mère » de Bordeaux.

C'est à elle, précisément, que les « *Chroniques de l'Ordre* » rattachent la plupart des monastères de Bretagne.

CHAPITRE IV

Au Pays d'Armorique

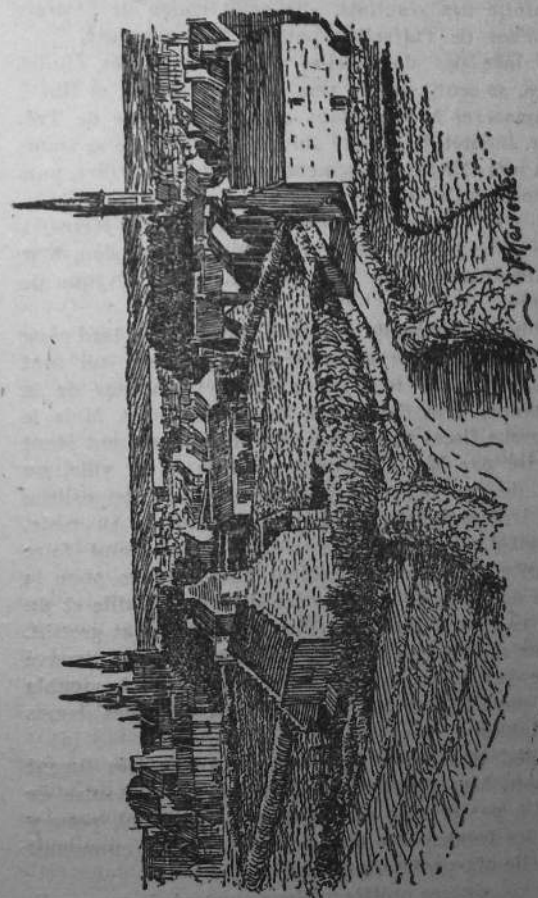
Au mois d'août 1621, les Ursulines s'installaient à Dinan, sous la direction de la Révérende Mère Louise Guays, dite de Jésus, professe de Laval.

Cette religieuse était douée de la même ardeur et du même tempérament infatigable que Françoise de la Croix. En 1625, elle inaugura la Maison de Tréguier; en 1627, celle de Vannes; en 1629, celle de Saint-Pol-de-Léon.

Saint-Pol, à cette époque, dépendait de la maison des Rohan, qui étaient vicomtes de Léon, depuis le XIV^e siècle. En 1572, ils obtinrent le titre de princes.

Lors des guerres de la Ligue, sous les règnes de Henri III et de Henri IV, la ville de Saint-Pol embrassa la cause de la Sainte-Union. Mais comme Henri de Rohan était le chef des Calvinistes et que ses troupes avaient été écrasées par les forces royales, dans les Cévennes, en Mai 1629, on pouvait craindre qu'il ne consacra, désormais, ses loisirs à propager l'hérésie protestante dans ses domaines de Bretagne. La foi traditionnelle du Léon était menacée, et c'était prévenir un réel danger que de donner aux enfants une éducation foncièrement catholique. Les Filles de Sainte Ursule arrivaient donc à Saint-Pol, à point nommé. Les circonstances les plus favorables allaient, d'ailleurs, contribuer à l'érection de leur monastère dans cette ville.

Une saint-politaine de haut rang, Mme Anne de Perrien, douairière de Trévigné, avait mis trois de ses



Vue générale du vieux Saint-Pol.

filles en pension chez les Ursulines de Tréguier. Fort satisfaite des résultats, elle avait conçu de l'estime et même de l'affection pour la Communauté.

L'aînée des demoiselles de Trévigné, ses études finies, se sentit attirée vers la vie religieuse et tint à se consacrer à Dieu, dans le couvent même de Tréguier. Bientôt, la cadette suivait l'exemple de sa sœur.

La mère fit généreusement son double sacrifice, puis la pensée lui vint « de procurer un monastère d'Ursulines à la Ville de Saint-Pol, proche de ses terres. » Cette offre plut au pasteur du diocèse de Léon, Mgr de Rieux, ainsi qu'à Mgr Guy Champion, évêque de Tréguier.

Seuls, les habitants devaient, comme plus tard ceux de Lesneven, soulever certaines objections, qui sont consignées dans le registre des Délibérations de la Commune, à la date du 2 Septembre 1629. Mais le procureur fiscal fit observer que l'établissement étant autorisé par Mgr l'Evêque, seigneur de la ville, au point de vue temporel et spirituel, toute opposition était irrecevable et tombait d'elle-même. Au reste, ajoutait-il, les religieuses n'entendaient point faire de quête et ne se proposaient de vivre que pour la gloire de Dieu, pour le service de toute la ville et du pays, en distribuant aux filles l'enseignement gratuit.

A ce moment déjà, Mme de Trévigné avait trouvé une maison propre à loger les Ursulines. Elle la meubla et en paya la location, avec l'aide de quelques dames charitables.

Quand tout fut prêt et que les difficultés furent aplanies, Mgr Champion autorisa la Mère Louise de Jésus à passer cinq ou six mois à Saint-Pol, pour y jeter les fondements d'un monastère. Elle emmenait avec elle six professes de chœur.

Les religieuses quittèrent leur couvent, le mercredi, 5 septembre 1629. Elles ne parvinrent à destination que le 9, c'est-à-dire le dimanche suivant.

Pour leur servir d'aumônier et pour veiller sur elles, au besoin, elles avaient leur chapelain et confesseur ordinaire, « noble et circumspect missire » Thépaut de Rumelin, chanoine et pénitencier de Tréguier, recteur de Plougasnou et de Pleubian.

CHAPITRE V

Heureux débuts à Saint-Pol

La Vierge Noire

« A leur sortie du carrosse », la Mère Louise de Jésus, et ses sœurs reçurent l'accueil le plus empressé de Mme de Trévigné et de sa belle-fille, Mme de Lésormel.

Mgr de Rieux leur envoya sa bénédiction par le R. P. Bony, de la Compagnie de Jésus.

Tous ensemble se dirigèrent, au chant du *Veni Creator*, vers la chapelle préparée pour la future Communauté. De nombreuses personnes de qualité se présentèrent ensuite pour complimenter les religieuses, à qui Mme de Trévigné voulut, à tout prix, offrir le repas du soir. Elle était si heureuse de leur arrivée, qu'elle leur laissa des provisions pour huit jours et leur fit don d'une belle pièce de terre.

La chapelle fut bénite, le lendemain 10 septembre, par le Père Bony, qui célébra lui-même la Messe. La clôture fut établie et les Religieuses commencèrent avec ferveur les observances régulières et leurs fonctions d'Ursulines, c'est-à-dire d'institutrices.

Elles eurent immédiatement vingt-cinq pensionnaires, — leurs Constitutions leur imposaient d'en recevoir, — et beaucoup plus d'externes.

Le premier jour de l'an 1630, Mgr de Rieux, qui voulait donner à la jeune Communauté une preuve de son paternel attachement, vint présider la céré-

monie de la prise d'habit des deux premières postulantes: Mlles de Kerouartz et de Saint-Georges, dites en religion : Sœurs Saint-François de Paule et Saint-Michel.

Sur l'ordre formel de Mgr Champion, la Mère Louise de Jésus dut retourner au Monastère de Tréguier, le 20 février 1630. Ce jour même, la Communauté procédait à l'élection d'une nouvelle Prieure. On fit choix de la Mère Anne du Chemin, dite du Saint-Sacrement, une des compagnes de l'ancienne Supérieure.

Les religieuses furent constamment l'objet de la sollicitude très particulière des évêques de Léon : Mgr de Rieux et Mgr Robert Cupif. Ils désignèrent pour les diriger des hommes remarquables par leurs talents et leurs vertus.

Le premier Supérieur nommé par l'autorité diocésaine fut M. René du Louët, Sieur de Kerguilliau, chanoine et chantre de Léon (1). Il s'acquitta de son emploi avec une régularité exemplaire, « gouvernant les âmes et leur distribuant fréquemment le pain de la parole de Dieu. » Au bout de neuf ans, en 1640, M. René du Louët devint évêque de Cornouaille.

Il fut remplacé, dans sa double charge de chantre du Chapitre, et de Supérieur des Ursulines, par M. Roland de Poulpiquet, sieur de Feunteunseur, qui était l'un des prêtres les plus distingués du diocèse.

Théologien et jurisconsulte fort habile, licencié en l'un et l'autre droit, premier dignitaire, doyen, cha-

(1) Le chapitre de la cathédrale de St-Pol comptait cinq dignitaires, savoir: le chantre, les 3 archidiacres de Léon, de Kemedilly et d'Ack; le trésorier, 16 prébendes, desquelles une était annexée à la crose; 7 vicariats possédés par 7 curés ou vicaires des 7 paroisses de Minihy ou asile de St-Pol, 20 choristes (prêtres employés au chœur), 6 enfants de chœur, enfin tout le dit corps était composé de 56 personnes.

Cf. *La Cathédrale de Saint-Pol et le Minihy Léon* (p. 1 et 2) (Chanoine Peyron.)

noine officiel et vicaire général de Léon, il composa plusieurs ouvrages (« Traité des Confréries religieuses », — « Vies de Saints de Bretagne: Saint Sulliau, Saint Ténéan » et « Annales léonaises », sous forme de « Mémoires », consultés par Albert Le Grand).

Il fut, pendant sept ans, le chapelain ordinaire et le prédicateur des Ursulines. Mgr Cupif en fit aussi le confesseur de Marie-Amice Picart (1), qui fut logée, quelque temps durant, dans leur maison. « Mais bientôt, nous confie le P. Maunoir, on jugea à propos d'ôter la vue de tant de choses extraordinaires à ces personnes retirées du monde, qui en étaient néanmoins édifiées. »

Le Couvent était en de si bonnes mains que sa prospérité allait toujours croissant. En 1639, M. Christophe de Lesguen décida de s'en faire le bienfaiteur. Il était grand archidiacre de Léon et protonotaire du Siège apostolique, après avoir été recteur de Ploudiry, en 1619. Il offrit 6.000 livres aux Ursulines, afin qu'elles pussent acheter un vaste terrain et y construire des bâtiments plus spacieux que ceux où elles résidaient et où elles se trouvaient fort à l'étroit.

Après de multiples démarches, après des pourparlers laborieux et même épineux, avec un gentilhomme, Claude de Kerret, sieur de Kéravel, « qui leur manqua de parole du soir au matin », les religieuses réussirent, le 4 Mai 1644, à faire l'acquisition du manoir

(1) Devant la balustrade de l'autel de Saint Pol Aurélien, à la cathédrale, on lit sur une dalle:

MARIE. AMICE. PICARD. D. C. D. LAN. 1652.

Amice Picart est morte en odeur de sainteté, après avoir été conduite par des voies extraordinaires, demeurant dix-sept ans sans prendre de nourriture, et souffrant, d'une manière toujours sensible et souvent visible, le martyre du Saint du jour, si bien que son historien, le vénérable Père Maunoir, l'appelle un *martyrologe vivant*. Sa mémoire est encore en vénération à St-Pol, et on conduit fréquemment à son tombeau les petits enfants qui, en ayant l'âge, ne marchent pas encore. (Cf. *La cathédrale de Saint-Pol...* Chan. Peyron, p. 61).

noble de Ruroux, « cerné, de toutes parts, de chemins qui menaient de la ville à Kerrom et à la Chaise. »

Au moment de payer, gros émoi! Sur les 12.000 livres que coûtait la propriété, 6.000, — une fois défalquée la donation de M. de Lesguen, — restaient à la charge des Ursulines.

Or, elles n'avaient pu se procurer, par emprunt, que treize cents écus, c'est-à-dire trois mille neuf cents francs. Pareil chiffre ferait sourire aujourd'hui: à cette époque, où l'argent était rare, c'était une petite fortune!

Dans leur embarras, les religieuses adressèrent une prière fervente à leur Protectrice de prédilection, la Très Sainte Vierge. A l'instant même, une personne sur laquelle il était, humainement parlant, impossible de compter, vint se présenter à la R. M. Supérieure, Claude de Kerouartz, et lui proposa de lui prêter la somme nécessaire, ce qui fut accepté avec les sentiments que l'on devine.

Ce fait ayant été divulgué, la dévotion s'accroît fort en la chapelle des Ursulines où l'on se plaisait à prier devant une statuette de *Notre-Dame du Vrai-Secours*, considérée comme miraculeuse.

Cette statuette, qui a seulement 15 centimètres de hauteur, est en jais. Aussi est-elle célèbre, dans la contrée, sous le nom de *Vierge Noire*. Marie porte dans ses bras l'Enfant-Jésus, qui laisse retomber sa tête, dans un geste charmant, sur l'épaule de sa Mère.

Voici en quels termes les Chroniques de l'Ordre s'expriment au sujet de cette « Image en relief ».

« Elle avait été donnée par M. Tanguy de Saint-Georges (1), commandant un vaisseau lors de l'occu-

(1) Il était originaire de Plouescat — (M. Pondaven), « Notes, p. 99). — Il existe encore, dans cette paroisse, près du manoir de la Lande, un vieux moulin dit de Saint-Georges. (Lettre de M. l'abbé Le Cléac'h, vicaire à Plouescat).

pation des Iles de Sainte Marguerite (1) : car, comme les soldats étaient occupés au pillage, un capitaine hérétique se saisit d'une image de la Sainte Vierge, qu'il trouva dans le trésor d'une Eglise, et la jeta par terre, pour en retenir la châsse, qui était toute d'or; ce que voyant le seigneur de Saint-Georges, il la releva de terre, pour la garder avec honneur. Ensuite de quoi, prenant congé du capitaine huguenot, il l'embrassa; et comme leurs deux têtes étaient jointes ensemble, celle de l'hérétique fut emportée, d'un coup de canon, qui tua encore un homme qui le suivait, sans que le seigneur de Saint-Georges reçût aucun mal. Il s'en crut entièrement redevable à Notre-Dame, et médita, à son retour, de faire rendre à son Image tous les honneurs qui seraient en son pouvoir, vu même que, par sa protection, il avait échappé à plusieurs autres périls pendant son voyage. Pour cette fin, il la donna à ce monastère de Saint-Pol, lequel en reçut de très grands biens et tout le pays aussi. »

Avant le départ des Ursulines pour l'exil, en 1907, la dévotion envers la *Vierge Noire* était fort vive à Saint-Pol même et aux alentours. On la vénérât surtout comme Patronne de la bonne mort. La statuette était souvent demandée par les familles, lorsque l'un des membres se trouvait à l'agonie. Aujourd'hui encore, des personnes pieuses entretiennent, constamment, des lampes allumées, devant son reliquaire d'argent. Elle reçoit toujours le dernier soupir des religieuses, qui ont, en cette Protectrice céleste, la confiance la plus justifiée.

Elles aiment, entre mille traits, à citer ce prodige relaté dans leurs Chroniques:

Pendant l'hiver de 1641, un grave incendie éclata par suite de la négligence d'une fille tourrière. « Il fut

(1) L'île de Sainte Marguerite est une des îles de Lérins, sur la côte Sud-Ouest du département des Alpes-Maritimes. Elle fut reprise aux Espagnols, en 1637.

éteint par les sœurs, sans autre aide que l'invisible main de Notre-Dame du Vrai Secours, qu'elles avaient invoquée et aussi la glorieuse Sainte Barbe. La Supérieure en fit faire de publiques reconnaissances dans la Communauté. »



La Vierge Noire
(Notre-Dame du Vrai-Secours)

CHAPITRE VI

Le Monastère des « Vieilles Ursulines »
et Dame Pauvreté

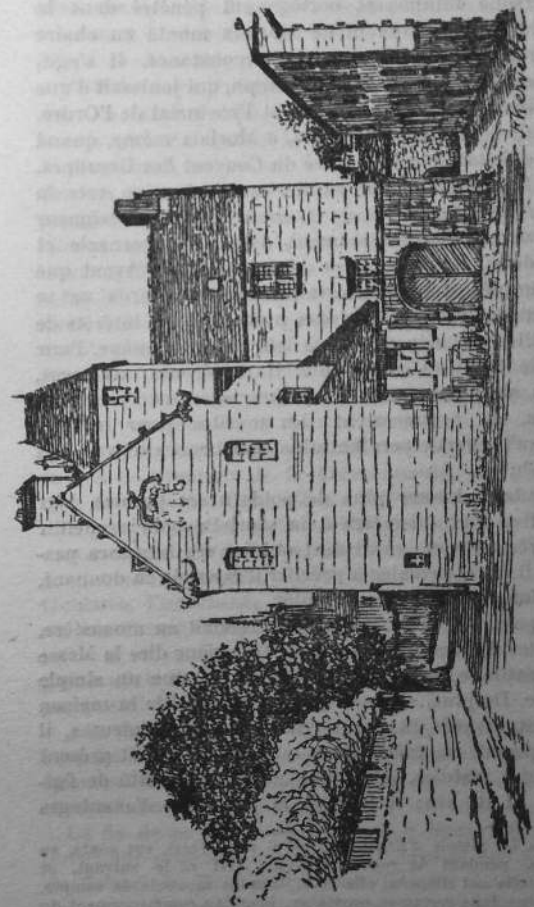
Après avoir payé au seigneur de Keravel les 12.000 livres convenues, la R. M. Prieure, Claude de Kerouartz, se mit immédiatement à l'œuvre. Une chapelle fut rapidement bâtie; la maison, aménagée en couvent, fut livrée le 29 Septembre 1644. Sur le désir exprimé par Mgr Robert Cupif, qui les comblait de ses libéralités, les religieuses n'y firent leur entrée solennelle que le 9 Juillet 1645.

Ce jour-là, se célébrait, à Saint-Pol, la dédicace de l'église cathédrale et, à cette occasion, des groupes de fidèles, accourus des paroisses voisines avec leur clergé, s'y donnèrent rendez-vous, comme d'habitude. L'Evêque ordonna qu'une procession générale eût lieu pour accompagner le Saint Sacrement, lors de la sortie des religieuses. Il fit tapisser les rues, ranger le peuple en haie et placer des gardes de distance en distance, afin d'éviter le trouble et la confusion.

Après Vêpres, le prélat, entouré de ses prêtres, se dirigea vers la maison prébendale (1), où étaient installées les Ursulines, depuis une quinzaine d'années.

On ouvrit la clôture. Et après le chant d'un motet, la procession se déroula. Derrière le Saint Sacrement, que portait Monseigneur, venaient, immédiatement, la Communauté des Religieuses, puis la Noblesse, le Corps de la Justice et un peuple nombreux. Tous tenaient un cierge à la main.

(1) Sans doute, la maison de l'archidiacre Christophe de Lesguen, le grand bienfaiteur des Ursulines. — (St-Pol-de-Léon. — Notes. — Ab. G. Pondaven, p. 100).



Une maison prébendale à Saint-Pol-de-Léon (XVI^e siècle).
(Maison des Richard, chanoines de Léon)

Lorsque l'imposant cortège eut pénétré dans la cathédrale, un capucin de Morlaix monta en chaire et prononça un sermon de circonstance. Il s'agit, vraisemblablement, du Père Joseph, qui jouissait d'une certaine notoriété, et qui devint Provincial de l'Ordre. Il avait déjà prêché, en 1644, à Morlaix même, quand fut posée la première pierre du Couvent des Ursulines.

A l'issue de la cérémonie, on s'achemina vers la nouvelle chapelle de la Communauté. Monseigneur enferma le Saint-Sacrement dans le Tabernacle et introduisit les religieuses dans la clôture. Avant que l'assemblée qui se trouvait dans les abords ne se dispersât, l'Evêque, toujours préoccupé des intérêts de ses filles, exhorta chacun à leur faire l'aumône. Pour qu'elle fût plus abondante, il représenta, vivement, à ses auditeurs qu'au prix d'un léger sacrifice pécuniaire, ils acquerraient des mérites pour le Ciel, puisqu'ils participeraient ainsi aux bonnes œuvres des Ursulines.

Voulant donner plus de poids à ses paroles, Mgr Cupif se tint lui-même à la sacristie pour recueillir les offrandes et, paraissant oublier ses largesses passées, il fut le premier à prêcher d'exemple en donnant, une fois de plus, sans compter.

A partir de ce moment, il se rendait au monastère, tous les dimanches et jours de fête, pour dire la Messe conventuelle, sans aucun appareil, comme un simple prêtre. De plus, sachant que les revenus de la maison étaient insuffisants pour entretenir les religieuses, il leur permit de quêter dans le diocèse, leur fit présent de vingt pistoles, (1), d'une notable quantité de froment et de vin; il leur fit la promesse d'avantages

(1) « La pistole d'Espagne, (valant dix livres), eut cours, en France, pendant le règne de Louis XIII et le suivant, et quand elle eut disparu, elle resta, comme monnaie de compte, au moins dans certaines provinces, jusqu'au commencement du XIX^e siècle. » Lalanne — *Dictionnaire historique de la France*, à l'art. Monnaie.

plus considérables encore, dont elles auraient certainement bénéficié, si Dieu leur eût laissé plus longtemps ce charitable prélat.

La Maison des Ursulines de Saint-Pol-de-Léon n'a pu vivre des années durant, que par l'assistance de personnes pieuses. Quand la Communauté était à bout de ressources, on ouvrait le tronc de l'église, où, bien des fois, on a trouvé des sommes respectables accompagnées de billets attestant que ces aumônes constituaient un hommage de reconnaissance, envers Notre-Dame du Vrai Secours.

En 1646, la Mère Saint François de Paule, récemment nommée Supérieure à la place de la Mère Claude des Anges, sa sœur, fut obligée, vu la pauvreté du monastère, de faire appel à la bourse de Mme de Kerouartz, sa mère, pour nourrir ses religieuses, pendant la première année de son triennat.

Une épreuve inattendue allait rendre plus précaire encore la situation de la Communauté. Un personnage fort puissant fit signifier à la Prieure de lui payer une grosse somme qu'il prétendait lui être due. Il menaçait, en cas de refus, de faire saisir le peu que le Couvent possédait. Dans une conjoncture aussi fâcheuse, l'infortunée Supérieure se jeta aux pieds de son Crucifix, suppliant Notre Seigneur d'être sa force et sa caution. L'affaire traîna en longueur, le processif individu mourut, et la Communauté fut, par la suite, laissée en paix.

A la fin de l'année 1648, Mgr Cupif fut transféré à l'évêché de Dol. Mgr de Rieux, rétabli en son siège épiscopal de Léon, reprit, à l'égard des Ursulines, sa bienveillante attitude de jadis.

La fin de ce prélat, survenue le 8 Mars 1651, produisit une profonde impression. Il visitait son abbaye du Relecq, en Plounéour-Ménez. Comme il ne sortait point de sa chambre pour célébrer la Messe, à l'heure fixée, on frappa plusieurs fois à sa porte; mais en

vain. Pas de réponse! On ouvrit alors. L'évêque était à son bureau, la tête appuyée dans la main, comme s'il méditait. Il était mort! Il disparaissait ainsi, brusquement, à l'âge de soixante-trois ans.

Les Ursulines n'eurent qu'à se louer des procédés de son successeur, Mgr Henri de Laval, de Bois-Dauphin, petit-fils d'Urbain de Laval, maréchal de France.

Le nombre des religieuses et de leurs élèves augmentait, de jour en jour: la nécessité se fit sentir d'agrandir les bâtiments. Mgr de Laval approuva les projets de la Mère Françoise de Saint Georges, dite de Saint Michel, et, le 17 février 1657, assisté des chanoines du chapitre, il posait la première pierre d'un nouvel édifice. Un religieux Carme, frère Pierre de Saint Thomas, en avait dressé les plans, pour la modique somme de trente francs. L'entrepreneur fut maître Julien Soyet.

Lorsque les travaux commencèrent, les Ursulines ne possédaient que 300 livres! D'autres eussent hésité et reculé. Mais elles, soutenues par leur esprit de foi, comptaient, pour triompher de toutes les difficultés, sur « leur bonne et perpétuelle Supérieure », Notre-Dame du Vrai Secours. Leur espoir ne fut point trompé. La Mère Prieure et la Mère Econome se demandèrent, parfois, comment elles paieraient, « sans avoir un sol à la maison », les quatre-vingts ouvriers qu'elles employaient quotidiennement. Loin de se décourager, elles priaient la Sainte Vierge, et, aussitôt quelque personne charitable se sentait inspirée de prêter ou même d'offrir gracieusement les ressources qui faisaient défaut.

Pour s'assurer contre tout accident, les religieuses imaginèrent de réciter, chaque jour, ensemble, le *Salve Regina*. Leur confiance en Marie était bien placée.

Un jour, comme s'achevait la Messe, un fracas épouvantable se fait entendre. On accourt en toute hâte:

on s'aperçoit, avec effroi, qu'une énorme pierre de taille avait rompu les cordages et, dans sa chute, brisé une échelle, puis renversé les échafaudages sous lesquels dix ou douze ouvriers demeuraient ensevelis. On s'empresse d'enlever les décombres et l'on constate, avec une heureuse surprise, que tous les ouvriers sont sains et saufs. Nul ne se plaint ni de fractures ni de douleurs internes. En revanche, chacun proclame, à haute voix, qu'il doit la vie à l'intervention miraculeuse de Notre-Dame du Vrai Secours. Ces ouvriers chrétiens reconnaissent, spontanément, qu'ils avaient été préservés par Elle de tout mal, parce qu'ils récitaient, matin et soir, un *Ave Maria* devant son image exposée continuellement à leurs regards, dans un endroit favorablement choisi.

Nouvelle alerte, lorsque l'édifice était sur le point d'être terminé! Le feu prit à une galerie de passage couverte de chaume et faillit tout consumer. Déjà, les flammes s'étendaient de tous côtés, malgré les efforts des habitants de Saint-Pol qui essayaient d'arrêter les progrès de l'incendie. En présence du péril imminent, la R. M. Prieure recourut, comme d'instinct, à la Grande Protectrice du Couvent et Lui promit de faire neuf Communions en son honneur, si Elle lui venait en aide dans ce pressant danger. A l'instant même, le vent changea de direction, et, bientôt, on fut maître du feu, dont la violence s'apaisa rapidement.

Après la construction du principal corps de logis et de la chapelle, dédiée à Notre-Dame du Vrai Secours, il fallut attendre plus d'un demi-siècle avant que le Monastère n'atteignît son plein développement. Le clocher de l'église et le pensionnat ne furent édifiés que de 1713 à 1716.

CHAPITRE VII

Description du « Vieux Monastère »

Tous les bâtiments de la Communauté des *Vieilles Ursulines* et leurs dépendances furent mis aux enchères, dès le mois de septembre 1793, comme biens nationaux. Ils passèrent ensuite par tant de mains, subirent de si profondes modifications, qu'il est actuellement, fort difficile d'imaginer ce qu'était l'ancien Monastère.

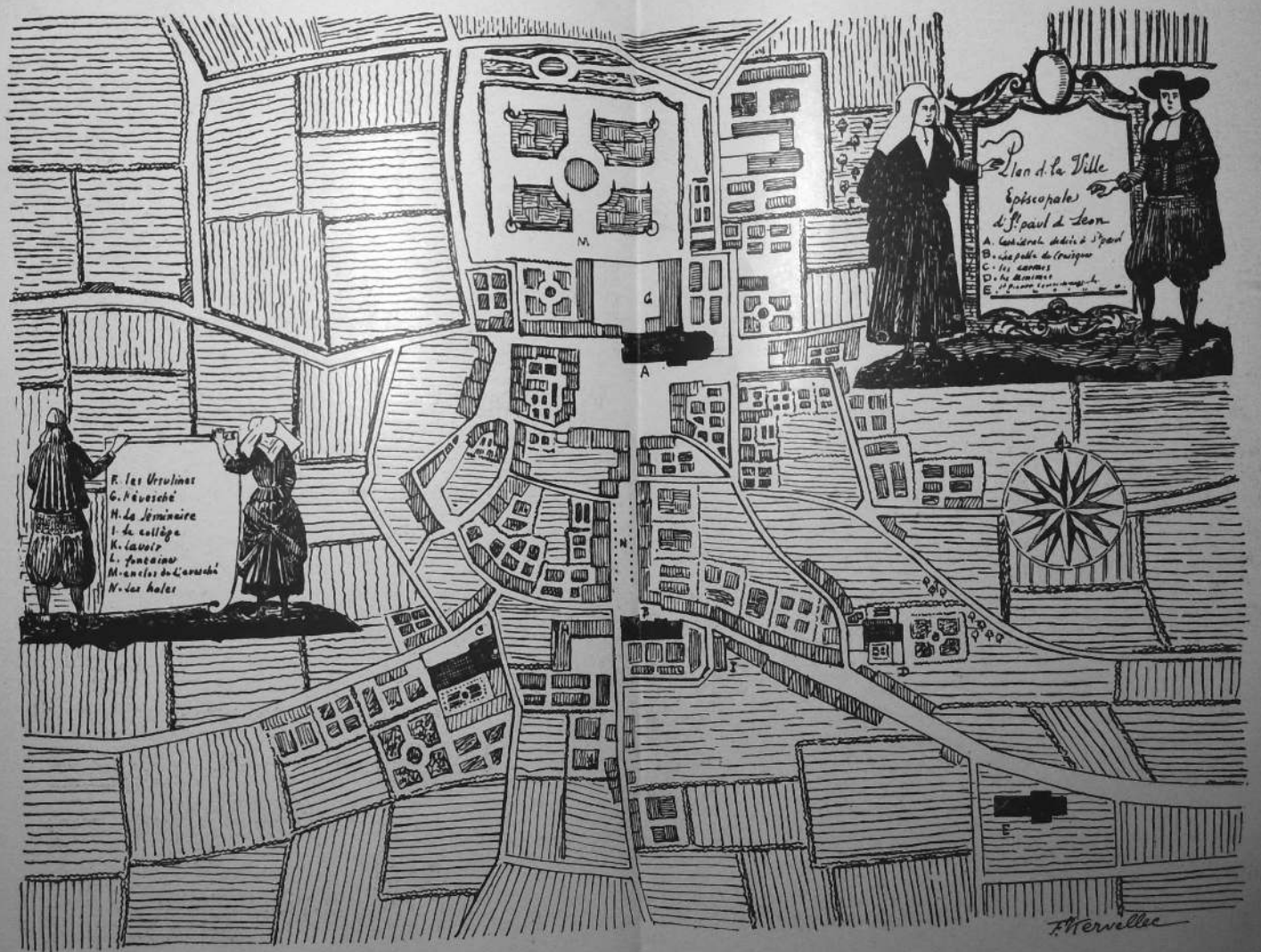
Ni les archives du Couvent, ni celles de l'Evêché de Quimper ne nous ont procuré la gravure ou le dessin que nous aurions aimé à reproduire fidèlement.

Si l'on examine attentivement l'intéressant tableau qui orne l'autel du Rosaire à la cathédrale et qui nous offre une vue générale de Saint-Pol au XVII^e siècle, on aperçoit, assez nettement, à gauche, l'hôpital de Saint-Roch, surmonté d'une tour en forme de poirière; à droite, les Minimes; puis le clocher gothique de Saint-Pierre, démoli en 1772: mais l'étude la plus minutieuse des lointains ne laisse rien deviner de la maison des *Vieilles Ursulines*.

A défaut d'autres documents, un plan très curieux de Saint-Pol, datant de 1750, un autre de 1776, le plan cadastral de 1847, les Etats de Sections des propriétés non bâties et bâties de 1848, les Archives de M^o Moal, notaire à Saint-Pol-de-Léon, enfin les papiers de famille de M. le marquis de Lescoët, (de Pleyber-



Plan d
(Manuscrit de
d'après une photographie offerte par M. Le Guennec, bi



Plan de Saint-Pol-de-Léon (1750)

(Manuscrit de Robien — Bibliothèque de Rennes)

d'après une photographie offerte par M. Le Guennec, bibliothécaire de la Ville de Quimper, à M. Bizard, adjoint-maire de Saint-Pol.

Christ), permettent de se faire une idée assez exacte « de la propriété belle, régulière et admirablement située » que possédaient les Ursulines avant la Révolution.

Les Anciennes Mères (1) se rappelaient qu'on y avait une vue de mer délicieuse... L'enclos était si bien exposé qu'alors, comme maintenant, il produisait toutes les primeurs du pays.

Les dépenses qu'on fut obligé de faire pour le corps de logis principal, pour les réparations que nécessita ce qu'on voulut conserver de l'ancienne demeure, s'élevèrent à la somme de soixante mille livres. Quelques années après, on bâtit la dépense, (pièce où l'on serrait les provisions), et la boulangerie, pour la somme de 2.891 livres, puis la draperie, qui coûta 989 livres, ensuite les murailles de l'enclos qui furent reconstruites à neuf et exhausées.

Ces diverses sommes, y compris celles qui furent employées pour la construction de l'église, des classes externes et du pensionnat, se montèrent à cent cinq mille livres.



Des actes notariés de vente et de prise de possession de l'an VI, nous donnent l'énumération complète des bâtiments et terres de « l'ex-maison conventuelle des cy-devant Ursulines de Saint-Pol-de-Léon ».

Deux notaires « publics et patentés de la Commune » vont nous faire « la monnaie » de ces maisons et terres, telles « qu'ils les ont trouvé consister », « l'an six de la République française une et indivisible; ce jour quinze du mois de Ventôse ». (2-3.)

(1) Archives des Ursulines.

(2) 5 Mars 1798. — Le calendrier républicain fut décrété le 5 Octobre 1793, pour compter du 22 Septembre 1792, précisé le 24 Novembre suivant et supprimé, officiellement, à compter du 1^{er} Janvier 1806.

(3) Archives de M^e Moal, notaire à Saint-Pol-de-Léon.

« Nous, Jean Loussaut et Philippe-Louis Miorcec, notaires... requis de nous transporter... jusques et en l'ex-maison conventuelle des cy-devant Ursulines... (avons trouvé ce qui suit):

« Savoir »,

« Une maison couverte en ardoises composée d'une cuisine et sale (salle); deux chambres et un grenier, ayant des ouvertures de portes et fenêtres aux midy et nord, petite cour en avant, basse-cour au levant de la précédente, ayant un apantis (appentis), d'attache à l'Eglise ci-après.

« Grande cour au nord de la dite maison ayant son ouverture de la porte cochère (1) au couchant.

« Au levant de la dite cour un vaste bâtiment ayant servi d'église, orné de deux autels, avec une tour bout au levant.

« Au nord et en partie au levant, un bâtiment ayant servi de parloir, des ouvertures de portes et fenêtres aux levant, midy, couchant et nord.

« Au nord des parloirs et de la dite Eglise, une autre grande cour; d'attache à l'Eglise, deux appentis couverts en ardoises.

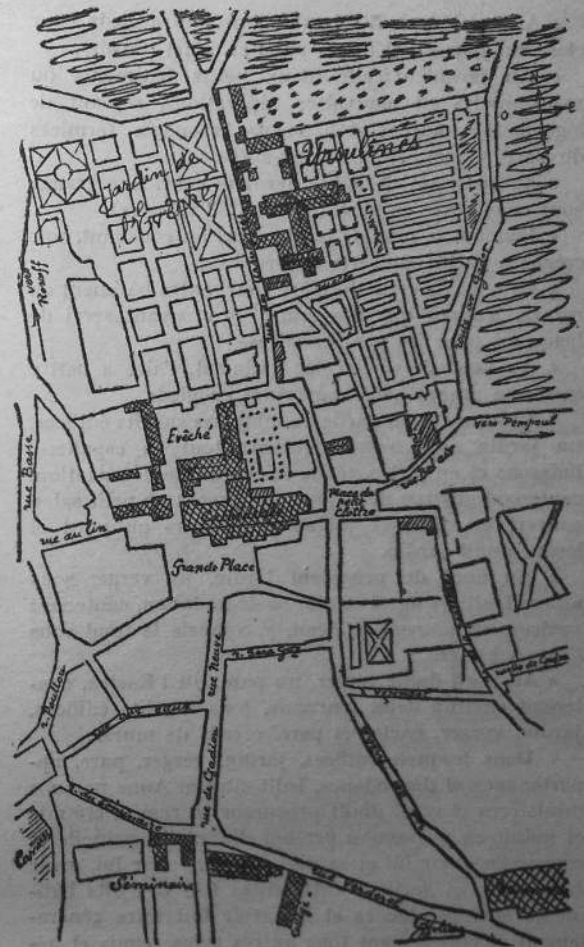
« Au couchant de cette dernière cour, un vaste bâtiment, aussi couvert en ardoises, à un étage, ayant servi de salle d'instruction, ouvrant aux levant, midy et nord.

« D'attache et au nord de la dite Eglise, autre vaste bâtiment à deux étages, ayant des ouvertures aux midy et Nord.

« Au nord de ladite dernière cour, autre bâtiment servant de boulangerie et four ayant des ouvertures aux midy et Nord.

« Au levant et d'attache à la boulangerie, les débris d'un vaste bâtiment dont il n'existe que les murs, ayant servi de cuisine et de réfectoire.

(1) Cette porte cochère existe encore — Propriété Déroff.



Plan du Monastère des Vieilles Ursulines
(d'après un Plan de Saint-Pol-de-Léon (1776)
(Fragment)

« Au nord de ladite boulangerie, autre vaste cour close sur laquelle il existe puits et douet (lavoir).

« Au levant d'icelle, deux petits bâtiments ou maisonnettes en mauvaises réparations, servant de logement à Laurent et François Argouac'h, fermiers du parc, verger, et jardin cy-après.

« Au couchant de ladite dernière cour, une grange sous couverture en gled, (chaume où roseaux).

« Joignant le mur de ladite cour, au couchant, une crèche à vache, couverte en ardoises.

« Au nord de cette dernière cour, autre bâtiment en ruines, n'ayant que des murailles et ayant servi de logement pour les pensionnaires.

« Au nord de ce dernier bâtiment, l'aire à battre avec une grange sous couverture en gleds.

« Au levant et en partie au midy des susdits édifices, un jardin sous arbres fruitiers tout en espaliers, buissons et en pleins vents, et en état de dégradation, contenant environ deux journaux, ayant un petit salon couvert en ardoises joignant les murs au nord et levant dudit jardin.

« Au nord du précédent jardin, un verger sous arbres fruitiers aussi en état de dégradation, contenant environ un journal et demi, y compris le fond sous l'aire à battre.

« Au nord dudit verger, un parc, dit l'Enclos, contenant environ deux journaux, tous les dits édifices, jardin, verger, enclos et parc, cernés de murs.

« Dans lesquels édifices, jardin, verger, parc, appartenances et dépendances, ledit citoyen Anne par nos ministères et celui dudit procureur *in rem*, a été mis et induit en possession personnelle, réelle, actuelle et corporelle, pour lui et sa dite épouse. * Par lui, avoir fait entrer et sortir à différentes fois des dits bâtiments et dépendances et lui avoir fait faire généralement et entièrement tous autres actes requis et nécessaires pour valloir de bonne prise de possession,

sans trouble ny opposition de personne, quoique lecture faite de tout ce que dessus et dudit contrat d'acquit et enregistrement... »

**

L'acte de vente de première main du 14 Vendémiaire, an 6, et de la prise de possession du 18 Brumaire, an 6 (1) nous prouvent que « le citoyen Isaac Augustin Allotte » n'avait conservé la propriété des Ursulines que de Novembre 1797 à Mars 1798.

Il l'avait achetée au citoyen Hyacinthe-Marie-Eugène Fidière, vérificateur de l'enregistrement et droits réunis, « demeurant en la commune de Quimper et actuellement à Pol Léon pour la suite de ses affaires ».

Allotte traitait d'un seul coup avec Fidière, « pour la somme de cinquante mille francs, valeur métallique, dont huit mille francs pour l'ex-maison conventuelle des ursulines de Pol Léon et dépendances. »

Le 27 Pluviose, an 6, (2) Allotte revendait au citoyen Anne fond et propriété de l'ex-maison conventuelle des cy-devant Ursulines, consistant en « une maison servant autrefois de logement à l'aumônier, petite cour en avant et grande cour en arrière, au levant de ladite grande cour, une Eglise avec deux autels y étant. Au nord de la grande cour, autre bâtiment ayant servi de parloir, au nord de ladite Eglise un vaste bâtiment d'attache à ladite Eglise... » bref, ce qu'il avait acheté à Fidière, « moyennant la somme de neuf mille francs en numéraires, valeur métallique. »

Les époux Anne versèrent immédiatement, au vendeur « quatre milles cinq cent francs en écus », le reste devait être payé, « le vingt-sept floréal prochain. » (3) (Minute de l'acte de vente du 27 Pluviose, an 6, archives de M^e Moal).

(1) 5 octobre 1797 — 8 novembre 1797.

(2) 15 février 1798.

(3) 16 mai 1798.

A l'aide des papiers de la famille de M. le marquis de Lescoët, nous obtenons quelques détails supplémentaires qui offrent aussi leur intérêt. Communication nous en a été faite par M. le Vicomte du Halgouët, neveu de M. le Marquis de Lescoët.

I. — *Etats des lieux.*

La maison de l'aumônier et la maison dite « des parloirs » étaient séparées du Couvent proprement dit par un mur qui existe encore et sépare la propriété de M. du Halgouët de la maison louée par Mlles Cogaïn à M. Guillerm, entrepreneur. Ce mur est la limite Nord de notre propriété.

Limite Sud: Une venelle,* aujourd'hui disparue, séparant la propriété des Ursulines de la propriété Saint-Laurent — (Maison de M. Moal, notaire à Saint-Pol).

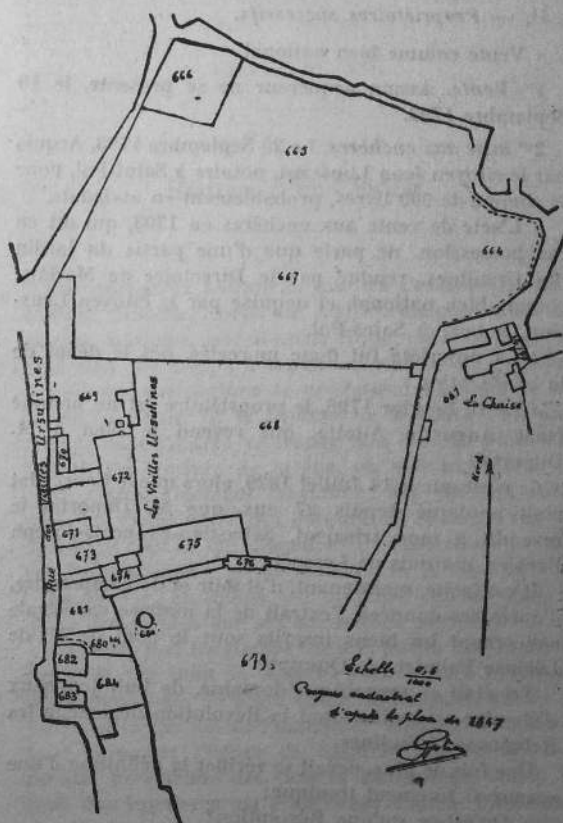
Cette venelle est encore portée sur le plan cadastral de la ville de Saint-Pol-de-Léon.

Limite Ouest: La Rue actuelle des Vieilles Ursulines, portée sur les actes comme route de la place du petit Cloître à Roscoff. (Sur le plan de 1776, cette route s'appelait la Rue des Ursulines et la rue des Minimes actuelle portait le nom de rue des Prêtres).

Limite Est: imprécise.

Les actes indiquent seulement que la tour de la chapelle se trouvait dans la propriété. Un pilier du cloître aujourd'hui détruit, est porté comme servant de borne à la propriété.

Celle-ci ne formait qu'une partie de la propriété des Ursulines: l'*omonerie*, (sic), séparée par un mur de la clôture proprement dite. Le tout était limité par la rue des Vieilles Ursulines, le chemin conduisant du réservoir des eaux à la Chèze (La Chaise), la route de la Chèze, et la venelle conduisant de la Chèze vers la maison de Mme du Romain.



Morcellement de la propriété des Vieilles Ursulines
(D'après le plan cadastral de 1847)

II. — Propriétaires successifs.

« Vente comme bien national.

1^{re} Vente. Aucun acquéreur ne se présente, le 10 Septembre 1793.

2^{me} mise aux enchères. Le 25 Septembre 1793. Acquis par le citoyen Jean Loussaut, notaire à Saint-Pol, pour la somme de 900 livres, probablement en assignats.

« L'acte de vente aux enchères en 1793, qui est en ma possession, ne parle que d'une partie du jardin des Ursulines, vendue par le Directoire de Morlaix, comme bien national, et acquise par le citoyen Loussaut, notaire à Saint-Pol.

« La propriété fut donc morcelée, dès le début de la confiscation.

« Le 13 Février 1798, le propriétaire est un nommé Isaac Augustin Allotte, qui revend le bien à M. Duportal.

Ce n'est que le 14 Juillet 1829, alors que le Concordat était appliqué depuis 27 ans, que M. Duportal le revendit à mon trisaïeul, Sébastien-François-Joseph Barbier, marquis de Lescoët. »

Il est facile, maintenant, d'établir et de comprendre, d'après ces données, l'extrait de la matrice cadastrale concernant les biens inscrits sous le nom de M. de Lécuse Palmire, de Quimper.

Tel était ce magnifique domaine, de huit journaux d'étendue au moins, dont la Révolution déposséda les Religieuses Ursulines.

Une fois de plus, devait se vérifier la définition d'une saveur si finement ironique:

« Qu'est-ce qu'une Révolution?

C'est une translation de biens, au détriment des uns et au bénéfice des autres. »

La boutade est fort jolie! Mais que d'injustices, que de souffrances et de tragédies secrètes, sous cette phrase spirituelle!

CHAPITRE VIII

Histoire d'un Clocher

Des nombreux bâtiments que les Ursulines avaient édifiés: chapelle, corps de logis principal, salles de classes, parloirs, pensionnat, il ne subsiste presque plus rien. De temps à autre, on met à nu quelques dalles; des excavations se produisent dans tel ou tel jardin, par suite de la rupture de la voûte d'un souterrain dont l'entrée se trouve non loin du puits des Déroff. En bordure de la rue, on voit une porte en plein cintre, finement travaillée: elle date de 1683. Avec les hauts murs qui entourent l'enclos, c'est, en définitive, tout ce qui demeure de la splendeur passée, sur l'emplacement même de l'ancien monastère.

Le clocher, du moins, est toujours debout; mais il ne se dresse plus sur ses fondations primitives.

« Il resta fort longtemps dans le jardin du Comte de Lescoët (1), dont la famille avait acheté plusieurs des dépendances de notre Communauté, entr'autres le jardin et la maison de l'aumônier. Depuis 1846, notre tour surmonte l'église de Saint-Joseph de Bel-Air, maison de retraite des prêtres du diocèse. Ainsi, la tour des Ursulines est allée orner l'église d'un beau domaine dont la violence injuste des révolutionnaires avait dépouillé Mme de Cazalès, née de Roquefeuil, grand'mère d'une des religieuses actuelles...

(1) Plus exactement: marquis de Lescoët. — Archives des Ursulines.

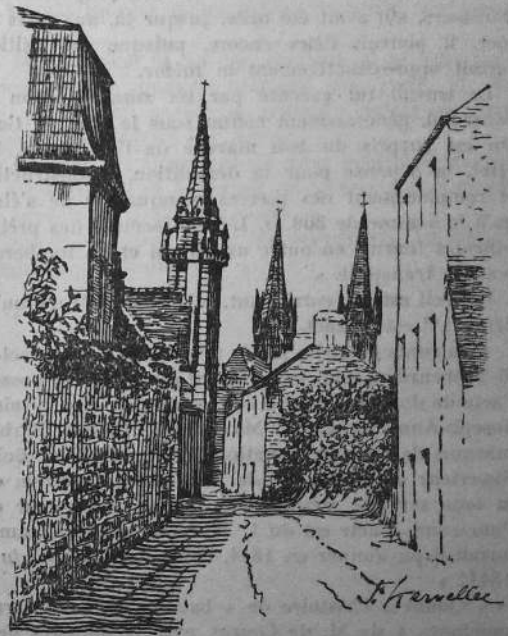
« Pour être véridique, je dois dire que le comte de Lescoët, dont les nobles sentiments égalent la piété, avait fait offre de la tour à notre monastère, avant de la proposer à M. l'abbé Bohic, Supérieur de Bel-Air: mais nous avons cru qu'il valait mieux refuser cette proposition, cet ornement ne pouvant, en aucune manière, convenir à notre modeste chapelle actuelle, et l'espoir de recouvrer l'emplacement de notre ancienne communauté, et surtout de la rebâtir, ne pouvant se réaliser, à moins d'un miracle... »

On est immédiatement frappé du ton si différent qu'emploie M. l'abbé Querné, lorsqu'il aborde le même sujet dans son ouvrage intitulé: « *Saint-Joseph, autrefois Bel-Air.* »

« Le vaisseau, écrit-il, n'a point de style, mais il porte un joli clocher à fines dentelures, qui mérite de fixer notre attention, et qu'on regarde encore après avoir contemplé les tours de la cathédrale et du Creisker. Sa hauteur est de 33 mètres environ; il provient de l'Ancien Couvent des Ursulines, fondé en 1630. (1) Le Couvent supprimé et vendu nationalement, la chapelle abattue, restait le clocher, que le nouveau propriétaire venait de vendre, en 1841 ou 1842, à un recteur de Trébeurden dans les Côtes-du-Nord, pour être, après numérotage des pierres, transporté par mer et reconstruit sur la dite église de Trébeurden. M. de Courey, alarmé de voir *la ville aux clochers à jour*, dépossédée d'un de ses ornements, écrivit au Ministre de la Marine que le clocher en question servait de balise aux navires traversant la Manche, et que sa suppression offrirait des dangers aux navigateurs.

« Le Ministre, ignorant l'existence du Creisker, qui, avec ses 80 mètres de hauteur, était un point de repère

(1) Le monastère des Vieilles Ursulines fut, avons-nous vu, fondé en 1645.



Clocher de la Chapelle Saint-Joseph

autrement important, donna ordre de suspendre la démolition projetée, menaçant d'exproprier le clocher, et, pour en vérifier l'état de conservation, d'ouvrir un chemin de ronde, dans l'enclos du propriétaire. Ce dernier voulant échapper à cette servitude, en fit hommage au diocèse, pour être annexé à la nouvelle chapelle de Bel-Air. Le clocher fut donc transporté, en 1846, à la place qu'il occupe depuis, et l'on se garda

bien d'avertir le ministre de son déplacement. D'ailleurs, s'il avait été utile, jusque là, aux gens de mer, il pouvait l'être encore, puisque sa position restait approximativement la même.

Le travail fut exécuté par un simple maçon de Saint-Pol, généralement connu sous le nom de Gaïc. On est surpris du bon marché de l'entreprise. En effet, la dépense pour la démolition, reconstruction et remplacement des pierres manquantes ne s'éleva qu'à la somme de 300 fr. L'établissement des prêtres infirmes fournit en outre un cheval et un tombereau pour le transport. »

Le récit est vif, entraînant, pittoresque. Il n'a qu'un défaut : il est inexact.

« La vente en 1841, par le propriétaire, à un recteur de Trébeurden, est *complètement fausse*; (1) je possède l'acte de donation faite à cette date, par mon bisaïeul, Joseph-Anne, Auguste, Maximilien, Claude Barbier, marquis de Lescoët, donation faite à Monsieur Bohic, Supérieur de la maison de Retraite, à condition que la tour sera de même forme et même hauteur que l'ancienne. L'acte est du 1^{er} Novembre 1844. Comment aurait-il pu *donner* en 1844, ce qu'il *aurait vendu* en 1841? »

« Quant à l'histoire de « balise » et de « correspondance » de M. de Courcy avec le Ministre de la marine, il y a confusion, de la part de l'auteur.

« Il s'agissait du Kreisker.

« Il était question de démolir la flèche du clocher du Kreisker pour établir le télégraphe Chappe, sur la plate-forme. C'est alors que fut écrite cette lettre disant que le clocher servait de point de repère aux navigateurs, ce qui est parfaitement exact, alors que le peu de hauteur de la tour des Ursulines l'aurait

(1) Papiers de famille et souvenirs de M. le Marquis de Lescoët. — (Note rédigée par M. le Vicomte F. du Halgouët, son neveu).

empêchée d'être vue de la mer. Une simple inspection du terrain montre qu'un coteau empêche toute vue de ce côté.

« Mon bisaïeul fit un don gracieux et ne céda nullement à une pression officielle. Du reste, M. de Courcy, son ami personnel, n'aurait jamais employé de pareils procédés à son égard.

« Le récit des Ursulines est donc bien plus conforme au caractère et à l'esprit du marquis de Lescoët que le récit de M. l'abbé Querné. »

Nous avons laissé parler les documents. Au lecteur d'apprécier et de juger.

CHAPITRE IX

Cœurs d'Apôtres

Vingt ans après sa fondation, la Communauté de Saint-Pol songeait à doter une autre ville du Léon d'un établissement semblable au sien. Le choix se porta sur Landerneau.

A vrai dire, cette faveur avait été sollicitée par les habitants de Landerneau eux-mêmes, dès avant 1640, mais leurs démarches ne purent aboutir: les religieuses n'étaient pas en nombre.

La prieure, Mère Claude de Penhoadic, reprit l'idée et la réalisa, en 1650. Après avoir obtenu l'autorisation de Mgr de Rieux, elle traita cette affaire avec Mgr le duc de Rohan, dont la principauté comprenait Landerneau; l'acte fut passé, le 23 Juillet 1649, et ratifié par la duchesse, le 18 Août suivant.

La Baronne de Kerliver, qui affectionnait fort les Ursulines désignées pour la nouvelle fondation, leur fit cadeau d'une maison et, le 25 Avril 1650, la Mère Saint François de Paule de Kerouartz se rendait à Landerneau, avec cinq professes de chœur. Elles y arrivèrent le 30, sous la conduite de M. François de Guergorlay, (de Kergorlay), Sieur de Boisbrian, chanoine de la cathédrale, et furent accueillies par tout un peuple, avec de vives démonstrations de joie. Elles se retirèrent ensuite dans un logis de modeste apparence.

Les débuts furent pénibles: les incommodités ne faisaient point défaut. C'est la rançon de l'apostolat, surtout lorsqu'il s'agit d'une fondation. Mais les parents, émus par la charité que les religieuses pratiquaient à l'égard de leurs enfants, pourvoyaient généreusement à leurs premiers besoins.

En trois ans, la Communauté s'enrichissait de treize jeunes filles, capables et vertueuses. Alors, M. de Kerouartz, frère de la Supérieure, acheta, pour les Ursulines, une demeure plus confortable. Sa mère s'intéressa aussi à leur sort. De son côté, le recteur de Saint-Houardon, M. Christophe Lisac, n'épargna ni ses peines ni ses soins, pour leur rendre les services spirituels que comportait leur état. Il leur dit la Messe, pendant de longues années, sans vouloir accepter aucune rétribution.

La Mère Saint François de Paule de Kerouartz, qui savait conquérir les cœurs par son affabilité et sa franchise, mourut à Landerneau, le 8 Avril 1659. « Elle fut pleurée de tous les habitants ».

L'impulsion heureuse qu'elle avait donnée à son Couvent se continua. Il était extrêmement florissant, lors de sa suppression, en 1786, par lettre du petit cachet.

Pourquoi les Ursulines de Landerneau furent-elles bannies par décret de l'autorité royale?

Leur maison était bâtie sur un terrain qui appartenait à la Marine; et, deux ou trois fois, lors de guerres maritimes, ou de graves épidémies, les religieuses durent faire place aux malades. C'est ainsi qu'après la guerre de l'Indépendance américaine, (1775-1783), les convalescents furent dirigés sur Landerneau et séjournèrent, deux ou trois ans, dans l'établissement des Ursulines.

Vers 1788, les Sœurs rentrèrent chez elles; puis furent expulsées définitivement en 1792, pour avoir

refusé d'élire une Supérieure, suivant la loi du 14 Octobre 1790. Elles étaient alors au nombre de 40.

**

Les « Chroniques de l'Ordre », éditées en 1673, ne disent mot, et pour cause, de la fondation de Lesneven, qui date seulement de 1678.

Les deux premières Supérieures, Mère Cécile du Louët et Mère Séraphique Billès de Kerfaven venaient du Couvent de Saint-Pol.

Un vénérable Nécrologe manuscrit, qui porte comme indication d'origine « Lesneven », nous fournit, sur ces deux religieuses, quelques renseignements précis.

REQUIESCAT IN PACE

« Ma très révérende et Très honorée mère Mauricette du Louët de Coëtjunal, en religion de Sainte Cécille, entra au noviciat du Monastère des Religieuses Ursulines de Saint Paul de Léon, le 5^e Mars 1656, y prit le saint habit le 24^e Juin 1656, fit sa profession Religieuse le 2^e Avril 1658 d'où elle sortit le 23^e Mars 1678 pour se rendre en cette ville de Lesneven pour l'Etablissement de cette Communauté, qu'elle gouverna en qualité de Supérieure jusqu'à sa mort qui arriva le 18^e Décembre 1680, dans la 45^e année de son âge. Ses vertus particulières estoient un grand amour de Dieu et un parfait zelle pour sa gloire. »

AMEN

REQUIESCAT IN PACE

« Ma Très Révérende Mère Renée Billès, en religion Séraphique de Saint François, entra au noviciat des Religieuses Ursulines de Saint Paul de Léon le 1^{er} May 1656, prit le Saint Habit le 15 Août 1656, fit sa profession le 3^e May 1658, d'où elle sortit le 23^e Mars 1678, pour venir à l'Etablissement de cette Maison, elle y est morte dans la charge de Supérieure, le

12^e Juin 1686, dans la 46^e année de son âge. Sa vertu particulière estoit une douceur.

Inaltérable »

AMEN

Les recherches personnelles de M. le chanoine Calvez, curé-doyen de Lesneven, confirment l'assertion des Ursulines de Saint-Pol, au sujet de la première Prieure de Lesneven.

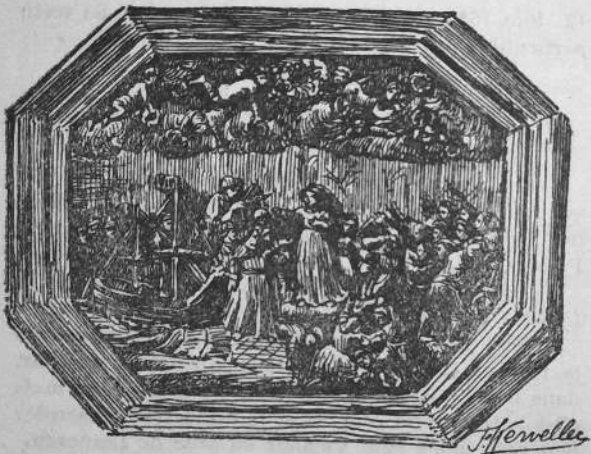
« La Supérieure en 1678, dit-il, est Cécile du Louët ». Et il ajoute :

« Vers 1678, six demoiselles voulurent se vouer à la règle de Sainte Ursule, dans le Couvent existant dans la ville épiscopale de Saint-Paul-de-Léon; mais elles le trouvèrent complet et se décidèrent à sacrifier leur patrimoine pour s'établir en celle de Lesneven.

« La mairie ou Communauté de ville y consentit, le 10 Mars 1678; l'Evêque de Léon, le 30 Août 1679.

« Sa Majesté Louis XIV, par ses lettres patentes du mois de Juin 1680, leur permit cet établissement, « parce qu'elles n'avaient en vue que la gloire de Dieu, l'édification du prochain et d'instruire la jeunesse dans les bonnes mœurs, la piété et la vertu, suivant leur Institut, et qu'elles offraient de le faire sans rien demander pour leur subsistance ni être aucunement à charge à la Communauté de Lesneven ».

« Ces demoiselles achetèrent dix ou douze maisons, voisines les unes des autres, en accensèrent plusieurs, en les soumettant à des rentes foncières ou constituées, les abattirent, firent un enclos, y élevèrent un édifice immense, une maison d'aumônier, une chapelle, formèrent des jardins et une école publique et gratuite, pour l'éducation des filles pauvres ou orphelines de la ville, moyennant des emprunts qu'elles ont remboursés et les dots que les compagnes qu'elles se sont associées leur ont fournies ».



Martyre de Sainte Ursule et de ses compagnes
(Panneau décoratif de l'ancien autel des Ursulines)

*

Dans l'ardeur de leur zèle, quelques Ursulines de la Maison-Mère de Léon aspirèrent à se dévouer dans les contrées lointaines. Mère Marie-Jeanne Jacob de Saint-Marc, en religion Sainte Radegonde, demanda et obtint son obédience pour l'Amérique.

Les Jésuites invitèrent, au 18^e siècle, des Ursulines à les rejoindre, pour collaborer, avec eux, dans l'œuvre d'évangélisation de la Nouvelle-Orléans. La Mère Marie Tranchepain, dite de Saint-Augustin, s'embarqua à Lorient, le 22 Février 1727, avec six autres religieuses, dont quelques Bretonnes. La Mère Saint-Augustin mourut, en 1733; plusieurs de ses compagnes la suivirent, de près, dans la tombe et la situation de la petite communauté parut bientôt désespé-

rée. On l'apprit en France; et, dans un noble élan, des religieuses s'offrirent, en foule, pour aller combler les vides. On en choisit un nombre très limité. Mère Sainte Radegonde se trouvait être des privilégiées. Dès sa plus tendre enfance, elle avait rêvé d'aller, un jour, porter les lumières de la foi « aux petites sauvages ». Elle quitta Saint-Pol, le 26 août 1735, avec l'agrément de Mgr de la Bourdonnaye.

Le nécrologe des Ursulines de la Nouvelle-Orléans conserve la mémoire de R^{de} Mère Sainte Radegonde. On y lit :

« Le 17 Avril 1764, la mort nous a enlevé notre chère Mère Marie-Jeanne de Saint-Marc, dite de Sainte-Radegonde. Elle a porté le joug du Seigneur, dès sa jeunesse, étant entrée en religion dès l'âge de 11 à 12 ans, et y ayant sa sœur aînée. Révérende Madame sa mère, à la mort de Monsieur son mari, prit le parti, n'ayant d'enfant qu'elle, de se retirer chez nos mères Ursulines de Saint-Pol-de-Léon et y est morte novice; et cette chère défunte entra avec Madame sa mère, à 13 ans, au Noviciat, attendant son âge pour sa profession. Elle a vécu dans cette mission, environ 30 ans, qu'elle a employés à travailler, autant que sa petite santé lui a pu permettre, à tous les emplois où l'obéissance l'a appliquée; elle avait un esprit fin et subtil, une conversation agréable, un amour des plus grands pour la pureté, ayant une tendre dévotion à la Sainte Vierge, qui lui a obtenu de Notre-Seigneur une horreur de tout ce qui pouvait blesser cette belle vertu; Dieu l'a éprouvée par de fréquentes maladies, surtout des maux de rate et autres infirmités, qui l'ont fait beaucoup souffrir; elle a eu le bonheur de recevoir les sacrements, souvent, dans sa dernière maladie, et, peu de jours avant son décès, celui de l'Extrême-Onction et le Saint Viatique, avec sa piété ordinaire, et après que l'on a récité les prières de l'agonie, où elle a paru être très atten-

tive, elle a expiré, très doucement, en embrassant l'image de son Epoux, auquel nous avons tout lieu de croire qu'elle est allée s'unir.

Mère Sainte Radegonde était âgée de 63 ans et de Religion quarante-sept.

Sœur Saint-Louis de Gonzague, Supérieure. »

**

« Si la vie d'Angèle Mérici intéresse la piété chrétienne, en général, on peut dire que l'histoire de son œuvre intéresse, tout spécialement, la France. (1) C'est en effet, sous cette forme nouvelle d'Ordre religieux proprement dit qu'elle s'est le plus universellement et le plus largement propagée. De France, les Ursulines sont parties pour le Canada, ont remonté le Mississipi avec les pionniers de l'influence française et sont arrivées à la Nouvelle-Orléans, quand rien n'existait encore de cette ville aujourd'hui gigantesque et chaque jour grandissante.

« Elles portaient, généralement, sans rien, sans autre ressource que leur confiance en la Providence. Plus d'une fois, sans doute, il leur arriva — comme à cette religieuse de Thildonck qui emportait un gros pain sous son bras en quittant la maison-mère, pour une fondation — que l'obéissance leur fit abandonner jusqu'à cette légère provision, symbole d'un léger doute. Une fois pourtant, — et un tableau curieux en conserve, là-bas, l'amusant souvenir, — sur les bords justement du Mississipi, les religieuses débarquèrent avec une postulante cauchoise, qui serrait, dans ses bras, un gros chat, emporté de France, « de peur qu'il n'y en eût pas en ce pays lointain et que les rats et souris fissent trop grand dommage dans le monastère! » J'ignore, confesse le R. P. Boubée, si elles trouvèrent des rats, (en tout cas, il n'en man-

(1) Cf. *Etudes* — 5 Avril 1923 — p. 64 et 65.

que pas maintenant dans la ville et sur les quais de cet immense emporium !), mais je me rappelle avoir lu que les premières d'entre elles, écrivant à leur famille, se plaignaient des alligators et des crocodiles, « qui font grand bruit dans un bayou, (petite rivière ou ruisseau), proche du monastère, et empêchent nos sœurs de dormir. » Le bayou, comblé depuis longtemps, est devenu *Canal Street*, la plus commerçante des artères de *New-Orléans*; et l'on serait fort étonné aujourd'hui d'y voir se promener les alligators! Mais, depuis lors aussi, les Ursulines ont changé trois fois de résidence, et leur pensionnat actuel, splendide palais scolaire, construit avec une remarquable intelligence des nécessités techniques, non moins que du confort américain, est bien différent, certes, du petit couvent que représentent les vieilles gravures! On garde pourtant, là comme ailleurs, le souvenir et l'esprit des origines. »

CHAPITRE X

Le Culte des Morts

La piété bretonne réserve une place privilégiée au culte des morts. Nulle part, cependant, cette dévotion n'est aussi en honneur que dans les monastères.

Un cœur généreux, capable de dévouement, est, peut-être, plus ouvert qu'un autre au sentiment de la reconnaissance, qui est la marque des âmes bien nées. Or, dans le monde, il est des gens qui accusent d'égoïsme et d'ingratitude les personnes retirées dans les cloîtres. C'est une injure gratuite, car rien n'affine les vertus naturelles comme la piété vraie et la charité chrétienne.

Les Ursulines de Saint-Pol savent se souvenir, devant Dieu, des bienfaits reçus.

« Le 22 novembre 1743, M. Favé, notre confesseur, étant décédé, la R. M. Supérieure, Sainte Cécile Audren de Kerdrel, a représenté à la Communauté assemblée en chapitre, que M. Favé, outre les secours spirituels qu'il avait rendus à la Communauté, ayant eu la bonté de lui faire cadeau de deux flambeaux d'argent presque tout neufs et valant bien deux cents francs, elle trouvait convenable que les religieuses fissent chanter pour lui trois messes, l'une le plus tôt possible après l'enterrement, l'autre à la fin de l'octave, et la troisième à la fin de l'année, au jour anniversaire de son trépas. De plus, qu'elle désirait

que la Communauté fit dire pour lui trente messes basses, que pendant trois jours de suite, il y eût grand Office des Morts, et que, pendant toute l'année, on dit un *De Profundis* pour le repos de son âme. Chaque religieuse fut ensuite libre d'ajouter, en particulier, ce qu'elle jugerait convenable.

« La Communauté entière acquiesça, de grand cœur, aux propositions de la Rde Mère Sainte Cécile. Remarquons, en passant, que bien des personnes ont dépensé dans le cours de leur vie des milliers de francs, qui n'auront pas autant contribué au soulagement de leurs âmes que les deux cents francs dont le bon M. Favé avait fait cadeau aux Ursulines de Saint-Pol.

**

« Dix-huit mois après, mourut Mgr Jean-Louis de la Bourdonnaye, qui gouverna, pendant quarante-trois ans, le diocèse de Léon. Ce fut le 20 août 1702 qu'il prit possession de son évêché, sous le pape Clément XI, et le roi Louis le Grand.

« Doué de mérites et de vertus, il joignait à une éminente piété, une bonté et une charité héroïques qui faisaient le fond de son caractère. Il n'a jamais cessé, durant tout le cours de son long épiscopat, de répandre ses bienfaits sur ses Communautés d'Ursulines, qu'il a toujours chéries et regardées avec toute l'affection du père le plus tendre. »

Voyons maintenant comment les Ursulines de Saint-Pol surent répondre à la vive affection dont elles avaient été l'objet.

« Le 22 février 1745, entre onze heures et minuit, Mgr Jean-Louis de la Bourdonnaye est mort au Petit-Couvent de Brest. Le lendemain, la R. Mère Ste Cécile Audren de Kerdrel, Supérieure des Ursulines, ayant appris cette triste nouvelle, assembla la Communauté au chapitre. Elle représenta les bontés que Mgr

avait toujours eues pour cette maison et les aumônes dont il l'avait gratifiée, et dit ensuite qu'elle pensait que, par reconnaissance, nous devions faire chanter un service pendant l'octave, dire trente messes à voix basse, réciter les vigiles des morts pendant l'octave et le *De profundis* pendant l'année.

« La Communauté a très volontiers agréé cette proposition. »



Non contents de penser aux autres, les Religieux et les Religieuses ont tenu à s'assurer, pour eux-mêmes aussi, le plus de prières possible. De là naquit l'usage des *Rouleaux des Morts*, si répandu du IX^e au XV^e siècle.

Une coutume analogue s'établit à Saint-Pol, entre le monastère des Carmes et celui des Ursulines.

« Le 16 juillet 1663, la mère supérieure, Marie de Lesguern, dite Rde Mère de l'Assomption, assembla le chapitre et fit observer aux Religieuses que la communication spirituelle des prières et des bonnes œuvres, entre les personnes de piété et de religion, ou entre les Communautés religieuses, était une pratique très ancienne dans l'Eglise; pratique sainte et profitable pour le progrès spirituel des maisons en général, elle était très efficace pour le salut, le soulagement et la consolation des personnes, en particulier.

« La Mère prieure proposa donc de conclure, tant pour le présent que pour l'avenir, un arrangement avec les Rds Pères Carmes de la ville de Saint-Pol:

« Les Religieux feront sonner leurs cloches, comme ils les sonnent pour leurs défunts, pour chacune des Ursulines qui mourra, aussitôt qu'ils seront avertis du décès par la Rde Mère Supérieure; ils sonneront pareillement le glas, le lendemain matin, et chanteront, ce jour-là, une grande messe des morts pour la défunte, ou, s'il y a empêchement, le lendemain.

« Réciproquement, les Religieuses Ursulines s'engageront à en faire autant pour chaque Religieux Carme décédé du monastère de Saint-Pol-de-Léon.

« Toute la Communauté ayant souscrit, de grand cœur, à cet engagement, l'accord en a été passé »; et les conventions promises furent fidèlement exécutées jusqu'à ce que la Révolution vint fermer les deux couvents.

DEUXIÈME PARTIE

Persécution

Et omnes, qui pie volunt vivere in Christo Jesu, persecutionem patientur.

Aussi bien, tous ceux qui veulent vivre, avec piété, dans le Christ Jésus, auront à souffrir persécution.

(2. Tim. 3. 12).

CHAPITRE XI

Vers la Tourmente Révolutionnaire La Dispersion

Depuis son établissement jusqu'à sa destruction, c'est-à-dire de 1629 à 1792, le monastère des Ursulines de Léon fut très apprécié, non seulement du peuple de Saint-Pol, mais encore de toute la noblesse des environs. Les familles de l'aristocratie bretonne, dont les noms figurent aux archives de la Communauté, s'honoraient de voir leurs filles embrasser l'état religieux en prenant rang parmi les « vierges institutrices » de Sainte Angèle.

Aucun événement saillant ne troubla la quiétude du monastère au cours du XVIII^e siècle, avant la grande tourmente révolutionnaire. Le bien se faisait sans bruit.

Une joie immense vint cependant réchauffer tous les cœurs, en 1768. Un décret du Pape Clément XII, daté du 30 Avril, autorisa les religieuses à solenniser la béatification de leur Fondatrice, Angèle Mérici. Ce fut, le 20 novembre de la même année, l'occasion d'une fête splendide à laquelle prirent part « les Messieurs du Chapitre ainsi que les Révérends Pères Carmes et Minimes. »

Mgr d'Andigné de la Chasse, évêque de Léon depuis 1763, étant alors à Paris, M. l'abbé de Troérin, grand chantre, fut désigné pour être l'officiant. La chapelle des Ursulines « toute tapissée de haute lice et de verdure, était illuminée de deux cent quatorze cierges... »

« Le tableau du grand autel était couvert de taffetas cramsoi et de deux rideaux de damas de la même couleur, en forme de manteau ducal, au milieu desquels était posé (le portrait) de Notre Bienheureuse Mère Angèle, et au-dessus, une couronne ducale enrichie de diamants et de pierreries...

« Le soir, à six heures, il y eut illumination dans la tour et dans les fenêtres du corps de logis, tant des religieuses que des pensionnaires, et, à la même heure, toutes les cloches sonnèrent pendant une demi-heure. »

Jour de triomphe, en vérité, tout à la gloire de la Mère!...

Vingt ans se passent et ses filles vont connaître les pires amertumes.

La Révolution éclate en 1789. A ce moment, le siège épiscopal de Léon était occupé par Mgr Jean-François de la Marche. Né en 1729, au château de Lézergué, en Ergué-Gabéric, près Quimper, il fut capitaine au Régiment de la Reine, avant d'entrer dans les ordres. Prêtre le 6 avril 1756, il devint vicaire général de Tréguier, puis évêque de Léon en 1772. Il dépensa une somme de 500.000 livres pour la construction du Collège, l'un des plus beaux de la province.

C'est avec la plus grande fermeté que Mgr de la Marche protesta contre la Constitution civile du clergé et la suppression de son évêché. On voulut l'arrêter le 25 Février 1791, mais il s'échappa et put s'embarquer, le 1^{er} Mars, pour l'Angleterre, où il fut préposé pendant l'émigration à la distribution des secours recueillis pour les prêtres français réfugiés. Il mourut à Londres, le 25 Novembre 1806. Ses restes ont été transférés en la cathédrale de Saint-Pol, en 1868.

Comme ses prédécesseurs, il se montra plein de prévenances pour les religieuses Ursulines et ce fut, pour lui, une souffrance de plus d'apprendre qu'elles

avaient été dispersées le 9 septembre 1792. Du fond de son exil, il leur adressa aussitôt, pour les consoler, une lettre où il leur donnait de précieux avis. Toutes les Mères voulurent la recopier pour en faire leur règle de conduite et leur réconfort, durant les mauvais jours, au milieu du monde, où elles avaient dû rentrer.

Cette lettre serait inédite. En voici le texte:

« Que peut-on ajouter désormais, Mesdames, à ma douleur, après la nouvelle que je reçois que vous avez été chassées de vos propres maisons, au mépris des lois religieuses et civiles? Au milieu de mon affliction, portée à son comble, je lève les yeux au Ciel, qui seul peut adoucir nos maux et en tempérer l'amertume; j'ai adoré les décrets d'un Dieu juste et miséricordieux, et je me suis soumis, comme je suis assuré que vous l'avez fait vous-mêmes, avec une parfaite résignation.

« Quand on est fidèle à ses devoirs, comme vous l'avez été, jusqu'à en devenir les victimes, on ne manque pas d'avoir des sentiments qui rendent son sacrifice agréable à Dieu. Remerciez-le avec moi de vous avoir trouvées dignes de souffrir pour son nom et de vous avoir fait la grâce de soutenir toutes avec courage l'épreuve à laquelle il a mis votre fidélité; il faut, de plus, la soutenir avec constance. Je souhaite que vous trouviez quelques secours dans les avis que je crois devoir vous donner, et je suis convaincu que vous les recevrez comme un témoignage de mon attachement et de mon zèle pour votre bien spirituel.

« La force a rompu votre clôture matérielle et, sans doute, vous n'y êtes pas régulièrement assujetties. Cependant, hors le cas de nécessité ou d'une juste convenance, vous ne devez pas sortir des retraites que la Providence et la charité vous auront ménagées. La clôture matérielle est en même temps la figure de la clôture spirituelle, qui consiste dans le recueillement de votre cœur, de votre esprit et de tous vos sens.

« Vous arracher de vos solitudes et vous disperser dans le monde a sans doute été un grand scandale; il faut le faire tourner au profit du prochain par l'édification que vous lui donnez, en lui montrant que la règle que vous pratiquez n'était pas un joug que vous portiez avec impatience, mais qu'elle était gravée dans votre cœur. Vous le lui prouverez, en la pratiquant partout, et en lui faisant voir que partout, vous êtes fidèles à l'exercice de la perfection évangélique, à laquelle vous vous êtes dévouées pour toujours.

« Forcées de vous trouver au milieu du monde, auquel vous aviez renoncé jusqu'à l'abandonner et vous en éloigner, tenez-vous y dans une solitude intérieure; ne prenez aucune part à sa dissipation et à ses amusements. Que le travail et la prière ne soient interrompus que par de pieux délassements qui ne soient propres qu'à édifier. Il y a toujours à craindre, selon l'avis d'un Saint Père, de contracter quelque souillure de la poussière du monde, quelque soin que l'on prenne de la secouer: le recueillement, la méditation et la présence de Dieu seront vos plus sûres sauvegardes.

« Que vous désiriez que la Providence conduise les événements de manière à vous réunir et à vous rendre bientôt à vos chères solitudes, c'est un désir bien naturel; mais pour le rendre digne d'être écouté de Dieu, il faut n'avoir en vue que sa gloire et votre perfection, le salut de vos âmes et celui du prochain. Il faut écarter toute vue humaine et mettre sa confiance en Dieu; il faut prendre garde que le désir du rétablissement dans son ancienne position ne devienne une véritable inquiétude, qu'il ne produise une curiosité immodérée des nouvelles, qu'il n'occupe et ne remplisse tellement votre esprit et votre imagination, qu'il dessèche votre cœur et porte la tiédeur dans vos exercices de piété. Dieu n'habite pas dans le trouble; et il n'y a d'autre moyen de conserver la tranquillité de l'âme et une paix inaltérable que l'abandon entier aux dispositions de

la divine Providence; aussi, c'est ce que je vous recommande sur toutes choses. Je n'ai pas besoin de vous dire que votre dispersion ne déroge en rien à votre obligation de garder vos vœux de religion, en tout ce qui sera possible. (1) »

Quand cet admirable message de l'Evêque exilé parvint aux Ursulines de Saint-Pol, elles avaient dû s'incliner devant les rigueurs d'un décret de l'Assemblée Nationale, convoquée à Paris, et d'un arrêté du département du Finistère, établi à Quimper.

La Révolution en arrivait, peu à peu, à montrer son vrai visage.

Elle avait été saluée, à ses débuts, avec un véritable enthousiasme, même par le clergé, surtout dans ses rangs les plus humbles.

Mais, dès le mois d'Octobre 1790, l'évêque d'Embrun pourra écrire au cardinal de Bernis: « Les curés... commencent à s'apercevoir qu'ils ont été des dupes. »

C'est que les événements se précipitaient. La laïcisation de la France se poursuivait progressivement, impitoyablement. La *Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen* avait enlevé au catholicisme sa prérogative de religion d'Etat; les privilèges qui faisaient du clergé un ordre à part n'étaient plus qu'un souvenir; les vœux monastiques avaient été supprimés; enfin les biens de l'Eglise étaient confisqués.

La Constitution civile, votée le 12 Juillet 1790, et aggravée, le 27 Novembre, par le décret du serment, acheva de dessiller les yeux. De l'aveu de tous les historiens, ce fut une faute capitale que cette ingérence maladroite dans le domaine religieux. La Révolution s'aliéna définitivement les prêtres « non-jureurs » et les fidèles, dont elle violentait la conscience.

A Saint-Pol, où la foi était vive, les idées nouvelles ne trouvaient bon accueil qu'auprès d'un nombre assez restreint de personnes. Chaque décret, d'ailleurs,

(1) Archives des Ursulines.

était un coup porté à la prospérité de la ville, qui « tirait sa subsistance des établissements religieux. » La misère régnait parmi les ouvriers.

La municipalité était débordée par les plaintes qui affluaient à la mairie. Elle était, d'autre part, harcelée par les autorités départementales et par le Directoire du district de Morlaix, qui faisaient appliquer, avec vigueur et sans retard, les mesures prises par l'Assemblée Constituante.

Le 15 Septembre 1790, le Maire, M. Le Hir, déposait, sur le bureau, en présence de ses conseillers et du procureur de la Commune, « un état et un inventaire du mobilier, titres et papiers de la maison et Communauté des Dames religieuses Ursulines de Saint-Pol, faits en vertu des décrets de l'Assemblée Nationale et notamment de celui du 22 Avril 1790. »

Cette pièce était signée par Sœur Marie-Catherine du Goazmoal, dite Sœur Saint-Pierre, Supérieure, Sœur Marie-Anne La Marre, dite Saint-Joseph, sous-prieure, Sœur Marie-Gabrielle Pizivin, dite Cœur-de-Jésus, procureuse — Le Hir Maire, Raoul, et Le Gall de Kerven, procureur de la Commune.

C'était la spoliation à bref délai: le numéraire était devenu rare, le papier-monnaie n'avait aucun crédit; il fallait donc se rabattre sur les Communautés religieuses considérées comme autant de riches proies.

Le 27 Octobre, on demande, en haut lieu, aux officiers municipaux de Saint-Pol, « un état des maisons de l'un et de l'autre sexe, un état circonstancié des individus qu'elles renfermaient et les vœux de la Commune pour la conservation ou le renvoi des Communautés des Carmes, des Minimes et des Ursulines. »

Le Conseil municipal de Saint-Pol fit aux membres du Directoire de Morlaix une réponse fort intéressante à divers points de vue.

« L'Assemblée délibérant, où le procureur de la Commune, prie MM. les administrateurs du Directoire

du district de Morlaix de prendre en considération les pertes immenses que Saint-Pol vient d'essuyer par l'anéantissement de son siège épiscopal, d'un chapitre, d'un séminaire, d'une commission intermédiaire et d'une belle juridiction; que la ville est déjà dépouillée de ses meilleurs établissements qui faisaient subsister, à défaut de commerce, d'industrie et de manufactures, une infinité de personnes; qu'il ne lui demeure que trois communautés, savoir: les Ursulines, établissement absolument consacré à l'instruction de la jeunesse, qui doit être conservé aux termes des décrets; une communauté de Carmes, contenant six religieux et pouvant en contenir au moins vingt; une de Minimes contenant trois religieux, dont elle demande la conservation.

« Dans le cas où on ne pourrait conserver la Communauté des Minimes, (1) l'Assemblée municipale demande que MM. du département y établissent une manufacture de toile, un atelier de charité ou tout autre établissement public, et, au Séminaire, soit une école de marine, soit une retraite d'hommes.

« La conservation du collège est la dernière ressource de Saint-Pol par le grand nombre d'écoliers, qui font vivre en cette ville plus de cent familles qui se trouveraient privées de pain, si on leur enlève cette ressource. Le conseil général en demande aussi la conservation et charge le bureau municipal d'adresser la copie de la délibération aux administrateurs du district de Morlaix et d'y joindre une copie du dernier exposé de la situation désastreuse de la ville de Saint-Pol à l'Assemblée nationale. »

Le 21 Novembre 1790, on élit de nouveaux officiers municipaux et de nouveaux notables. Le maire

(1) *La Cathédrale de Saint-Pol* — (chan. Peyron), p. 241. — Etat des Ecclésiastiques du Minihy du Léon en 1790. Carmes: 6 prêtres; Minimes: 2 prêtres.

s'appelaient Raoul. Ils furent les jouets ou les esclaves de la Révolution; pour se mettre à couvert, ils n'imaginèrent pas d'autre moyen que la dénonciation. Elle devint chez eux une manie.

« A Saint-Pol, écrivent-ils, le 22 Décembre, au Directoire de Morlaix, tous les dimanches et fêtes, on n'entend que des sermons incendiaires, soit à l'hôpital, soit aux Ursulines, à la paroisse et à l'église du Creisker. »

Dans une séance tenue le 14 Mai 1791, le maire annonce l'arrivée prochaine de M. Dumay*, prêtre assermenté, élu curé de la ville de Saint-Pol. Par une lettre datée du 6, l'intrus faisait savoir qu'il rejoindrait son poste et demandait des renseignements avant de s'installer.

La cause des Ursulines est irrémédiablement perdue: Dumay va les poursuivre de sa haine implacable.

Pour le recevoir, il n'a trouvé personne parmi les honnêtes gens. Quand il a voulu célébrer sa première grand'messe, le 29 mai, « la souffleuse d'orgue, les bâtonniers, le sonneur de cloches, le fossoyeur pour les inhumations, le fournisseur de chaises, les porteurs, la blanchisseuse de linge des autels, enfin tous ceux-là qui étaient au service du ci-devant chapitre se sont retirés... Le sieur Luguern, prêtre sacristain, ne voulut pas paraître à la sacristie ni donner les ornements, faire allumer les cierges... » C'était, on le voit, le vide autour de l'intrus.

Bien plus! Lors « des processions pour les Rogations... », on poussa la malice jusqu'à couper la corde des cloches, on mit des pierres pour empêcher le mouvement, on emporta les ornements des autels... A la suite des processions, il n'y eut que les bons patriotes et beaucoup de soldats; les fenêtres étaient pleines de ricanes et de ricanesuses aristocrates.

« Les Ursulines également ont montré le plus profond mépris, à l'occasion de la procession des Rogations. »

L'intrus dévorait en silence les affronts qu'on lui faisait subir. Mais l'heure arriva où il allait se venger.

Le 13 novembre 1791, il est élu procureur de la Commune. Dès le 25, il s'attaque, dans une diatribe pleine de fiel, au principal et aux professeurs du collège ainsi qu'aux « demoiselles de la Retraite ».

Le 7 janvier 1792, il fulmine contre Saint-Pol, « vrai foyer d'aristocratie alimenté par les régents du collège et les Ursulines par leurs petites écoles. »

Il requiert:

« Qu'on ne s'endorme point et qu'on mette la plus grande vigilance à procurer des professeurs constitutionnels au collège et à ôter les petites écoles aux Ursulines, qui, de concert avec les pernicieux régents actuels, causent un mal incalculable à la jeunesse et irréparable à la Constitution, d'ici bien des années. »

Pour qui sait comprendre, c'était un magnifique hommage rendu à des maîtres et à des maîtresses qui se refusaient à renier leurs principes chrétiens.

Le 15 février, c'en était fait du collège de Léon.

Le 18, les maisons des « ci-devant Minimes, ci-devant Lazaristes, Carmes, Ursulines et de la Retraite » étaient visitées par des Commissaires délégués par le district de Morlaix.

Le 26, au soulagement de toutes les âmes honnêtes, le curé Dumay donnait sa démission de procureur de la commune, mais la semence de haine qu'il avait jetée à pleines mains allait germer et finir de lever.

Bientôt, le Conseil municipal demande à Morlaix des instructions sur la conduite à tenir à l'égard des Ursulines, innocentes victimes de l'intrus.

Quand elles quitteraient leur Communauté, « devait-on leur accorder leurs effets de chambre, leur

argenterie et linge, et en quelle quantité? — Les sœurs converses devaient-elles être traitées sur le même pied que les religieuses de chœur? — L'aumônier pouvait-il réclamer quelques effets, ornements ou linge d'église? — Au moment de la sortie des religieuses, ne faudra-t-il pas y mettre deux gardiens, la maison étant si vaste? — Quel traitement attribuer à chaque gardien et seront-ils autorisés à cultiver le jardin et à vendre les denrées? — L'aumônier devrait-il se retirer le même jour que les religieuses? — Les officiers municipaux pourront-ils demander à ces religieuses la représentation de l'argent monnayé ou en dépôt qu'elles peuvent avoir entre leurs mains et s'en saisir? »

Les membres du district de Morlaix répondent, le même jour, « que la loi du 14 Octobre 1790 doit, comme toutes les autres, être observée envers les religieuses. Il ne s'agit pas de donner de l'extension à cette loi ni de l'interpréter en défaveur des Ursulines. On doit entendre, par mobilier, les effets qui auraient été à leur usage personnel, les couverts d'argent individuels, exception faite des effets mobiliers communs à la maison... La loi n'ayant point déterminé aucune quantité de linge, on ne peut la désigner: les frustrer de cette partie du mobilier serait excéder la rigueur de la loi. La même loi n'a pas privé les sœurs converses; elles doivent jouir des mêmes avantages.

« Il n'en est pas de même de l'aumônier, qui n'a aucun droit sur les effets, ornements ou linges d'église, qui, étant déclarés biens nationaux, doivent rester sous la surveillance de l'administration. Cet ecclésiastique, salarié par la maison, n'a droit qu'à la réclamation des objets qui lui sont propres.

« Il n'y a point de doute que l'on doive nommer des gardiens suffisants, après avoir fait l'inventaire.

« L'aumônier de cette maison ne doit plus y rester, les religieuses ayant quitté.

« Quant à la dernière question de la lettre de la municipalité, elle n'est pas admissible. Un corps constitué ne peut se permettre une demande injurieuse à l'administration. Il n'y aurait aucun inconvénient à se saisir des dépôts volontaires que les religieuses pourraient désirer mettre entre les mains des officiers municipaux, mais on ne doit pas en provoquer de toute autre nature. »

L'arrêt obligeant les Ursulines à disparaître, qui était porté depuis bientôt deux ans, (14 juin 1790), allait recevoir son exécution. Elles étaient, du reste, définitivement condamnées, depuis le 28 décembre 1791.

Ce jour-là, elles avaient été requises « de se constituer une supérieure et une économe, conformément à la loi civile ». Elles ne voulurent point se plier à cette injonction: ce qu'on exigeait d'elles était en contradiction flagrante avec leurs statuts approuvés par l'autorité ecclésiastique.

« *Potius mori quam fœdari!* ». Tout plutôt que le schisme.

Des procès-verbaux officiels (1) nous prouvent que les religieuses demeurèrent fidèles jusqu'au bout.

« L'an 1791, le 28 Xbre, à 2 h. de l'après-midi, nous, François Augustin prud'homme de Kéraugon, ancien député à l'Assemblée nationale constituante de 1789, 1790, 1791, et maire actuel de la ville ou Communauté de Saint-Pol-de-Léon, en vertu de la mission à nous donné (*sic*) hier, par la municipalité de la dite ville, certifions nous être transporté au Couvent des Dames Ursulines de cette ville, accompagné de Pierre Ignace Jean Desteene, secrétaire greffier de

(1) Archives Départementales — Quimper — L(v).

L'archiviste, M. Waquet, estime que ces documents sont inédits.

Nous en devons la communication à l'obligeance de M. Waquet lui-même et à la servabilité de M. l'abbé Guéguen, qui a pris la peine de les transcrire pour nous.

la dite municipalité, et avoir fait demander Madame de St-Pierre, Supérieure de la dite Communauté, à laquelle nous avons donné lecture de l'arrêté du département du Finistère du 26 novembre dernier et de l'article 26 du titre 2^e. de la loi du 14 Octobre 1790 et l'avoir sommée de nous dire, au nom de la Communauté, si les dames Religieuses qui la composent étaient dans l'intention de se conformer au dit article, en se constituant, par une élection au scrutin et à la pluralité absolue des suffrages, dans une assemblée présidée par un officier municipal, une Supérieure et une économ. Sur quoi, Madame la Supérieure a répondu que s'agissant de l'élection d'une supérieure, le temps pour lequel elle a été élue n'étant pas achevé, elle ne pouvait rien répondre sur cette (*sic*) objet comme y étant partie intéressée; mais qu'elle allait faire appeler Madame la Sous-Prieure, qui était instruite des sentiments de la Communauté et pourrait donner la réponse demandée. Et Madame la Sous-Prieure étant entrée, nous lui avons fait la même lecture et la même sommation. Après quoi, Madame la Supérieure a déclaré se retirer, n'étant plus nécessaire pour la suite de notre mission, et, elle retirée, nous avons demandé une réponse à notre sommation à Madame la Sous-Prieure, qui nous a remis le billet ci-joint: « Je déclare que mon suffrage a été parfaitement libre, lors de l'élection, et que c'est très librement que je reconnais que la Mère Saint-Pierre est Supérieure, ainsi que la Mère Cœur de Jésus procureuse, conformément à notre Sainte Règle. »

« Et sur ce que nous avons représenté à Madame la Sous-Prieure et à Madame la Procureuse, qui l'accompagnait, que ce n'était pas là se conformer à l'article cité de la Loi du 14 Octobre 1790, lequel exigeait un scrutin et une élection particulière pour le temps et espace de deux années, quoique avec la fa-

culté de continuer la Supérieure et l'économe une fois élues, ces deux dames nous ont déclaré n'avoir pas d'autres réponses à faire et ces dames invitées de signer le procès-verbal avec nous ont répondu qu'elles le signeraient. Fait et arrêté à la Communauté des dites Dames Ursulines, les dits jour et an que devant, ainsi signé sur la minute, Sœur Marie-Anne La Marre dite Saint-Joseph, sous-Prieure, Sœur Marie-Gabrielle Pizivin, dite Cœur de Jésus, Procureuse, Prud'homme de Kéraugon, maire et Desteene, greffier.

pour copie conforme à la minute

LABBÉ

P^r le S^o greffier. »

Ce rapport fut transmis au Directoire de Morlaix, qui en référé au Conseil exécutif permanent de Quimper (1).

« District de Morlaix

Morlaix, le 20 Janvier 1792.

N^o 1206

3^o Comité

Messieurs,

Refus des Religieuses Ursulines de se constituer légalement.

Nous avons l'honneur de vous remettre le procès-verbal que les officiers municipaux de St Paul ont rédigé au couvent des Dames Ursulines de cette ville, le 28 Xbre, en conformité de l'arrêté du département du 26 Novembre dont nous avons recommandé l'exécution à leur activité, vous y verrez, Messieurs, un diffuge qui ne ressemble à rien moins qu'à désobéir à la loi et ce qui nous paraît le plus étrange, c'est que ces dames jouissent encore de leurs revenus, qui, aux termes de la loi, devaient, comme ceux des autres

(1) Archives de Quimper L (v.).

couvents, être gérés par l'administration; Vous aviserez aux moyens que vous croirez propres à les ramener à l'obéissance.

Les administrateurs du Directoire: Riou, Veller.

H. Pitot

Secrétaire.

à MM. du Département à Quimper. »

Après quelques atermoiements, la réponse vint, brutale, définitive, clore toute discussion.

M. Philippe-Louis Miorcec avait été élu maire de Saint-Pol, le 4 mars 1792. Le 9, il se fit accompagner des officiers municipaux, des notables et de trois cents hommes de la force armée. Ils entrèrent dans la clôture et signifièrent aux Religieuses qu'elles eussent à quitter leur couvent, dans le plus bref délai.

Bien qu'elles fussent préparées, d'avance, à porter leur croix, on devine quelle fut, sur le coup, la consternation de ces malheureuses femmes, obligées de dire adieu à la sainte solitude qu'elles aimaient et où elles pensaient vivre et mourir.

Leur sortie commença vers une heure de l'après-midi pour se terminer vers six heures du soir. Tel le capitaine, qui n'abandonne son vaisseau qu'au moment où les passagers et les marins sont déjà en sûreté, la Supérieure franchit le seuil, la dernière, avec quatre des Sœurs les plus âgées.

C'était une femme d'une rare énergie que la Mère Saint-Pierre du Goazmoal de Coatromar. Le curé constitutionnel de Saint-Pol, Dumay, eut à l'apprendre à ses dépens.

Il avait cherché, dès son installation, à entrer en relations avec les Ursulines. La Prieure s'y opposa toujours avec une inflexible rigueur. Une circonstance parut favoriser les désirs de l'intrus. Une élève étant décédée et devant être enterrée dans sa paroisse, Dumay se figura qu'on ne pourrait se passer de lui, en

cette occasion. « Il faudrait bien qu'il fût la levée du corps: c'était son droit! » La Mère Saint-Pierre lui prouva qu'il s'était trompé. A la tête de sa Communauté, elle conduisit le cercueil jusqu'à la porte conventuelle. Quand sonna le glas et que le curé se présenta devant la clôture, elle fut prestement ouverte, mais seulement pour laisser passage au cadavre. Après quoi, la grille fut soigneusement refermée et Dumay se retira tout décontenancé.

Lorsque les 37 Religieuses de chœur (1), les 12 Sœurs converses et la novice du Couvent abhorré furent dispersées, le 9 mars 1792, un sourire sarcastique dut animer, au moins un instant, le visage du prêtre dont M. de Kergariou, président du Département, disait qu'il avait « bien peu l'esprit de charité, de son état et de son caractère. »

Dumay prenait sa revanche. Elle était digne de lui!

Dans une pièce signée de Mère Saint-Pierre du Goazmoal, on peut relever les noms des religieuses qui furent expulsées (2). Plusieurs seront décédées avant la reconstitution du Couvent en 1807.

(1) (37 et non 38), d'après la liste officielle fournie par la Prieure.

(2) « La Communauté des Religieuses Ursulines de Saint Paul de Léon, Etablie En cette ville le 22^e 7bre 1629 — (Les Chroniques de l'Ordre précisent que c'est le 9 Septembre) — Et Expulsée Le 9^e Mars 1792. Est composée de 49 Religieuses professes Et une novice. »

CHAPITRE XII

Les Isolées

On permit à chacune des Ursulines d'emporter un prie-Dieu en forme d'armoire et le peu de linge qu'il contenait, une table, une chaise, en un mot le modeste mobilier qui compose la pauvre cellule d'une pauvre religieuse. Tout le reste devint la propriété de la Nation, à l'exception pourtant d'une grande partie du linge de la Communauté que quelques amis dévoués réussirent à enlever et à cacher, si bien, qu'une fois la tourmente passée, les Ursulines ne purent savoir où étaient les divers dépôts.

Les bons habitants de Saint-Pol s'empressèrent de proposer un asile chez eux aux infortunées qui n'avaient plus de toit. Ils poussèrent même l'attention et la délicatesse jusqu'à venir les chercher en voiture, au monastère, afin de leur épargner la douleur et la honte de faire à pied le trajet qui les séparait des différentes maisons où elles devaient être hébergées. Au reste, parmi les Mères, il en était de bien vieilles, comme la R. M. Saint-René, qui avait 90 ans; d'autres étaient malades ou infirmes.

Quelques personnes se montrèrent fort hospitalières. Les archives des Religieuses mentionnent spécialement les familles de Kermenguy du Roslan, de Kertanguy, et une pieuse demoiselle, nommée Mlle La Prairie.

Pendant l'espace de deux mois et quelques jours, c'est-à-dire du 9 mars 1792 au 16 mai de la même année, les Ursulines n'eurent à subir aucune vexation particulière. Mais, à ce moment, elles furent encore en butte à de nouvelles tracasseries. Pour s'en débarrasser plus vite, elles crurent bon de livrer leurs cahiers de comptes à leurs persécuteurs, qui, probablement, voulaient les vérifier.

Bientôt, elles furent, pour la plupart, réduites à une misère extrême. Le gouvernement ne leur payait pas la pension qu'il leur avait allouée. C'est avec raison qu'elles crurent devoir protester. Les autorités qui avaient manifesté tant d'empressement à chasser les religieuses faisaient maintenant preuve d'une mauvaise foi évidente.

En effet, « ce n'est qu'après l'émeute du 10 Août 1792 que commencèrent les mesures vraiment anti-libérales à l'égard des Congrégations. Dès le 17 août, l'Assemblée Législative, considérant qu'il importe de faire jouir les religieux et religieuses de la liberté qui leur est assurée par les lois précédemment faites, ordonne: 1°/ d'évacuer tous les couvents, soit d'hommes, soit de femmes; 2°/ de vendre, au profit de la Nation, qui ne doit négliger aucune de ses ressources, tous les bâtimens et terrains monastiques.

« Le lendemain, 18 Août, un autre décret supprime toutes les corporations religieuses et les congrégations séculières d'hommes et de femmes, ecclésiastiques ou laïques, même celles vouées uniquement au service des hôpitaux et au soulagement des malades; de plus, il interdit, pour l'un et l'autre sexe, le port du costume ecclésiastique et religieux.

« Cette fois, il n'y a plus à s'y tromper: c'est l'expulsion par la force; les couvents sont fermés. »

Les municipaux de Saint-Pol n'étaient pas en retard! Ils avaient mérité un « certificat de civisme ». Ils faisaient du zèle.

« Les expulsés, aux termes mêmes du décret, devaient toucher une pension, à la condition, pour les religieux *hommes*, de prêter le serment civique. » (1) Les femmes, pour avoir une allocation, n'avaient pas cette obligation à remplir; par conséquent, la réclamation des Ursulines était fondée en droit.

Privées de toutes ressources, elles avaient déjà adressé aux autorités compétentes une pétition de forme très respectueuse et en même temps très habile. (2)

12 Mai 1792

« A Messieurs

Messieurs les Officiers municipaux de St-Pol-de-Léon,

« Messieurs nous venons d'apprendre que les religieuses Ursulines de Lesneven viennent de rentrer dans leur couvent, aux fins d'un arrêté du Département du Finistère, du dix du présent mois, d'après la soumission qu'elles ont faite, à la municipalité de Lesneven, de se constituer, au terme de l'article 26 du titre 2 du décret du 8 Octobre 1790.

« Nous savons qu'elles ont eu la permission de nos Supérieurs majeurs, et cette même permission nous est aussi accordée (*sic*), il est vrai, tardivement, mais quoique sorties et dispersées, tout est encore existant dans notre couvent et rien n'a été déplacé des objets inventoriés; ainsi nous pouvons prétendre à la même justice de la part du département. Surtout, Messieurs, si vous daignez appuyer notre pétition, comme l'ont fait les Messieurs de la Municipalité et district de Lesneven; et c'est sur quoi nous comptons pour pouvoir nous réunir toutes ensemble, vivre en commun dans notre communauté, suivant nos règles, n'être

(1) Cf. Emile Chénon — Professeur à la Faculté de Droit de Paris. — *Histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat*, du 1^{er} au 13^è siècle (p. 183 et 184).

(2) Archives du Finistère — L (v).

point à charge au public ni à nos familles et subsister avec les traitements que nous a fait la Nation.

« Nous avons, Messieurs, la même intention, le même vœu, le même désir que les Religieuses de Lesneven, de nous constituer pour nous-mêmes et nous renonçons comme elles à tenir les petites Ecoles intérieures et extérieures; ainsi, nous espérons, comme elles, avoir tel aumônier que nous voudrions, nous soumettant à faire nos offices, toutes portes fermées et sans son de cloche, conformément à l'arrêté du département du Finistère, dont nous joignons ici une copie qui nous a été transmise par nos sœurs de Lesneven, certifiée par M. Miorcec, maire de Lesneven.

« Nous nous flattons, Messieurs, que par la délibération que vous allez prendre, vous étayerez notre pétition; nous comptons également sur l'appui de Messieurs les administrateurs du district de Morlaix. Dans cette attente flatteuse nous avons l'honneur d'être, en particulier et au nom de notre Communauté,

Messieurs,

Vos très humbles et obéissantes Servantes,

Sœur St Pierre du Goazmoal, R^{te} Supérieure,
Sœur Cœur de Jésus Pizivin, Procureuse,

St-Pol-de-Léon, le 12 Mai 1792. »

Dès le lendemain, les officiers municipaux de Saint-Pol donnaient à la pétition des Ursulines la suite qu'elle comportait. Elle était transmise au Directoire de Morlaix, « pour sur le tout donner son avis, déclarant le Conseil Municipal se référer à l'avis du district et attendre les ordres du département. »

Ces Messieurs de Saint-Pol évitaient de se compromettre. Mais si la réponse venue de Morlaix se fit quelque peu attendre, les religieuses n'y gagnèrent rien; bien au contraire!

« District de Morlaix

Extrait du Registre du district
du 17 Juin 1792
l'an 4 de la Liberté (1)

Séance tenue par M. Beau, président, assisté de MM.

Riou

Veller administrateurs.

Coubitte

Lonier

Présent. M. Raoul, procureur Syndic (*sic*).

Vu une pétition des ci-devant Religieuses Ursulines de la ville de Léon, en date du 12 mai dernier, tendant à rentrer en Communauté, en se constituant, conformément à l'article 26 du titre 2 du décret du 8 Octobre 1790.

Vu au bas de la pétition son renvoy au Directoire du district par la municipalité de Léon.

Vu copie d'une lettre du Département du 10 Mai, certifiée par M. Miorcec, maire de Lesneven, par laquelle le Directoire autorise de procéder, par des commissaires de la municipalité de l'endroit, à l'acte de constitution que les religieuses demandent, sans toutefois pouvoir s'immiscer en aucune espèce d'éducation ou d'enseignement intérieurs ou extérieurs, pouvant avoir un tel aumônier, qu'elles voudront, mais tenues de faire leurs offices, portes fermées et sans son de cloches, attendu que par leur pétition elles ne manifestent l'intention que de se constituer pour elles-mêmes.

Vu la lettre adressée au départemen, le 30 Mai, par la Supérieure et la procureuse de cette maison, le fait du Communiqué du Directoire du Départe-

(1) *L'Ere de la Liberté* a été décrétée par l'Assemblée législative, en janvier 1792, pour compter du 1^{er} janvier 1789.

ment et sa lettre du 8 Juin tendant à avoir l'avis de celui de ce District.

Considérant que la pétition de ces deux dames ne peut être regardée comme le vœu de l'ensemble; sous la fausse apparence de vouloir se soumettre à la loi, elle ne tend qu'à l'é luder, en alléguant qu'elles sont munies de la permission de leur Supérieur majeur.

Considérant que si ces religieuses avaient sincèrement eu l'intention d'obéir à la Loi, elles n'auraient pas formellement refusé de se constituer, refus constaté par deux procès-verbaux du 28 Xbre 1791 et Mars suivant, ayant joui du bénéfice de l'article 24 de la loi et encouru les peines de l'art. 30, leur demande dans tous les cas est tardive, leur évacuation ont (*sic*) eu plusieurs mois, la vente des comestibles qui périlaitaient dans leur maison, la location par bail des terres et jardins en dépendant, qui entraînerait des dommages et intérêts considérables envers le fermier, qui s'est mis en dépense d'achat de bétail et d'ameublement nécessaires à l'entretien de sa ferme.

Considérant que outre que ces religieuses ne sont nullement dans le cas de celles de Lesneven, elles fondent leur réclamation sur une autorité cachée qu'elles appellent Supérieur Majeur, autorité qui semble prévaloir sur celle de la Loi, qui n'a pu avoir auprès d'elle la même force.

Leur institut ayant pour objet l'éducation de la jeunesse, elles ne peuvent aucunement le remplir en se constituant pour elles-mêmes.

Considérant que le grand nombre d'établissements de cette espèce qui se trouvait concentré dans cette ville y semait le poison du fanatisme et que sa conservation ne pouvant que l'alimenter, ces dames dispersées dans la ville, depuis l'époque de leur évacuation, y sèment encore le trouble, en insinuant une doctrine pernicieuse à la constitution, en abusant de la faiblesse d'un peuple facile à égarer.

Par ces motifs,

Le Directoire ouï le procureur syndic en ses conclusions, est d'avis que les ci-devant Ursulines soient tenues de jour à autre de quitter la ville et renvoyées chacune dans leur famille ou dans telle maison qui leur sera désignée par le Département, parce que, dans aucun cas, il ne pourra être fixé qu'à une distance au moins de six lieues, sans qu'il leur soit permis d'habiter le bourg ou village en plus grand nombre que deux, seul et unique moyen de calmer les esprits et de ramener le peuple des environs de Saint Paul à aimer la Constitution.

Fait à Morlaix les dits jour et an que d'autre part.
Beau, président, Pitot, secrétaire. »

On voit ici à nu l'âme de purs jacobins, fermée à tout sentiment de justice et de pitié, quand il s'agit de « ci-devant religieuses ».

Du moins, les secours spirituels ne manquèrent point aux « isolées », durant cette période d'épreuves. Un prêtre non-assermenté, économiste de l'ancien Séminaire, vêtu d'un grotesque habit de toile, chaussé d'une paire de gros sabots et muni d'une abondante provision d'oignons, se présentait, avec une aisance et un naturel qui trompaient tout autre que les initiées, à la porte des personnes qui avaient besoin de son ministère. Après avoir frappé avec violence, il s'écriait d'une voix retentissante : « Eh ! citoyens et citoyennes, avez-vous besoin d'oignons ? »... Aussitôt, on répondait : « Oui ! » et l'on ouvrait. La métamorphose était tellement complète que, parfois, quelque sœur plus peureuse ou plus méfiante demandait à quelqu'une des autres : « Etes-vous bien certaine que ce soit réellement là l'Économiste du Séminaire ? » Et sur l'assurance positive que c'était lui, elle recevait avec joie le sacrement de réconciliation.

L'anecdote est charmante et méritait d'être relatée (1). Mais si le fait est matériellement vrai, il semble qu'il y ait erreur ou confusion au sujet de la personne. D'après les Archives des Lazaristes (2), le dernier économiste du Séminaire, avant sa suppression par la Révolution, aurait été M. Richenet (Jean-François), né au Petit-Noir, diocèse de Besançon, le 4 Septembre 1759, et reçu au Séminaire, à Paris, le 22 Mai 1781. Il y prononça ses vœux le 23 Mai 1783. Il resta au Séminaire de Saint-Pol de 1785 à 1791, partit pour la Chine, en revint en 1815, fut directeur de la communauté des Filles de la Charité et mourut, à Paris, le 19 Juillet 1836.

Quoi qu'il en soit, le confesseur accrédité auprès des religieuses usait de quelque subterfuge pour les visiter, les unes après les autres. Elles demeurèrent ainsi assez tranquilles jusqu'en 1793. Le 19 Mars de cette année, les paysans des paroisses avoisinantes, s'étant ameutés pour protester contre la levée en masse de trois cent mille hommes, vinrent en armes à Saint-Pol, par plusieurs routes à la fois, et attaquèrent furieusement la garnison. Ce fut le prélude du combat de Kerguiduff (23 Mars), où la colonne du général Canclaux, arrivant du côté de Lesneven, dispersa les insurgés (3). Faussement accusées d'avoir provoqué ces événements, les Ursulines, qui se tenaient cachées de leur mieux, depuis leur sortie du cloître, reçurent l'ordre de quitter la ville.

Plusieurs se retirèrent alors chez leurs parents ou amis.

(1) Archives des Ursulines.

(2) *Les Lazaristes et le Séminaire de Saint-Pol-de-Léon (1689-1791)*. (Quelques simples notes d'après les archives — rue de Sévres, 95, Paris VI) — Communiquées, en 1928, par M. le Secrétaire Archiviste des RR. P. P. Lazaristes.

(3) Cf. Pol de Courcy, *Notice sur la ville de St-Pol-de-Léon* — 1841; et l'abbé Inizan, *Emgann Kerguidu*, Brest, Lefournier, 1877. — Ce dernier ouvrage a été réédité en 1982. — Il contient malheureusement, trop de détails qui sont de pure imagination.

La Mère Supérieure, Saint Pierre du Goazmoal, et la mère Cœur de Jésus Pizivin, procureuse, furent arrêtées dans les circonstances que rapporte la lettre suivante :

Saint Pol, le 21 avril 1793.

Le C^e Guillier commissaire à St Pol aux administrateurs du Département.

Je dois vous prévenir que... j'ai été obligé de sévir contre la supérieure et la procureuse des Ursulines d'ici; sur la banie faite de la part du district et de la municipalité à toutes ces religieuses de vider la ville dans 8 jours, en déclarant le lieu de leur retraite, la supérieure se présente à la maison commune pour solliciter, auprès de moi pour elle et la procureuse, la grâce de demeurer en ville, n'ayant de parents que très éloignés d'ici. Je la refusai, bien entendu, mais quelle fut ma surprise et mon indignation, lorsque m'approchant de cette femme, je lui vis pendu, le long de son tablier, un grand chapelet; je ne pus me retenir, je l'arrachai et le mis en pièces. Je la fis demeurer à la maison commune et fis aller à l'instant 2 municipaux et le juge de paix chez elle et chez la procureuse, — elles demeuraient ensemble, — faire une visite domiciliaire et s'emparer des papiers. Ils furent portés à la municipalité. Il en résulte que ces deux femmes avaient encore aujourd'hui sur les autres religieuses le même empire qu'au couvent, etc., etc.. Je les fis arrêter à l'instant et mener par la gendarmerie en arrestation à Morlaix...

J'ai assujéti à la surveillance les dames chez qui étaient ces révérendes, qui, non contentes d'avoir de prétendus pouvoirs encore sur leurs compagnes, les déléguaient à une inférieure pour gouverner celles qui étaient 3, 4 ou plus ensemble, et cette inférieure rendait ensuite compte aux princesses, qui ne reconnaissaient d'autre autorité que celle de leur Evêque...

Cet acte de sévérité a fait ici le plus grand bien et a fait trembler ces pieuses protectrices de nonnes. »

L. J. M. GUILLIER » (1).

— « La persécution devenant de jour en jour plus grande, aux mois de Mars et Avril 1794, celles que l'on put trouver, on les mit en arrestation; douze furent mises à la Retraite, qui servait de maison d'arrêt, à St Paul, deux au château de Brest; quelques-unes eurent le bonheur d'obtenir de rester dans leurs familles, sous la surveillance des municipaux. » (2)

(1) Guillier fut guillotiné en 1794, comme fédéraliste.

(2) Archives des Ursulines — Actes Capitulaires des Religieuses, fol. 21. (Registre commandé en 1785, signé et paraphé de la main même de Mgr de La Marche).

CHAPITRE XIII

Héroïsme et Dévouement

La Mère Catherine Le Duff, dite Marie-Victoire, fut la plus maltraitée par les Républicains. Il s'en fallut de peu qu'elle ne cueillît la palme du martyre.

Elle était religieuse, depuis seize ans, lorsqu'eut lieu l'expulsion du 9 mars 1792.

« Le vingt-huit fevrier mille sept cent soixante seize, Notre Révérende Mère Supérieure a assemblée les mères vocales, capitulairement, au son de la cloche, pour leur proposer de recevoir au noviciat, en qualité de S^r de Chœur, honorable fille Catherine Le Duff, âgée de vingt un ans, cinq mois, ainsi que le prouve son Extrait d'âge tiré des Registres de baptêmes de l'église paroissiale de Plouescat, année 1754, fol. 16 verso, (1) où est écrit cy: fille d'honorable gens, Vincent Le Duff et de Marie Renée Cadiou, demeurant au bourg paroissial de Plouescat; lequel Vincent Le Duff, pour seconder les pieux désirs de sa fille promet de donner cent livres de pension viagère; et monsieur Labbé Masson, chanoine de Dol, grand oncle de La dite postulante, promets de donner dix huit cents livres, dont cinq cents seront placés au denier vingt cinq, sur le clergé, et qui demeurera à perpétuité à la Communauté, à moins d'un rem-

(1) Vérification a été faite par M. le chanoine Kerbaol, curé-doyen de Plouescat: la référence est exacte.

boursement; et trois cents livres, qui seront consommé pour son ameublement. De plus, il est convenu qu'on payera cinquante écus, par an, durant son noviciat. Ces conditions ayant été agréées; les mères vocales (1) ayant imploré les lumières de l'Esprit-Saint, elle a été reçue à la pluralité des voix secrètes et est entrée au noviciat, le quatorze mars de la même année. On luy a donné, pour nom de religion, Marie Victoire. En foy de quoy nous faisons et signons cet acte, le même jour et an que dessus. Sœur Catherine Barbe Verduc de Saint Louis, Supérieure. » (2)

Lorsqu'elle fut chassée de son couvent par la Révolution, Mère Marie-Victoire Le Duff se réfugia dans la ferme de Penanéac'h, en Plouénan, qui habituellement servait de cachette aux « bons prêtres » (3). Notre religieuse s'y présenta, parce qu'elle était la cousine de la maîtresse de la maison, Anne Cadiou, veuve de Claude Le Saint.

« Et puis, elle dut venir à Penanéac'h avec son ancien aumônier, M. Corrigoü ».

Elle fut arrêtée dans la nuit du 8 Septembre 1794 par les « Bleus », en même temps que M. Corrigoü lui-même et M. Le Gall, le recteur « non assermenté » de Plouénan.

Il fut décidé que la maîtresse de maison, coupable d'avoir logé une « ci-devant religieuse », restée fidèle à ses vœux, et des « prêtres réfractaires », serait, comme eux, déferée au tribunal révolutionnaire.

Madame Le Saint avait, près d'elle, pour l'aider à diriger la ferme, sa belle-sœur, « Annette ». * Au dire

(1) Ayant voix au chapitre.

(2) *Archives des Ursulines de St-Pol. Actes capitulaires.* 1658 à 1785). — Fol. 152, Verso.

(3) Cf. la brochure si attachante, récemment publiée par M. l'abbé Livinec, ancien recteur de Plouénan: *Bro-Léon sous la Terreur*. — Anne Le Saint, MM. Le Gall et Corrigoü. Trois victimes de la Révolution à Plouénan. — Librairie Le Goaziou, Quimper-Morlaix 1929.

de tous ceux qui la connaissaient, c'était une personne de haute vertu.

Voyant que les soldats hésitaient entre elles deux et ne savaient quelle était la véritable maîtresse, Anne s'avança vers sa belle-sœur « qui avait quatre enfants, deux garçons et deux filles, et lui dit à voix basse: « Restez ici; vos enfants ont besoin de vous. Quant à moi, je n'ai aucun lien qui me rattache à la vie et je m'estimerai trop heureuse de mourir à votre place ». — « Adieu! ma sœur », ajouta-t-elle tout haut en l'embrassant, et, se tournant vers les gendarmes, attendris, malgré eux, de cette scène dont ils ignoraient la sublimité:

— « Quand partons-nous? » leur dit cette fille héroïque. « Je suis prête à vous suivre ».

Les prisonniers furent dirigés, par étapes, sur Quimper.

A Landerneau, la Mère Le Duff éprouva une immense consolation, celle de revoir les Mères Saint Augustin Le Gall de Kermorvan et Saint Jérôme la Caze, qui, après avoir reçu la permission de résider dans cette ville, sous la garde des Municipaux, avaient obtenu la faveur plus grande encore d'aller visiter et féliciter l'heureuse compagne qu'elles regardaient comme devant remporter bientôt la palme du martyre.

Les juges de Quimper condamnèrent M. Le Gall, M. Corrigou et Anne Le Saint à être guillotins.

Devant la proposition suivante, qui aurait pu tenter une âme moins trempée que la sienne, Anne Le Saint ne faiblit pas.

« Citoyenne, promets de ne plus donner jamais asile aux calotins de prêtres et aux ci-devant religieuses, et la République sera assez clémentine pour te faire grâce. »

— « Que la République garde ses faveurs pour d'autres, répondit Annette, avec calme et dignité; ce

que j'ai fait, je l'ai fait pour obéir à ma conscience, et, si la même occasion se représentait, j'agirais de même. »

C'est le 29 fructidor, an II, (1) que « François Le Gall, âgé de soixante-un ans, ex-curé de Plouénan, François Corrigou, âgé de cinquante sept ans, ex-directeur des cy-devant Ursulines de Pol Léon, Anne Le Saint, fermière au village de Pennanéac'h, en la commune de Plouénan », périrent sur l'échafaud.

Quant à « Catherine Le Duff », le tribunal admit qu'elle était couchée, quand les prêtres réfractaires arrivèrent, et qu'elle n'était pas instruite de leur présence; puis, considérant qu'elle n'avait « aucune puissance ni autorité » dans la maison, il ordonna sur le champ sa mise en liberté.

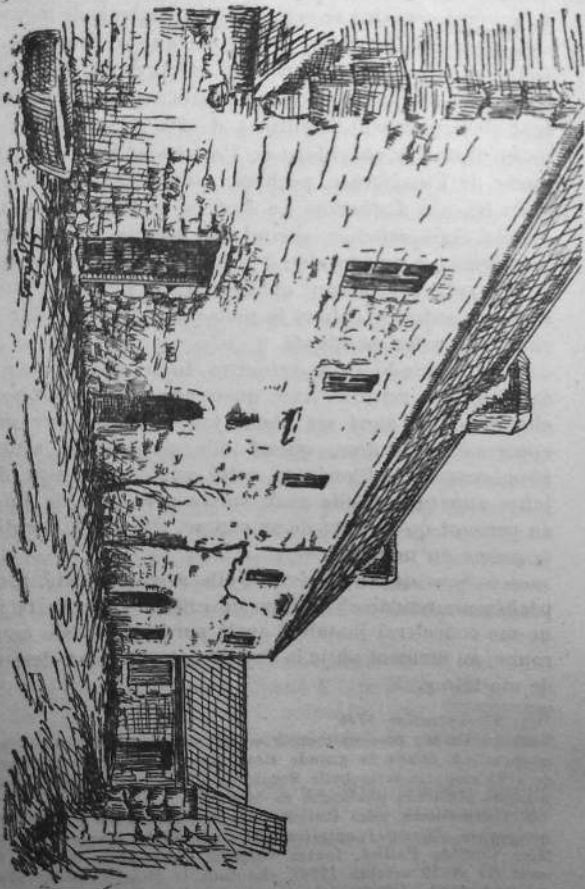
Mère Marie-Victoire retourna toute désolée dans son ancienne retraite. Avec quels accents de tristesse, elle racontait dans ses vieux jours, la douleur qui oppressait son âme, quand elle parcourait, seule, pour revenir à Plouénan, cette route que, peu de jours auparavant, elle avait suivie avec tant de joie, en pensant qu'au bout de sa course, elle allait cueillir la palme du martyre.

— « Sans doute, confessait-elle avec humilité, mes péchés me rendaient indigne de cette faveur, mais je ne me consolerais jamais d'avoir perdu une telle couronne, au moment où je la voyais suspendue au-dessus de ma tête ». (2)

(1) 15 septembre 1794.

(2) La France possédait environ 350 maisons d'Ursulines au moment où éclata la grande Révolution. L'orage destructeur de 1793 emporta cette belle floraison. L'ordre de Sainte-Ursule y gagna plusieurs phalanges de Martyres.

A Valenciennes, elles étaient Onze, rappelant les Onze mille compagnes d'Ursule; animées par leur digne Supérieure, la Mère Clotilde Paillot, toutes volèrent pour ainsi dire à la mort (17 et 23 octobre 1794), chantant le *Magnificat* au pied de l'échafaud. L'Eglise les a placées sur les autels, ainsi que les *Seize Ursulines* du groupe des martyres d'Orange. Sainte Ursule, vierge et martyre, n'est pas en vain la Patronne de cet Ordre.



Ferme de Kergoat-Vihan
(en Pleyber-Christ)

En 1796, la paix ayant été conclue avec les Vendéens et les Chouans, les Religieuses impatientes de se livrer, de nouveau, à l'éducation de la jeunesse, regagnèrent Saint-Pol, au nombre de quinze. Dix-huit mois environ après leur retour, on leur demanda de prêter le serment de fidélité à la République; sur leur refus, on leur commanda de fermer leurs écoles et, pour la seconde fois, on les chassa ignominieusement de la ville.

Les Ursulines se soumirent avec résignation à cette nouvelle épreuve qui venait détruire leurs plus chères espérances et résolurent, en attendant des temps meilleurs, de s'adonner, dans les paroisses voisines, aux œuvres de zèle qu'il ne leur était plus permis d'exercer à Saint-Pol.

Pendant cette période troublée, le fameux mot de Taine se vérifia dans notre région: « Cinq ou six fillettes, autour d'une Ursuline déguisée, épellent l'alphabet dans une arrière-chambre ».

La Mère Saint Pierre du Goazmoal de Coatromar, sortie de la prison de Morlaix, resta supérieure, tout le temps que les religieuses passèrent hors de leur communauté. Elle se retira à Plounévez-Lochrist avec la Mère Saint Augustin Le Gall de Kermorvan et deux autres.

« Le trente Avril mil huit cent un, Mademoiselle Marie-Françoise de Penfeunteuniou, (fille Légitime de Monsieur François-Louis de Penfeunteuniou, Chevalier Seigneur de Poulbroch et de Dame Marie-Michelle Cabon), Désirant se retirer en une Société Religieuse, puisqu'elle ne pouvait alors se consacrer à Dieu dans une Communauté, (toutes ayant été détruites par les malheurs de la Révolution, en l'année mil sept cent quatre vingt douze), se présenta à Ma Révérende Mère Saint Pierre du Goazmoal, Supérieure de la Communauté du Léon, lors résidant à Plounévez-logchrist, avec trois de ses Religieuses, qui reçut la dite

Demoiselle Penfeunteuniou, en qualité de Sœur de chœur, âgée de vingt-sept ans, sept mois et quinze jours, suivant son extrait d'âge, pour s'exercer, (autant que les circonstances le permettoient) à l'observation des règles et devoirs de la vie religieuse. Le quatre août mil huit cent cinq, notre Mère Supérieure avec le nombre de douze vocales, lors en société à Saint-Paul-de-Léon, après avoir invoqué les lumières du Saint Esprit l'ont reçue unanimement aux voix secrètes. Le 20 Avril 1808, elle a été de nouveau reçue à la pluralité des voix secrètes de toutes les vocales réunies. Elle a pour dot 200 livres de pension, pendant son noviciat, et, après sa profession, six cents livres, bien fournie en Linge et autres effets. Sœur Madeleine Le Guen, faisant pour la défunte Supérieure ». (1)

Mademoiselle de Penfeunteuniou prit le nom de Sœur Agathe. On ne sait ce qu'il faut le plus admirer: ou la générosité de la postulante embrassant un état de vie, qui la veille encore, l'aurait vouée à toutes sortes de vexations et exposée aux pires dangers, ou la foi héroïque de la Mère Saint Pierre du Goazmoal, qui n'hésite pas, malgré les incertudes du lendemain, à encourager la jeune prétendante.

Les Mères Marie-Victoire Le Duff et Agnès Le Roux s'étaient établies à Plouénan. Neuf autres s'étaient réfugiées à Pleyber-Christ, * où elles ont laissé un souvenir qui ne s'est pas encore effacé.

Lorsque les Religieuses de Pleyber furent obligées de retourner dans leur paroisse natale, elles durent, par prudence, élire domicile dans leur propre famille et se contenter de se mêler, chacune en particulier, de l'éducation des enfants de leurs parents ou amis et, peut-être, de quelques proches voisins. Il fallait

(1) Cahier des Actes Capitulaires (depuis 1785), Folio 19 (verso).

avant tout éviter d'éveiller les soupçons des « patriotes ».

Plus tard, un peu de calme étant revenu, elles en profitèrent pour étendre leur apostolat. La Mère Marie-Anne Corre possédait au bourg même de Pleyber, une grande maison; la Mère Saint Alexis Pape en avait une autre, toute semblable, contiguë à la première et, de plus, entourée d'une cour et d'un jardin spacieux. Toutes les Ursulines de la localité s'y groupèrent en Communauté et la renommée de ces institutrices expérimentées se répandit si rapidement que bientôt cent cinquante ou deux cents élèves, tant internes qu'externes, accoururent des environs, et de Brest même, pour profiter de leurs leçons.

La Mère Saint Alexis était fort vénérée à cause de ses qualités personnelles, mais aussi à cause de la réputation de sa sœur Marie Pape, * de Kergoat-Vihan, qui avait épousé François Madec, un des cultivateurs les plus honnêtes et les plus riches du pays.

Kergoat-Vihan devint le rendez-vous des « suspects » du district; les prêtres surtout y affluaient; quelquefois, il s'en trouvait jusqu'à douze ensemble, et, jamais, ils ne furent découverts, grâce à la Providence, qui veillait sur eux, mais grâce aussi à l'ingénieuse charité, au caractère intrépide et à la présence d'esprit de Marie Pape, que le péril le plus imminent ne déconcertait nullement et qui tenait tête aux révolutionnaires avec le même sang-froid qu'aux laboureurs qui cultivaient son domaine. La situation devenait-elle si critique que tout le monde désespérait de lui voir prendre une tournure favorable, à force d'audace et d'expédients nouveaux, Marie se tirait d'affaire, sans conséquence fâcheuse, ni pour elle ni pour ses hôtes.

Surprise un jour à l'improviste par quelques « patriotes » chargés de faire chez elle une visite domiciliaire, Marie Pape, qui, dans le moment, tient

cachés deux ou trois prêtres, n'a que le temps de les blottir derrière une armoire. Puis elle s'avance résolument à la rencontre des révolutionnaires, qui se mettent à fouiller la maison de fond en comble. Leurs perquisitions demeurent infructueuses. Mais Marie Pape est néanmoins fort anxieuse, car l'un des hommes a eu la malencontreuse idée d'amener son chien, qui ne manque pas d'aboyer, en passant auprès de la fatale armoire. Marie voit le danger, et, pour le prévenir, imagine un stratagème: elle marche, comme par mégarde, sur la patte du chien, qui s'éloigne, en hurlant de l'endroit où étaient tapis les trois prêtres. L'animal revient ensuite vers elle d'un air menaçant. La femme court, crie, joue la peur tellement au naturel que le « sans-culotte » se croit obligé, par courtoisie, de renvoyer son chien hors du logis. C'était ce que voulait Marie Pape. Elle se calme instantanément, charme ses visiteurs par son joyeux babil, et, quelques minutes après, ils quittent la maison, sans avoir rien découvert.

Une autre fois, deux gendarmes surviennent inopinément, pour faire une enquête. C'était un matin et l'on commençait la Messe. La chambre dans laquelle on la célébrait était pleine de monde. Que faire? Tout autre que Marie Pape eût été bien embarrassée! Mais elle, s'armant de courage, se présente aux gendarmes:

— « Qui êtes-vous? » leur dit-elle, « et que venez-vous faire, à cette heure, chez moi? »

— « Mais, citoyenne, lui répondent-ils, tout intimidés par ce ton brusque et cette question inattendue, nous sommes au service de la Nation, et nous venons, par son ordre, voir ce qui se passe ici ».

— « J'ai trop d'expérience du monde, citoyens, pour me laisser attraper par de belles paroles, et vous vous trompez grandement, si vous croyez pénétrer aussi facilement chez une bonne patriote comme moi: dans les temps où nous vivons, les

coquins profitent de tous les moyens pour abuser et piller les honnêtes gens; les voleurs peuvent aisément se déguiser en gendarmes et se dire envoyés par la Nation. Montrez-moi les papiers qui vous autorisent à faire la visite chez moi! »

Les deux compagnons ayant avoué qu'ils n'en avaient pas, Marie les pria d'aller aussitôt, sous peine de rester à la porte, chercher un ordre écrit de la municipalité.

Dociles comme des agneaux, les gendarmes reprirent la route de Pleyber.

Quand ils revinrent à Kergoat-Vihan, munis d'une commission en bonne et due forme, Marie Pape les reçut avec d'autant plus d'empressement que la messe était achevée, les objets du culte en lieu sûr, les fidèles dispersés et les prêtres dans une retraite introuvable. « Introuvable » est bien le mot qui convient pour désigner une cachette que Marie avait fait faire ou que peut-être elle avait pratiquée elle-même. Le secret n'en a été connu que des enfants et des petits-enfants de Marie Pape. Il a été si fidèlement gardé que la femme d'Olivier Joncour, petit-fils de cette chrétienne courageuse, est descendue dans la tombe sans avoir eu connaissance de cette mystérieuse cachette: elle avait supplié, bien des fois, son mari de lui en révéler l'endroit. Il s'était toujours excusé en prétextant la promesse qu'il avait faite à ses parents d'être, sur ce chapitre, d'une discrétion absolue.

Une Ursuline de Saint-Pol a fait plus tard, toutes les recherches possibles à Kergoat-Vihan, dans la maison même de Marie Pape et dans les alentours, sans avoir pu rien découvrir au sujet de « la cachette des prêtres. » (1)

En février dernier, le recteur de Pleyber-Christ, M. l'abbé Pouliquen, semble avoir eu la main plus heu-

(1) Archives des Ursulines de Saint-Pol.

reuse. Secondé par ses vicaires, MM. Marzin et Salou, il a réussi à percer le mystère.

La ferme tenue jadis par Marie Pape est située à environ deux kilomètres et demi du bourg, dans la direction de la chapelle du Christ. Elle est habitée, depuis quarante-six ans, par la famille Rioual.

Or, il y a quelque vingt-cinq ans, le fermier actuel s'aperçut, avec une certaine inquiétude, que deux ou trois pierres étaient tombées du pignon sud de son grenier et gisaient sur le plancher. Il fit appeler le propriétaire de la maison, M. Breton, et lui fit constater le mauvais état de la maçonnerie, sous les combles, à l'endroit précis où des moellons s'étaient, d'eux-mêmes, détachés de la muraille. Tout en examinant les dégâts, les deux hommes crurent entrevoir, par une anfractuosité, un sombre réduit derrière le pignon lui-même. Intrigués, ils agrandirent la fente, et quelle ne fut pas leur stupéfaction de découvrir une chambrette obscure dont rien ne permettait de déceler la présence. C'était, sans aucun doute, la cachette imaginée par Marie Pape, pour dérober les « bons prêtres » à toutes les investigations. On y accédait par une sorte de trappe munie de charnières et soigneusement ajustée entre deux solives; l'œil le plus exercé ne pouvait deviner ni l'existence du « trou d'homme » pratiqué dans le plancher, ni la retraite habilement ménagée derrière le pignon postiche. (1) Elle n'avait qu'un mètre cinquante de profondeur (2). Comme elle prenait toute la largeur de la pièce et que la maison était relativement neuve, — elle ne datait que de 1780, — la fraîcheur de la maçonnerie n'éveillait aucun soupçon chez des visiteurs non prévenus. Et nul gen-

(1) Le pignon postiche a été démoli, mais de gros clous enfoncés dans une poutre indiquent l'emplacement de l'amorce d'une cloison de planches que masquait ce pignon. La trappe existe toujours.

(2) Grenier: 10 m. 50 × 5 m.
Cachette: 5 m. × 1 m. 50.

darme ne pensa jamais, évidemment, à mesurer exactement la longueur du grenier et à la comparer avec celle des chambres qui sont à l'étage au-dessous.

Dans sa lutte avec une femme pleine de ressources et douée d'un incroyable esprit d'à-propos, la maréchassée dut s'avouer vaincue.

Et c'est ainsi que le dévouement d'une ancienne élève des Ursulines de Saint-Pol sauva la tête de plus d'un malheureux « réfractaire ». Marie Pape mérite vraiment d'être proposée en exemple aux chrétiennes de « chez nous », et il n'est point surprenant que son nom ait survécu parmi les paroissiens de Pleyber-Christ. A plus d'un siècle d'intervalle, il les fait tréssaillir encore d'une légitime fierté.

TROISIÈME PARTIE

Résurrection

*Du tombeau, quand tu veux, tu sais nous rappeler;
Tu frappes et guéris, tu perds et ressuscites.*

(Athalie — Acte III — Scène VII.)

CHAPITRE XIV

Aube Nouvelle

Grâce à Dieu, voici venir des jours plus sereins!

Par le concordat du 15 Juillet 1801, promulgué au mois d'Avril 1802, Bonaparte procurait à la France la pacification religieuse.

Peu de temps après, une pieuse dame de Saint-Pol, Mme de Kerisnel, offrait sa maison à la Mère St-Pierre du Goazmoal, pour qu'elle pût reconstituer sa communauté. La Supérieure accepta cette proposition, avec reconnaissance, et accourut de Plounévez-Lochrist, avec quatre de ses filles, dès le 22 Septembre 1802, afin de préparer la réouverture des classes, qui eut lieu le 4 Octobre suivant.

Plusieurs religieuses dispersées apprirent que quelques-unes de leurs sœurs avaient recommencé à enseigner à Saint-Pol et se hâtèrent de les rejoindre; bientôt, le couvent recueillit seize exilées et se trouva trop petit pour les loger, ainsi que les élèves pensionnaires et externes. Il fallut chercher un local plus spacieux.

Maintes tentatives furent faites auprès de l'acquéreur de l'ancien monastère. Mais la somme, énorme pour l'époque, de trente mille francs, plus six cents francs d'épingles (1), qu'il demandait pour des maisons

(1) *Epingles* — Pot-de-vin, présent en argent donné au-delà du prix convenu pour un marché.

en mauvais état, était bien au-dessus des ressources dont disposaient les Ursulines. Aussi renoncèrent-elles à leur projet. Plus d'une, d'ailleurs, s'y opposait énergiquement : « Il leur paraissait trop odieux d'être dans l'obligation de racheter un bien dont une violence sacrilège les avait injustement dépouillées. »

Après des atermoiements, les religieuses se décidèrent, au mois de Décembre 1806, avec la permission de Mgr Dombidau de Crouseilles, évêque de Quimper et de Léon, à acheter le Grand Séminaire de Saint-Pol, qui leur fut cédé pour la somme de neuf mille francs. Les bâtiments étaient en ruines : elles purent les réparer, grâce à des dons généreux et aux épargnes que chaque Ursuline avait apportées, lors de la reconstitution de la communauté.

Au 30 Septembre 1807, les religieuses qui avaient survécu à la tourmente révolutionnaire étaient réunies toutes, au nombre de vingt-sept, dans l'ancien Séminaire.

Après avoir modestement débuté, en 1642, le Grand Séminaire de Léon ne prit quelque développement qu'à partir de 1689; il fut alors confié aux « prêtres de la Mission » ou Lazaristes.

C'est à Monseigneur de La Bourdonnaye, que l'on doit le corps de logis principal, édifié en 1708.

Les Ursulines s'installèrent, de leur mieux, dans des bâtiments qui, faute d'entretien pendant une quinzaine d'années, étaient fort délabrés.

Pendant les premiers temps, elles devaient faire toutes leurs dévotions à la cathédrale. La privation du Saint Sacrement, surtout, leur était très sensible : aussi aménagèrent-elles, bientôt, un modeste oratoire, dans leur couvent même. Un peu plus tard, elles l'agrandirent; et, à partir du 29 Mars 1808, on y célébra tous les offices liturgiques, auxquels, la clôture n'étant pas encore établie, assistaient beaucoup de dames de la ville.

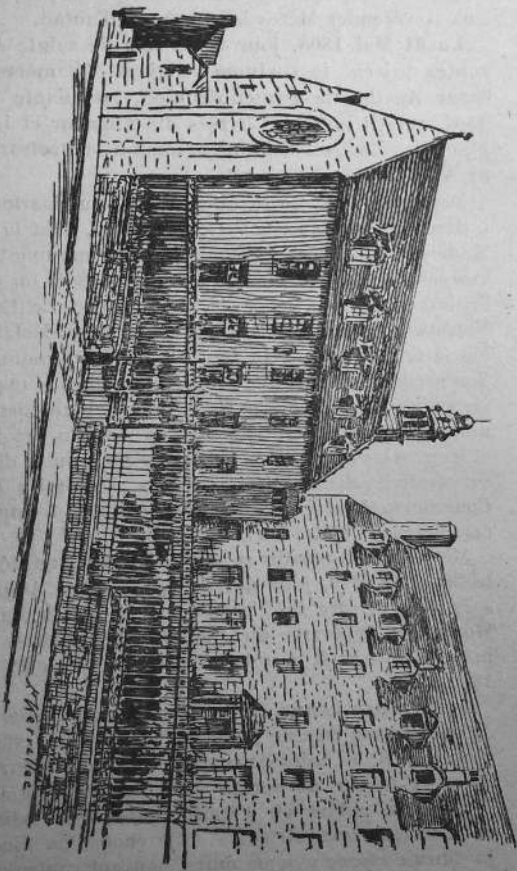
Des événements heureux firent, peu à peu, oublier aux Révérendes Mères les épreuves d'antan.

Le 31 Mai 1808, jour de la fête de sainte Angèle, toutes prirent le costume religieux. Ce même jour, Sœur Agathe de Penfeunteuniou, postulante depuis 1801, revêtit enfin les livrées du Seigneur et le voile blanc des novices. Elle fut admise à la Profession, le 31 Août de la même année.

Depuis la mort de R. M. St-Pierre du Goazmoal de Coatromar, survenue le 7 Octobre 1805, c'est la R. M. Madeleine Le Guen, doyenne de la Communauté, qui exerçait le gouvernement. Le 29 Juin 1808, on procéda aux élections. La R. M. St-Augustin Le Gall de Kermorvan, native de la paroisse de St-Melaine, à Morlaix, fut mise à la tête du nouveau monastère. Son premier souci fut de rendre à ses filles leur pleine vie religieuse et d'offrir à Notre-Seigneur une demeure moins indigne de Lui. L'achat de l'ancien Séminaire et les grosses réparations dont on n'avait pu se dispenser avaient absorbé les dernières économies de la Communauté. Mais la persécution avait trempé les caractères et virilisé les âmes.

Mère Saint-Augustin se mit à l'œuvre aussitôt; et, le 28 Août 1812, jour de la fête de Saint Augustin, « Père de l'Ordre des Ursulines », M. Floc'h, curé de Morlaix et Supérieur du Couvent, bénissait la Chapelle, dont il avait posé la première pierre, le 1^{er} Août 1810.

Après avoir assuré à ses religieuses la séparation du monde qui facilite le recueillement et la vie d'oraison, la R. M. Saint-Augustin voulut aussi leur procurer la faveur de dormir leur dernier sommeil à l'ombre du cloître où s'était écoulée leur existence de « vierges institutrices ». Elle choisit au fond du jardin un espace clos de murs, pouvant contenir une vingtaine de tombes. Le petit cimetière fut béni, le 28 Octobre 1812.



L'ancien Grand Séminaire de Léon (1708)
et l'ancienne Chapelle des Ursulines (1812)

Sous le gouvernement de la R. M. St-Alexis Pape, originaire de Pleyber-Christ, les Ursulines rendirent de nouveaux honneurs à Ste Angèle Mérici.

La Fondatrice, déjà proclamée Bienheureuse en 1768, fut canonisée par le Pape Pie VII, le 24 Mai 1807. Pour rappeler cette date mémorable, les religieuses de Saint-Pol organisèrent, en 1818, dans leur monastère, une solennité grandiose. Elle dura trois jours: les 20, 21, et 22 Juillet.

Certes, ces fêtes, se succédant à intervalles rapprochés occasionnaient beaucoup de frais. Quelques dons venaient, de temps à autre, alléger le fardeau des dépenses. Entre 1814 et 1817, une personne charitable « qui ne voulut point être nommée » leur offrit 300 fr. pour les lambris de leur église; Mme la duchesse d'Angoulême, la fille de Louis XVI, leur octroya 600 fr.; et le roi Louis XVIII, 1.200 francs.



Bientôt, les Ursulines de St-Pol se virent en nombre suffisant pour offrir à d'autres villes le bienfait de leur apostolat. La Révolution n'avait pas éteint leur zèle: elles n'avaient point renoncé à l'ambition de marcher sur les traces de leurs devancières et c'est, grâce à elles, que les monastères de Lamballe et de Carhaix purent se relever de leurs ruines.

La Communauté de Lamballe fut réorganisée en 1825, sous l'impulsion et avec les encouragements de Mgr Mathias le Groing de la Romagère (1817-1841), et de son vicaire général, M. le chanoine Sorgnard. Des soixante à soixante-dix religieuses qui avaient été expulsées de leurs couvents, lors de la tourmente révolutionnaire, sept vivaient encore, mais étaient infirmes et octogénaires.

Mme du Bodon, Supérieure de l'hospice de Lamballe, vint à St-Pol et emmena, avec elle, cinq collaboratrices remplies de foi, d'ardeur, de science et de sain-

teté: c'étaient les Mères Eulalie Richault, Dorothee Rioualen, Marie de Jésus Breton, St-Bernard Angelo Pallazzoli et Ste-Agathe de Penfeunteuniou. Sœur Ste-Agnès, novice, leur fut adjointe.

Le 18 Octobre 1825, la colonie quitta Saint-Pol-de-Léon. A Lamballe, nos Ursulines furent accueillies par les filles de St-Vincent de Paul. D'autres Sœurs étaient déjà présentes. Tout le groupe se rendit à l'église paroissiale, assista aux Vêpres solennelles et fut ensuite conduit processionnellement à la Communauté. Chaque religieuse était accompagnée de deux petites filles vêtues de blanc, tenant un cierge à la main. Une foule immense, les diverses Congrégations, un nombreux clergé et Mgr de la Romagère, en personne, prenaient part à la cérémonie. Ce jour-là même, après la bénédiction, l'évêque rétablit la clôture et, peu après, les classes étaient ouvertes, sous la direction de la prieure, Mère St-Bernard.



Les habitants de Carhaix, eux aussi, désiraient voir revivre leur monastère d'Ursulines d'avant 1789; ils en conservaient le meilleur souvenir. Mgr de Poulpiquet de Brescanvel, (1824-1840), accéda au désir qui lui fut exprimé, et le 25 Février 1828, les Mères Marie-Angèle Lucas, (professe de Tréguier), Hyacinthe Le Bris, Cœur de Marie Le Garf, Ste Catherine Souchou, partirent de Saint-Pol, pour rétablir la Maison de Carhaix. Elles y furent rejointes, le 7 octobre suivant, par Mère St Louis Madec, Mère Tous-les-Saints Mével et Mère Anastasie Fichou. Le frère de la Mère Hyacinthe Le Bris, qui avait amassé une fortune considérable dans les Indes, mit sa bourse à la disposition des nouvelles venues avec une générosité remarquable et contribua puissamment à l'érection de la chapelle.



Tout en pratiquant la charité la plus large, à l'égard des Communautés en souffrance, les RR. MM. de Saint-

Pol, ne perdaient pas de vue la nécessité de transformer et d'agrandir leur établissement, pour le meilleur fonctionnement des œuvres.

Mère Ste Ursule Pouliquen fit construire un nouveau corps de logis pour les pensionnaires. A Révérende Mère Marie-Xavier Rucard, on doit l'aumônerie et la grande aile du 1^{er} Pensionnat.

Pendant le sexennat de Révérende Mère Marie-Rose Combot, une épidémie de choléra sévit à Saint-Pol. Les Ursulines invoquèrent leur chère Vierge miraculeuse, Notre-Dame du Vrai-Secours; le fléau épargna les religieuses et les élèves. Cette protection visible accrut l'amour de la Communauté pour la Vierge Noire. Afin de propager cette dévotion, Révérende Mère Ursule Pouliquen fonda la Confrérie de N.-D. du Vrai-Secours, « dans le but de prier pour les agonisants et de délivrer les âmes du Purgatoire. » Elle a été approuvée par Mgr Sergent le 21 Septembre 1863.

C'est aussi Révérende Mère Ursule Pouliquen, qui, pour stimuler les élèves à la piété et à l'amour du devoir, inaugura la Congrégation des Enfants de Marie et celle des Enfants de Jésus.

En 1867, lorsque les Garibaldiens s'attaquèrent au territoire de l'Eglise, la Bretagne catholique, frémissante d'indignation, offrit à Sa Sainteté Pie IX l'éélite de sa jeunesse. Les Ursulines voulurent, de leur côté, témoigner leur filial attachement au Vicaire de Jésus-Christ. Leurs cinq couvents du diocèse de Quimper se cotisèrent pour payer l'entretien d'un zouave Pontifical. La dévotion au Pape avait, dans la Communauté de Saint-Pol, une ardente zélatrice en la personne de Révérende Mère Marie-Ephrem de Roquefeuil. Supérieure, en 1870, quand eut lieu le Concile du Vatican, elle exhorta ses filles à redoubler de prières et de sacrifice, afin d'obtenir à l'auguste Assemblée les lumières du Saint-Esprit. Le lundi 18 Juillet 1870,

l'Infaillibilité pontificale était proclamée. Dans sa joie, la Révérende Mère de Roquefeuil ordonna une grande illumination, suivant l'exemple de M. Ollivier, Supérieur de la Maison Saint-Joseph.

C'est la bonne et digne Mère de Roquefeuil qui travailla à reconstituer l'histoire des Ursulines de Saint-Pol. Elle s'astreignit à une étude approfondie des vieux papiers qui avaient échappé aux perquisitions des révolutionnaires, utilisa ses nombreuses relations pour faire opérer des recherches dans les archives municipales, et recueillit avidement les souvenirs de Mère Marie Rose Combot. Entrée au noviciat en 1813, alors qu'elle n'avait que seize ans, Mère Marie-Rose connut intimement les religieuses qui avaient traversé les jours néfastes de la Terreur, et son heureuse mémoire avait fidèlement enregistré les récits de ces temps héroïques. Parvenue à un âge avancé, son plus grand bonheur était de transmettre aux jeunes générations ces magnifiques exemples de courage et de générosité.

Le culte du passé n'empêcha pas Révérende Mère Marie Ephrem de songer à préparer l'avenir.

Les Ursulines étant vouées à l'enseignement, leurs Constitutions placent au rang de leurs devoirs d'état celui de se maintenir à la hauteur de leur tâche, et leur imposent, par là même, l'obligation d'une vie studieuse. Cette obligation devenait plus pressante que jamais en un siècle où la science réalisait des progrès si merveilleux et où le besoin de l'instruction se faisait, de plus en plus, sentir dans tous les rangs de la société.

A Saint-Pol, il était facile aux Religieuses d'observer ce point capital de leurs Constitutions : la proximité du Collège leur assurait des professeurs compétents, et toujours elles rencontrèrent chez eux la plus cordiale bienveillance.

Dès le milieu du siècle dernier, Révérende Mère Céleste Cottain sollicita, de « Monsieur le Principal », des maîtres habiles et dévoués qui voulussent bien aider ses filles à développer leur culture intellectuelle et artistique. Les relations alors commencées se continuèrent aussi longtemps et se renouvelèrent aussi souvent qu'il fut nécessaire. M. l'abbé Le Bihan, professeur de philosophie; MM. Dreyer et Lazennec, professeurs de musique; M. Clech, de Morlaix, puis son fils, M. l'abbé Clech, professeurs de dessin; M. l'abbé Le Roux, professeur d'anglais; M. Audic, professeur de sciences, et bien d'autres encore prêtèrent leur concours aux étudiantes de la Communauté. Telle Mère déjà ancienne, se souvient encore de la grande édification que leur donnait « le saint Monsieur Audic ».

Un jour à l'issue de la leçon, la prière dite, une des élèves crut pouvoir poser au maître une dernière interrogation: « Ma Mère, fit-il avec son fin sourire, je ne sais plus rien après le *Sub Tuum!* » C'était ajouter à la leçon de sciences une leçon de discipline, que la jeune Professe n'eut garde d'oublier durant sa carrière d'institutrice.

Grâce au précieux appui qu'elles trouvèrent au Collège, les Ursulines de Saint Pol purent aisément braver les exigences croissantes des programmes officiels et conquérir les diplômes requis par les lois scolaires.

En 1872, Révérende Mère Saint-Louis de Gonzague Rosec fut élue Supérieure du Couvent. Sans négliger le zèle des saintes observances et la pratique des vertus religieuses, ses devancières du 19^e siècle avaient eu à déployer leur activité dans les questions d'organisation matérielle et de progrès intellectuel. Mère Saint Louis de Gonzague Rosec, dégagée de ces sollicitudes extérieures, s'attacha surtout à conduire ses religieuses dans la voie du renoncement absolu. Elle savait qu'on agit sur les cœurs beaucoup plus par ce que l'on est que

par ce que l'on fait; et elle ambitionna pour chacune de ses filles la haute sainteté qui convient à des âmes vouées à la vie apostolique.

Convaincue que la Supérieure doit, en toutes choses, donner l'exemple, elle se livra, dans la ferveur de sa nature ardente, à la plus austère mortification: en quatre ans, sa santé qui paraissait robuste, était ruinée; elle mourait saintement, à l'âge de 41 ans, laissant, dans la désolation, une maison qui avait fondé sur elle les plus belles espérances. Mais le Seigneur eut, sans doute, son sacrifice pour agréable. Près d'elle s'était formée une religieuse dont la Communauté se souvient encore, avec un sentiment profond de vénération: Mère Saint-Charles Favé, âme rayonnante, s'il en fut.

CHAPITRE XV

Deux Prieures

REVERENDE MERE SAINT CHARLES

(1840-1902)

Le 15 Août 1884, Révérende Mère Saint-Charles Favé fut appelée à gouverner le Monastère.

Dieu lui avait prodigué, dès la plus tendre enfance, les grâces de choix qui font les prédestinées.

Madeleine Favé, née en 1840, à Saint-Frégant, appartenait à l'une des familles les plus chrétiennes du Léon. Aînée de quatorze enfants, elle sut, de bonne heure, seconder sa mère, dont le principal souci était d'élever sa famille suivant les fortes et saines traditions d'autrefois. C'est auprès du sanctuaire de N.-D. du Folgoët que s'écoulèrent ses premières années. Madeleine ne devait pas tarder à faire l'apprentissage de la douleur: Mme Favé fut brusquement enlevée à l'affection des siens, et la jeune fille dut remplacer, au foyer paternel, la chère disparue.

Cependant, elle avait entendu l'appel d'en-haut. Dès que sa cadette fut en âge d'assurer, à son tour, le rôle de maîtresse de maison, Madeleine, s'arrachant à tout ce qu'elle aimait ici-bas, se fit admettre, comme postulante, chez les Ursulines de Saint-Pol. Elle apportait au Noviciat de précieuses qualités: rare énergie de volonté, cœur sensible et délicat, jugement sûr et droit, goût très prononcé pour l'étude et surtout attrait re-

marquable pour la vie intérieure: « J'ai désiré être petite dans la maison du Seigneur; vivre cachée, ignorée de tous, tel était mon rêve », dira-t-elle plus tard.

Elle se donna, immédiatement, sans réserve, pour ne jamais se reprendre, aspirant « à faire les actions communes d'une manière non commune »; elle pratiquait, particulièrement, ce qu'elle appelait « les douces vertus »: l'amabilité, la prévenance.

La jeune novice, animée de pareilles dispositions, progressa rapidement dans les voies de l'amour divin. Le 25 septembre 1861, elle prononce ses vœux et n'a d'autre intention que la plus grande gloire de Dieu: « Je n'ai pas pensé à mon intérêt personnel, pas même au salut de mon âme ». C'était dans toute sa rigueur, le « radicalisme du sacrifice ».

Ses Supérieures parurent d'abord exaucer ses désirs de « vie cachée ». Mère Saint Charles fut occupée à des emplois matériels, dont elle s'acquitta ponctuellement, sans manifester la moindre répugnance. Longuement préparée à l'obéissance, dans l'abnégation et le renoncement, elle allait, à son tour, façonner des âmes.

Révérènde Mère Saint Louis de Gonzague Rosec lui confia la direction du Noviciat: elle n'avait que trente-quatre ans, et son humilité la fit trembler devant cette charge qu'elle devait remplir, si dignement, pendant plus de vingt années. Elle se mit courageusement à la tâche, et, instrument docile entre les mains de Dieu, ses efforts furent couronnés de succès. Sa sollicitude pleine de tendresse et de vigilance, son exemple joint à sa parole, transformèrent ses novices en modèles de dévouement absolu à l'œuvre commune.

Elue Supérieure, Mère Saint Charles répondit à la confiance de ses filles par une donation d'elle-même plus totale encore. Non contente de travailler à la

prospérité matérielle de son Monastère, elle utilisa surtout les moyens spirituels, qui attirent les bénédictions divines: la prière et la pratique des vertus religieuses. Le Ciel ne trompa point ses espoirs. Les élèves affluaient et la Supérieure s'en montrait tout heureuse: « Faire connaître et aimer le Bon Dieu à des centaines d'enfants accourues de tous les points du Léon, n'était-ce pas assurer, de plus en plus, l'extension du règne de Notre-Seigneur? »

Le Noviciat aussi se peuplait d'âmes généreuses que séduisait la ferveur de la Communauté.

Il n'y avait qu'une ombre au tableau! Le cimetière recevait trop fréquemment la dépouille mortelle de quelque sœur fauchée en pleine jeunesse. Devant les croix de bois qui portaient le nom et l'âge des défuntes, dont beaucoup n'avaient pas trente ans, une religieuse étrangère, de passage chez les Ursulines, s'exclamait: « Oh! le béni couvent où l'on a si vite achevé de tresser sa couronne! Comment faites-vous donc, mes bonnes Mères, pour vous tant presser d'aller au Ciel? »

Mère Saint Charles soupçonnait bien la cause de ces morts prématurées. Mais, fidèle gardienne de la Règle, elle ne pouvait se résigner à modifier le régime conventuel, malgré les instances des docteurs Guilou, père et fils, qui, de longues années durant, prodiguèrent leurs soins aux religieuses, avec un désintéressement au-dessus de tout éloge.

Après une épidémie d'influenza, les deux médecins firent une démarche auprès de M. Ollivier, Supérieur de la Communauté, et lui représentèrent « qu'il n'était pas raisonnable de vouloir allier les fatigues de l'enseignement avec les austérités des Ordres purement contemplatifs. La débilitation générale des santés exigeait des ménagements; sinon, l'avenir de l'œuvre en souffrirait et pourrait même se trouver compromis. »

Avec sa largeur d'esprit habituelle, M. le Supérieur entra dans les vues des docteurs Guillou, et, sur ses conseils, la Prieure se prêta à toutes les améliorations de régime jugées nécessaires ou sérieusement utiles. « Je n'ai jamais suivi d'autre voie que celle qui m'a été tracée par mes Supérieurs, pourra-t-elle déclarer au soir de sa vie, et c'est à cela que j'attribue le bonheur que j'ai toujours goûté, depuis mon entrée au cloître. »

Elle était vraiment qualifiée pour parler à ses filles, en termes enflammés, de la sainte Obéissance.

Au terme de ses six années de gouvernement, elle fut remplacée dans ses fonctions par la Mère Marie de Gonzague, son ancienne novice. Celle-ci n'eut jamais, sous ses ordres, de religieuse plus soumise et plus dévouée: c'est Dieu que Mère Saint Charles voyait dans la personne de ses supérieures.

Ce parfait esprit d'obéissance avait sa source dans une humilité convaincue, et une entière sincérité. Comme au premier jour de son entrée en religion, son désir, jusqu'à la fin, fut de « demeurer inconnue et comptée pour rien ». Mes Sœurs, disait-elle, soyez heureuses, lorsqu'après avoir fait tout votre possible pour être utiles à la Communauté, vous vous trouvez sans emploi, occupées au plus humble travail de la maison, bonnes à rien. Vous vivrez plus purement pour Dieu seul. »

Ce qui dominait en Mère Saint Charles, comme chez tous les vrais serviteurs de Dieu, c'était son amour pour Notre-Seigneur. « Aimer Jésus, Le faire aimer », ce fut toute son ambition. Elle ne tarissait plus, quand elle entretenait ses filles du « bonheur de vivre pour le plaisir de Jésus, de s'abandonner à Jésus », quand elle leur faisait entrevoir « la béatitude réservée dans l'au-delà aux fidèles Epouses de Jésus ». Suspendues à ses lèvres, émues, ravies, ses auditrices n'osaient faire un mouvement; comme les

disciples d'Emmaüs, elles sentaient leur cœur tout brûlant, lorsque Mère Saint Charles leur laissait deviner, quelque peu, les ardeurs du sien. Rien qu'à la voir, on oubliait, en cet instant, la terre, pour ne penser qu'au Ciel.

En 1890, à l'issue de son second triennat, elle se déchargea des responsabilités du Supérieurat, et reprit la direction des novices. Redevenue Prieure, en 1896, son nouveau triennat s'acheva péniblement: sa santé, jusque-là florissante, était gravement atteinte. Aussi supplia-t-elle la Communauté de ne point la réélire. Pressant sa fin prochaine, elle voulait se préparer, dans le silence et le recueillement, au grand voyage de l'éternité, faire « sa retraite de la vie montante ».

En lui confiant, malgré tout, le Noviciat, on la rendit heureuse d'épuiser au service de ses chères enfants, le peu de forces qui lui restaient. Ses novices et ses postulantes, comme elle les aimait! Comme elle avait à cœur de leur donner une formation sérieuse, basée sur l'esprit de sacrifice! Avec quel filial abandon, les jeunes Sœurs venaient lui ouvrir leur âme! Ses oraisons prolongées, son contact permanent avec le Maître doux et humble, lui avaient conféré cette surnaturelle attirance à laquelle nul ne résistait.

Mère Saint Charles suivit les observances régulières le plus longtemps possible; mais le mal qui la minait l'obligea bientôt à s'aliter. Toujours docile, comme un petit enfant, elle accomplissait à la lettre les prescriptions des médecins, y voyant l'expression de la volonté divine; toujours aussi, elle conserva son amabilité souriante, en dépit de cruelles souffrances, qu'elle offrait à Notre-Seigneur, pour le triomphe de l'Eglise et le salut de la Patrie, ses deux intentions privilégiées.

Quelques jours avant sa mort, les Sœurs qui la visitaient l'entendirent murmurer: « Mes Sœurs, il

faut des victimes pour sauver la France! Y en aurait-il assez? » Elle avait dû faire à Dieu l'oblation d'elle-même.

Une attaque d'apoplexie aggrava subitement son état lui enlevant l'usage de la parole, mais non sa pleine connaissance. Du regard et du geste, elle se faisait encore comprendre et, jusqu'au bout, elle manifesta la même sérénité, le même amour pour Jésus et les âmes.

Enfin, le 7 mai 1902, veille de l'Ascension, la vénérée malade cessa de souffrir. Elle avait fidèlement suivi l'Époux divin sur le chemin du Calvaire; Jésus voulait l'avoir, auprès de Lui, au jour de son triomphe. Sa mort laissa, dans la Communauté, cette impression de paix céleste qui adoucit l'amertume de la séparation et donne comme un avant-goût de cette béatitude dont le Seigneur envire, là-haut, ses élus.

**

REVERENDE MÈRE MARIE DE GONZAGUE

(1851-1913)

L'influence de Rde Mère Saint Charles Favé s'était exercée surtout en profondeur; son apostolat ne s'était guère étendu au-delà du cloître.

Rde Mère Marie de Gonzague, tout en continuant, à l'intérieur du couvent, l'œuvre de sa fervente devancière, eut un champ d'action plus vaste et fut amenée, par le concours des circonstances, à déployer, en diverses charges importantes, les richesses de son intelligence et de son cœur.

La Rde Mère Marie de Gonzague Créac'h naquit au vieux manoir de Kergréac'h, en Saint-Pol-de-Léon, le 11 mars 1851, d'une famille profondément chrétienne. C'est du jour de son baptême, qui eut lieu le lendemain, en la fête de Saint Pol Aurélien, qu'elle

aimait à dater son entrée dans la vie, car, à ses yeux, « seule la vie de la grâce était digne de ce nom ».

Dès l'âge scolaire, Anne-Marie Créac'h fut confiée aux Ursulines de Saint-Pol-de-Léon. Elle se montra constamment élève appliquée, soucieuse de mettre à profit les conseils et les leçons de ses sages éducatrices.

Admise au Noviciat, le 10 août 1874, la jeune Sœur s'y fit remarquer, aussitôt, par une trempe de caractère peu commune et, malgré les craintes qu'inspirait sa frêle santé, on lui accorda la faveur de prononcer les saints vœux, le 28 août 1876. Elle était du nombre de ces religieuses dont « la vertu et la capacité suppléent, au dire de St Ignace, à la faiblesse du tempérament ». Sans cesse souffrante, elle travailla, pendant trente-six ans, pour sa Communauté, puis pour tout l'Institut, lorsque le Monastère de Saint-Pol fut affilié à l'Union Romaine.

La rectitude de son jugement, la solidité et l'ardeur de sa piété permirent de l'employer, toute jeune encore, à des fonctions qui exigeaient autant de délicatesse que de maturité. Partout, elle eut le don de se faire aimer. Les Novices se plaisent à reconnaître que « Mère Marie de Gonzague avait fait de leur Noviciat un Paradis terrestre ».

Type accompli de vraie et sainte religieuse, cachant, sous une enveloppe austère, un cœur grand et généreux, elle dépensait, sans compter, ses trésors d'abnégation et de dévouement.

Nature aussi ferme que loyale, elle allait droit au but et ignorait la crainte égoïste de déplaire. « Pourquoi, disait-elle, ne peut-on parler à tout le monde à cœur ouvert, laisser voir ses pensées, comme on le fera au ciel? » Son bon sens n'était jamais en défaut; ses ordres ou ses conseils portaient la marque d'un esprit prudent et tout pénétré de foi; et si pénibles qu'ils fussent à l'occasion, les volontés s'in-

clinaient affectueusement, en raison de son tact et de sa charité.

Supérieure pour la première fois, en 1890, elle le fut encore pendant trois autres triennats.

C'est sous son gouvernement que commencèrent les mesures vexatoires qui devaient aboutir à l'expulsion. Suivant les instructions des Supérieurs ecclésiastiques, les Ursulines de Saint-Pol avaient refusé de payer le droit d'accroissement. Il était évident, pour tout homme clairvoyant, que cette surtaxe injustifiée n'était que le prélude d'une persécution organisée par les Loges, dans le but de supprimer, en France, les Congrégations religieuses.

Après la fin de non-recevoir opposée par la Supérieure aux sommations des agents du fisc, on devait s'attendre à des poursuites judiciaires. Alors, la ville de Saint-Pol manifesta le plus sincère attachement à son vieux Couvent. Du haut en bas de l'échelle sociale, depuis le vénérable Comte Ernest de Guébriant, âgé de quatre-vingts ans, jusqu'aux femmes du peuple dont les enfants fréquentaient les écoles gratuites des Ursulines, tous tinrent à honneur de monter la garde aux abords du Monastère. Si les émissaires de la Franc-Maçonnerie avaient eu le malheur de paraître dans le voisinage immédiat de la maison, ils auraient eu maille à partir avec une population bien résolue à défendre les religieuses.

Ils jugèrent plus prudent d'éviter un contact qui aurait pu être rude.

Cette alerte eut pour résultat de révéler au grand jour la sympathie profonde dont les Ursulines étaient entourées.

Mère Marie de Gonzague fut vivement touchée des témoignages d'affection adressés à la Communauté, pendant cette période d'épreuves, et les prières des religieuses se firent plus ferventes encore pour obtenir du Ciel la grâce tant désirée de poursuivre mo-

destement leur apostolat, en ce petit coin de Bretagne.

On ne pouvait néanmoins se le dissimuler: l'avenir demeurait menaçant. Mais les élèves augmentaient, d'année en année, et la maison ne suffisait plus à contenir les enfants, qui se pressaient à ses portes. Les Ursulines ne voulant pas leur refuser « le pain de l'instruction » firent un nouvel acte de foi en la Providence; en 1899, elles entreprirent la construction d'un vaste bâtiment destiné aux classes des externes. Très entendue dans les questions matérielles, Mère Marie de Gonzague était, presque en permanence, sur le chantier, s'intéressant aux travaux des ouvriers et leur prodiguant mille attentions délicates. « Ses ouvriers » n'étaient pas les seuls à bénéficier des inépuisables ressources de son bon cœur. Nul mendiant n'était éconduit et Dieu seul sait les détresses cachées qu'elle a secourues.

A son exemple, les enfants des deux pensionnats rivalisaient de générosité en faveur des indigents. A Noël et à la fin de l'année scolaire, d'innombrables vêtements, confectionnés par les élèves internes, étaient distribués, en récompense, aux enfants des classes gratuites.

Sous l'impulsion à la fois intelligente et surnaturelle de leur Supérieure, les Ursulines de Saint-Pol voyaient donc prospérer leurs œuvres et les lendemains s'annonçaient pleins de promesses; les demandes d'admission affluaient.

A cette époque s'élaborait l'Union Romaine. Rde Mère Marie de Gonzague ne prit point part au Chapitre général qui réunit à Rome, en septembre 1900, les Supérieures de plusieurs Communautés désireuses de s'agréger à cette Union.

Toutefois, ce qu'il y avait de généreux, de désintéressé dans l'Union devait tenter le grand cœur de Mère Marie de Gonzague.

Aussi, dès la publication du « Motu proprio » de 1905, elle réunit la Communauté en un chapitre extraordinaire, lut le document pontifical et déclara qu'à ses yeux un désir du Saint-Père était un ordre. Son sentiment fut unanimement partagé.

Quelques semaines plus tard, Mère Marie de Gonzague achevait son quatrième triennat. Ce fut la Rde Mère A., qui eut l'honneur de rédiger la supplique adressée au Souverain Pontife pour solliciter l'affiliation des Ursulines de Saint-Pol à l'Union Romaine.

Comme toutes les œuvres marquées du sceau divin, « l'Union des Ursulines » ne pouvait vivre et grandir que par la Croix. Dès 1906, Mère Marie de Gonzague dut quitter sa Communauté si tendrement aimée. Elle était appelée à remplir des fonctions importantes au Provincialat d'abord, puis à la Maison Générale. Les conséquences qu'entraînerait la nouvelle organisation avaient été prévues et, d'avance, acceptées. Elle eut à cœur de donner, à ses filles, l'exemple d'un détachement bien méritoire, surtout à ce moment: la menace d'expulsion était imminente: les décrets de fermeture se multipliaient. Il n'y avait plus à se faire illusion; les persécuteurs ne s'arrêteraient pas en chemin. Cependant, sans l'ombre d'une hésitation ou d'un retour sur elle-même, la vertueuse Mère s'éloigna de ce couvent dont, si longtemps, elle avait été l'âme, et se rendit là où la voulait l'obéissance.

Devenue Prieure des Ursulines de Tournai-Saint-Omer, elle était tout entière à sa tâche, quand la Province de l'Ouest la délégua au Chapitre général de 1910. Les Mères Capitulantes eurent vite reconnu ses sérieuses qualités, Elue Assistante générale, les espérances les mieux fondées reposaient sur elle, comme auxiliaire dans le gouvernement de l'Institut.

Mère Marie de Gonzague débuta dans ses nouvelles fonctions avec le zèle, le désir du bien, le courage qui l'avaient toujours distinguée.

Avait-elle le pressentiment de sa fin prochaine? « Le bon Dieu m'envoie à Rome, disait-elle, pour me préparer à la mort. »

Dès février 1911, elle ressentit les premiers symptômes du mal qui devait nous l'enlever. Au retour d'un voyage d'affaires, atteinte d'une pleurésie qui nous fit craindre, un moment, pour ses jours, elle parut se remettre, mais ce ne fut qu'une longue convalescence.

En mai 1912, par une aimable attention de la Providence, il fut décidé qu'elle passerait une partie de l'été dans sa chère Communauté de Saint-Pol, réfugiée au château de Montignies-Saint-Christophe (Hainaut). Ses chères filles pourraient donc, quelque temps, posséder leur Mère bien-aimée. Leurs soins attentifs et dévoués, le bon air résineux, sous les magnifiques sapins du parc, contribueraient à son complet rétablissement. Leur joie fut grande. Hélas! elle fut de courte durée!

La maladie suivit son cours, et, après plusieurs alternatives de crainte et d'espoir, après des opérations crucifiantes, il fallut bien se rendre à l'évidence: la situation était désespérée. On ne cessait d'importuner le ciel, les neuvaines succédaient aux neuvaines pour obtenir une guérison ardemment souhaitée.

« Le 17 décembre (1), la bonne Mère Prieure de Montignies nous donnait franchement l'opinion des docteurs: la chère malade ne reverrait plus la ville éternelle! Une paternelle bénédiction de Notre Saint-Père le Pape, aussitôt sollicitée et obtenue, fut envoyée à la Mère Marie de Gonzague, qui en reçut une grande consolation. Elle même nous écrivit encore, au crayon, quelques lignes, qui furent presque son adieu et où elle mit tout son cœur.

(1) Lettre-circulaire de la Rde Mère Vicairé générale annonçant à l'Institut la mort de Mère Marie de Gonzague.

« Elle souffrait cruellement, les nuits étaient des plus pénibles, mais jamais une plainte, jamais une impatience.

« Quand l'Aumônier, M. le Chanoine Goulven, lui proposa de recevoir les derniers sacrements: « Oui, dit-elle, cela vaut mieux. Je suis contente de vivre, mais je suis contente aussi de mourir et je veux mourir dans l'acte d'amour le plus parfait possible. »

« Après avoir reçu les suprêmes consolations de la religion: « Je suis heureuse aujourd'hui, avoua-t-elle, mais bientôt, j'aurai un plus grand bonheur. Je vais voir Jésus et sa divine Mère ! »

« Les derniers jours, c'étaient des scènes d'édification qui arrachaient des larmes aux assistants. « C'est admirable, s'écriait M. l'aumônier, en quittant sa chambre; ainsi meurent les saints ! »

« Quand la Mère Prieure demanda à la vénérée malade ce qu'il fallait nous écrire de sa part: « Dites à toutes, à toutes, répondit-elle, que je les aime, que je les aimerai toujours, que j'aime l'Institut. Je prie pour elles, nuit et jour, par convention. Près du bon Dieu, je demanderai une remplaçante qui rendra plus de services que moi. J'ai bien rendu quelques services matériels, qu'est-ce que cela? » Cependant le sacrifice allait se consommer: la sainte et douce victime ne craignait pas la suprême immolation.

« Le mercredi, 15 janvier, à 3 h. 30 du matin, la Mère Marie de Gonzague entra dans son éternité. Saint Joseph, patron de la bonne mort, était venu chercher sa belle âme. Elle avait conservé toute sa lucidité d'esprit et l'usage de la parole, jusqu'au dernier moment.

« Un saint religieux qui a particulièrement connu la pieuse défunte nous écrivait, en apprenant ce décès: « Si le divin Maître a demandé à l'Institut un



M. le Chanoine Ollivier, Supérieur
R^{de} Mère Saint-Charles Favé (à droite)
R^{de} Mère Marie de Gonzague Créac'h (à gauche)

grand sacrifice, en retour, il lui donne au ciel une puissante protectrice.

« Mère Marie de Gonzague fut une âme profondément intérieure, tenace dans la poursuite de la perfection et singulièrement vigilante à fuir les moindres négligences.

« Notre Seigneur avait établi, en elle, ses divines complaisances. Aussi, n'est-il pas surprenant qu'une sainte mort ait couronné une telle vie: elle est allée recevoir la récompense que, dès longtemps, lui préparait son divin Epoux. Là-haut, n'en doutez pas, elle priera efficacement pour l'Institut qu'elle aimait ! »

« Oui, elle l'aima l'Institut ! Elle s'y dévoua, corps et âme. Elle lui rendit de bons services matériels, comme elle en convient elle-même, mais ce qu'elle ne dit pas, c'est la part importante qu'elle avait dans nos conseils, où son jugement sûr et droit était fort apprécié; ce qu'elle ne dit pas, c'est son héroïque oubli d'elle-même, son humilité, sa charité et tant d'autres vertus cachées, qui ont dû peser d'un grand poids dans la balance divine, pour attirer des grâces nombreuses sur tout l'Institut. »

La dépouille mortelle de Mère Marie de Gonzague repose dans le petit cimetière de Montignies-Saint-Christophe. Son souvenir demeure vivant dans le cœur de tous ceux qui l'ont intimement connue.

« *In memoria æterna erit justus!* »

CHAPITRE XVI

Monsieur Le Chanoine Ollivier,
Supérieur.

Les Prieures, Mère Saint Charles et Mère Marie de Gonzague, furent guidées, soutenues, dans leurs fonctions délicates et absorbantes, par le Supérieur de la Communauté, M. le chanoine Ollivier.

Ancien Supérieur de la Maison Saint-Joseph, ancien curé de Saint-Pol, ancien supérieur du Grand Séminaire de Quimper, c'est une belle figure du clergé finistérien. Aucun de ceux qui l'ont connu et fréquenté n'a oublié ce prêtre dont les éminentes qualités d'esprit et de cœur forçaient l'admiration de ses adversaires politiques eux-mêmes.

Sa disgrâce apparente, imposée par le gouvernement, pour des motifs ou plutôt des prétextes qui honoraient « Monsieur Ollivier », — c'est ainsi que chacun l'appelait, — ne diminua nullement la considération dont on l'entourait.

En devenant curé-doyen de Lannilis, le Supérieur du Grand Séminaire sut descendre sans s'abaisser ni rien perdre de son prestige. Aux yeux de tous ses confrères, il passa, de plus en plus, pour un homme d'une haute droiture, incapable de se plier à certaines compromissions. Quelques-uns, ses intimes, le vénéraient comme un saint.

Les Ursulines de Saint-Pol, envers qui ce prêtre d'une foi robuste nourrissait une particulière prédilection en N.-S., lui ont rendu l'hommage le plus touchant, quand il disparut le 8 juillet 1914, à l'âge de 85 ans.

Les religieuses écrivent :

« M. le chanoine Ollivier, curé de Lannilis, a voulu nous donner une dernière preuve de sa paternelle affection, en chargeant M. Mikaël de Kervénoaël (1) de nous remettre le beau calice que lui offrirent ses paroissiens, en 1903, à l'occasion de ses noces d'or sacerdotales.

« Ce que fut pour nous ce saint prêtre, ce que lui doit notre Monastère, nous ne le saurons qu'au ciel ! » Nommé curé de Saint-Pol, en 1872, il s'intéressait déjà à « ses » Ursulines, dont il était devenu le Supérieur, depuis 1871, alors qu'il était Supérieur de la Maison Saint-Joseph. Il rêvait de faire d'elles « de grandes religieuses, au triple point de vue de la régularité, de l'obéissance et de l'austérité ». Dociles à sa direction forte et douce, ses filles virent croître, de jour en jour, la ferveur et la prospérité de leur maison. Ses allocutions à la Communauté, simples et pratiques, entretenaient dans les cœurs l'amour et le désir de la perfection ; dans ses visites canoniques, il savait dire à chacune le mot dont elle avait besoin et joignait merveilleusement à une inflexible fermeté une sereine bonté.

Le 31 Juillet 1882, M. le Supérieur présidait la distribution des prix. Il s'ouvrit aux élèves des espérances qu'il avait conçues à leur sujet et dont il avait fait part à Monseigneur Nouvel de la Flèche, l'évêque du diocèse, dans des circonstances toutes récentes : « Le bon Evêque me disait dernièrement :

(1) Aujourd'hui curé-doyen de Pleyben. En 1914, il était professeur au Grand Séminaire de Quimper. L'une de ses sœurs, la Révérende Mère M. B., est religieuse Ursuline, à Saint-Pol.

« Je crains que les Curés et Recteurs ne trouvent bientôt plus assez de personnes instruites et de bonne volonté, pour apprendre la religion aux enfants. — Monseigneur, lui ai-je répondu, ne vous inquiétez nullement à ce sujet. Ces Messieurs trouveront, dans leurs paroisses, autant de catéchistes qu'ils voudront — Comment cela, Monsieur le Supérieur? Expliquez-vous! — Oui, Monseigneur! Je certifie que toutes les élèves des Ursulines tiendront à l'honneur de remplir ce beau rôle! »

« Voilà, mes chers enfants, ce que j'ai promis, en votre nom, à votre Premier Pasteur. J'espère bien qu'aucune d'entre vous ne voudra me donner le démenti! »

Le 27 Juillet 1886, nouvelle allocution de M. le chanoine Ollivier, à la veille des grandes vacances. Il commente le texte où la Sainte Ecriture parle de « la Femme forte, qui ne craint point pour sa maison la rigueur de l'hiver, car tous ont double vêtement. »

L'orateur montre que, « pour l'âme aussi, il y a une saison rigoureuse: nous sommes maintenant à l'une des plus tristes époques; les mères suivant la nature et les mères suivant la grâce doivent donc s'entendre pour donner double vêtement à l'intelligence, au cœur, à la volonté des enfants que Dieu leur confie... Ce double vêtement, c'est une instruction religieuse plus solide, plus étendue et, par suite, une foi plus éclairée. »

Si M. le Supérieur voulait que les écoles libres pussent soutenir la concurrence des écoles laïques, sous le rapport de l'instruction, c'était, uniquement, « afin que les succès officiels fussent un appât qui attirât en plus grand nombre les enfants dans les maisons du Bon Dieu. »

Il savait toute la valeur de l'éducation chrétienne et rappelait souvent à ses filles la grandeur de leur vocation. Pour les maintenir à la hauteur de leur

tâche, il leur recommandait, avec insistance, l'esprit de sacrifice et l'esprit de prière. « Si Jésus a voulu s'élever au Ciel, de la montagne des Oliviers et non du Thabor, c'est pour nous donner un grand enseignement; plus nous souffrirons ici-bas, plus notre récompense sera magnifique là-haut, pourvu que nous sachions dire toujours avec Jésus, malgré les révoltes de la nature: « Mon père, que votre volonté soit faite et non la mienne! »

M. le Supérieur n'aimait pas qu'on s'arrêtât devant la crainte d'une difficulté ou d'une humiliation: « Quand elles se présentent, la grâce de Dieu les accompagne et l'on souffre beaucoup moins que l'on ne s'y attendait: souvent même, la douleur prévue n'arrive pas; mais, si on l'a, d'avance, bravement acceptée, sans se replier égoïstement sur soi-même, on en a tout le mérite aux yeux de Notre-Seigneur et l'on s'enrichit ainsi pour le Ciel, à peu de frais. »

Cet esprit de sacrifice, M. Ollivier le prêchait, non seulement aux Révérendes Mères, mais aussi à leurs fillettes.

En 1887, les élèves des couvents de Saint-Pol et de Morlaix renoncèrent d'elles-mêmes à leurs récompenses de fin d'année, pour en offrir la valeur à Notre Saint-Père le Pape, à l'occasion de son Jubilé épiscopal. M. l'abbé Derrien, alors vicaire à Saint-Pol, devant faire le pèlerinage de Rome avec les membres du Cercle catholique, se chargea de remettre à Sa Sainteté la somme de six cents francs, que représentait « le don de piété filiale » des deux communautés.

M. le Supérieur rédigea lui-même la lettre d'envoi.

Quimper, 5 Octobre 1887,

Très Saint Père,

« Les élèves des Ursulines de Saint-Pol-de-Léon et de Morlaix, dans le diocèse de Quimper, veulent

prendre part aux témoignages et aux protestations de dévotion et d'amour que l'univers entier vous rend, à l'occasion de votre Jubilé épiscopal. Spontanément, elles ont proposé à leurs Maîtresses d'offrir à Votre Sainteté la valeur des prix et des récompenses qui leur étaient destinés à la fin de l'année scolaire. Ce don de leur piété filiale est une modeste offrande de six cents francs, à laquelle les Ursulines de Quimperlé et de Carhaix, du même diocèse de Quimper, et les Ursulines du Faouët, du diocèse de Vannes, ont ajouté leur cotisation.

« Ces élèves et ces religieuses vous offrent surtout leurs cœurs et leur volontés pour suivre en tout vos enseignements, pour attirer sur votre glorieux Pontificat les plus abondantes bénédictions du Ciel.

« Daignez nous bénir, Très Saint Père, et avoir pour agréable l'expression des sentiments de vénération et de dévouement que l'interprète de ces élèves et de leurs maîtresses est heureux de déposer aux pieds de Votre Sainteté.

F. OLLIVIER.

A la distribution des prix, le 28 Juillet 1890, M. le Supérieur recommandait instamment « la simplicité de la toilette, la charité envers le prochain, l'amour du devoir et du travail accompli pour Dieu, et cela, pour combattre trois grands défauts qui font tant de mal à l'heure présente; le luxe dans les habits, l'égoïsme avec l'amour effréné du plaisir et de l'argent qui le procure, la paresse, qui a horreur de toute occupation sérieuse ».

« Au couvent, disait-il aux enfants, vous êtes dans un doux repos, à l'abri du monde; mais, quand votre éducation sera terminée, il n'en sera plus de même. Nourrissez-vous alors de la rosée du Ciel, la divine Eucharistie; rappelez-vous les vertus que vous avez pratiquées et vu pratiquer dans votre paisible retraite, afin que vous puissiez résister aux séductions et aux pièges dont vous serez environnées de toutes parts. »

M. Ollivier se plaisait à présider non seulement les cérémonies ou les fêtes scolaires, mais encore les examens trimestriels. Il visitait, volontiers, les classes, interrogeait les élèves et faisait, ensuite, de précieuses remarques pédagogiques aux maîtresses, dont il stimulait, sans cesse, l'ardeur au travail. Il poussait la condescendance, jusqu'à s'intéresser aux délassements des enfants et des religieuses; et même jusqu'à offrir aux unes un jeu de croquet, aux autres un appareil photographique. En 1891, les Mères reçurent, chacune, de lui, un livre du plain-chant désormais en usage dans le diocèse; et, à sa demande, M. le Chanoine Alfred Le Roy, alors aumônier à Morlaix, venait leur en faire goûter toutes les beautés.

Les Ursulines qui ont vu M. le Supérieur à l'œuvre vantent sa largeur d'esprit et l'ampleur de ses conceptions.

Prévoyant que tout serait prétexte à des tracasseries de la part du gouvernement, il exhortait les maîtresses à se conformer aux programmes officiels, à se munir des diplômes voulus. Et quand survenaient des difficultés, si nombreuses surtout vers l'époque de l'expulsion, c'est encore lui qui trouvait la solution élégante.

Ce qui ne l'empêchait pas de veiller également aux améliorations matérielles, en y contribuant, souvent, de ses propres deniers. C'est sur son indication, qu'une autre aile fut ajoutée au pensionnat. Il conseillait toujours de songer non seulement au présent, mais aussi à l'avenir. « Quand on bâtit, déclarait-il, il ne faut pas regarder à la dépense, mais faire un corps de logis vaste, commode, convenable, tout en étant dépourvu de ce luxe extérieur qui provoque la critique des malveillants. » Faites tout ce que vous pouvez, ajoutait-il, pour attirer des élèves, afin de gagner plus d'âmes au bon Dieu; puis, laissez-Lui le soin de vous en fournir. Quand même vous n'auriez que peu d'en-

fants, vous ne devriez pas regretter les dépenses faites. Vous auriez la consolation d'avoir obéi à vos Supérieurs ecclésiastiques, ce qui est pour vous un devoir essentiel, et d'avoir correspondu à votre sainte vocation, en préparant tout, pour offrir à un grand nombre d'élèves le bienfait de l'éducation chrétienne. »

*
*†

En 1879, Mgr Nouvel de la Flèche confiait à M. Ollivier la direction du Grand Séminaire diocésain, à Quimper.

« Nous allons donc, disent les Religieuses, perdre ce bon Père, dont nous avons apprécié la sainteté et la haute valeur!... Nos Mères désolées supplièrent, instamment, Monseigneur de les laisser sous la direction de l'ancien Curé de Saint-Pol et celui-ci voulut bien, malgré la distance et les nouvelles sollicitudes dont il allait être accablé, nous continuer le secours de ses lumières et de ses exhortations. Supérieur du Grand Séminaire, plus tard Curé de Lannilis, il n'oublia jamais ses chères filles de Saint-Pol; jamais il ne leur ménagea son dévouement.

« Son intelligence pénétrante avait compris l'âme de notre sainte et regrettée Mère Marie de Gonzague. Aussi bien, cette âme était faite pour s'entendre avec la sienne. C'était, de part et d'autre, même amour de la règle et de la perfection, même simplicité, même bonté surtout.

« Au moment de notre adhésion à l'Union romaine, en 1905, M. le Supérieur devina les sacrifices qui en résulteraient pour nous. Néanmoins, il ne s'y opposa pas; la situation des maisons religieuses en France était trop aléatoire; il fallait assurer l'avenir et sauvegarder, avant tout, les vocations. Il nous suivit de loin dans les tristesses de l'expulsion et de l'exil. Nous ne devions plus le revoir; mais, de temps en temps, une lettre de Lannilis nous apportait un mot du Bon Dieu,

et fidèlement, nous le tenions au courant de notre existence.

« En Septembre dernier (1913), il nous annonça sa visite. Déjà, nous nous en réjouissions; hélas! le voyage de Belgique dut s'interrompre à Morlaix. La santé de fer du vénérable octogénaire chancela subitement; depuis, il déclina à vue d'œil. » Le 4 Juin, une congestion pulmonaire le contraignit à s'aliter. Sa robuste constitution résista cinq semaines encore; le premier accablement surmonté, il refaisait des projets de vie et d'action, gardant en main la direction de sa paroisse, songeant aux moindres détails.

Puis brusquement, il rejeta toute préoccupation: il avait senti la mort. Il ne pensa plus qu'à elle, se livrant tout entier à sa grande piété, qui, souvent, dans ses instructions et même ses conversations, allait jusqu'aux larmes.

Dans son délire, il poursuivait la récitation des psaumes et hymnes du Saint-Sacrement; toute une nuit, l'une de ses dernières, il récita sans trêve le verset du Cantique: *Benedicamus Patrem et Filium cum Sancto Spiritu*. Il le répéta jusqu'à épuisement à très haute voix, avec des intonations ardentes et une expression d'adoration extraordinaire.

Sa mort fut pénible; on eût dit que les fatigues de tous ses labeurs, si légèrement portés, en santé, retombaient maintenant de tout leur poids sur les épaules du moribond: « Je suis las, disait-il, je suis écrasé de lassitude! »

Mais la fin de sa longue journée était venue; son fardeau lui fut enlevé, le 8 Juillet.

Ce persévérant travailleur qui n'avait trouvé de repos à son esprit, ici-bas, que dans l'activité, doit, plus pleinement que tout autre, apprécier le repos éternel, qui n'est, dit Saint Thomas, « que la suprême jouissance de l'être ayant rejoint le suprême objet de son activité. »

« Puisse notre saint et vénéré Père nous assister,
de là-haut, plus efficacement que jamais! Puisse-t-il
nous communiquer un peu de sa rare énergie dans la
poursuite de la perfection! »

QUATRIÈME PARTIE

Exil

*Oh! n'exilons personne! Oh! l'exil
est impie!*

(Victor Hugo — Napoléon II — IV.)

CHAPITRE XVII

L'expulsion de 1907

Avant de mourir, « Monsieur Ollivier » n'avait point eu la joie de revoir, une dernière fois, ses filles du Monastère de Saint-Pol, puisque la maladie le terrassa en cours de route et qu'il dut rebrousser chemin.

Par quel singulier don de divination, avait-il pu annoncer, dès 1876, à cinq nouvelles professes, que « celles d'entre elles dont la vie se prolongerait un peu ne mourraient certainement pas dans leur couvent? » Surprises, les religieuses s'entre-regardaient! Mais, M. le Supérieur poursuivait ses prophéties... « Les nations ne sont pas éternelles!... Elles doivent être châtiées en ce monde. Un cataclysme terrible plane sur l'Europe, car la mesure de corruption et d'impiété est à son comble. »

Les événements ne devaient que trop justifier, hélas! sa double prédiction.

En 1907, les Ursulines seront réduites à chercher un refuge sur une terre étrangère, où les exilaient les odieuses lois d'exception de 1901 et de 1904, qui refusaient — et qui refusent encore — aux seules associations religieuses les libertés élémentaires garanties à tout citoyen français, par le droit commun.

En vain, parlant au nom des progressistes, M. Renault-Morlière s'était écrié au cours de la discussion à la Chambre: « Ce n'est pas une œuvre législative qu'on vous propose, c'est une œuvre de haine, c'est

une machine de guerre, c'est une loi de combat. Vous allez déchaîner dans ce pays une effroyable guerre religieuse. »

Le 17 Janvier 1901, M. Piou, le chef de l'Action libérale, prouva que la loi était « un monstre juridique, l'arbitraire organisé dans le droit commun. » Il ajoutait: « Dans le duel éternel entre la raison et la foi, vous faites intervenir l'Etat, non comme un arbitre, pour assurer à tous les combattants la liberté du champ clos, mais pour devenir combattant lui-même et prendre part dans la querelle. »

Enfin, dans son fameux discours du 21 Janvier, le grand orateur catholique, M. de Mun, avait reproché au président du conseil, M. Waldeck-Rousseau, d'agiter devant le pays un épouvantail: celui de la prétendue richesse des Congrégations.

Bon droit, éloquence, rien n'y fit! Tout fut sacrifié aux passions politiques.

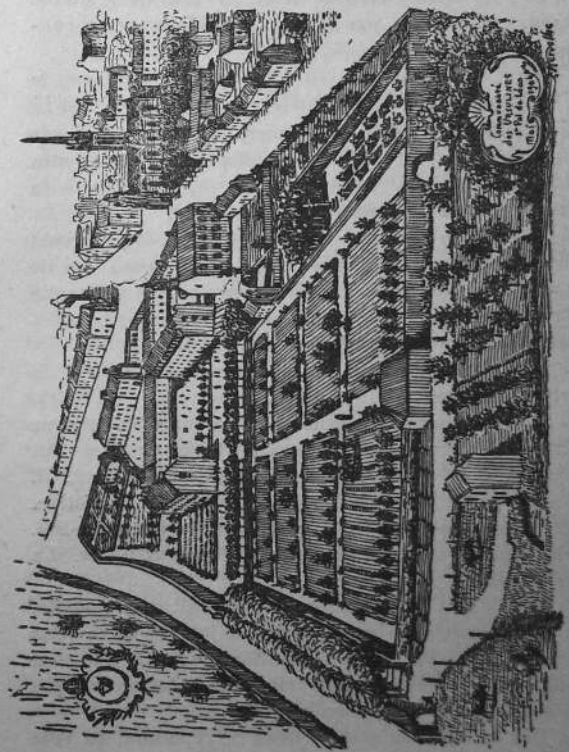
M. Combes reçut le mandat de faire exécuter dans toute leur rigueur, les lois et décrets votés contre les religieux.

Avec lui, s'ouvrira l'ère de la persécution, dont les Ursulines de Saint-Pol seront, comme tant d'autres, les victimes. Elles devaient éprouver que les sectaires à courte vue de 1907 ne le cédaient en rien à leurs farouches prédécesseurs de 1792. A quelque siècle qu'ils appartiennent, les « barbouilleurs de lois » se ressemblent étrangement. Ils sont, pourrait-on dire, de la même famille et ils ne varient guère, ni dans leur langage ni dans leurs procédés, quand il s'agit de combattre l'Eglise et de la dépouiller de ses biens.



Voyons les persécuteurs à l'œuvre, lors de l'expulsion de la Communauté, d'après le récit qu'en a laissé un témoin oculaire, M. le chanoine Pichon, ancien vicaire de la paroisse.

« Pour la troisième fois, depuis un an, la ville de Saint-Pol-de-Léon recevait, le jeudi 12 Décembre, la visite des *cambricoleurs officiels*, flanqués de soldats,



Vue générale du Convent des Ursulines
(D'après le tableau composé par une Religieuse, en 1904)

de gendarmes et de sinistres crocheteurs, fine fleur, disait-on, de la prison de Brest.

« En Novembre 1906, avait lieu l'inventaire de la cathédrale: en Octobre 1907, le clergé paroissial était

expulsé du presbytère; c'était maintenant le tour des Ursulines.

« Il faut être saint-politain ou avoir vécu à Saint-Pol, pour se rendre compte de ce qu'était, de ce qu'est toujours pour cette paroisse si chrétienne « son couvent, *ar gouent*. »

.....
« Mieux que toutes les paroles, le nombre de leurs élèves montrera la confiance qu'inspiraient ces saintes filles aux familles de la région; on comptait à la rentrée des classes, en 1906, 625 élèves.

« Beaucoup de ces enfants étaient de parents pauvres; les bonnes Mères ne se contentaient pas de les instruire gratuitement, elles leur donnaient chaque jour le repas de midi et se chargeaient presque complètement du soin de les vêtir.

« Jamais un pauvre ne se présenta en vain à la porte du couvent.

« Une pétition qui réunit les signatures de presque toutes les personnes majeures de la paroisse fut adressée, le 24 Juin 1907, au Ministre compétent, M. Briand, par l'intermédiaire du préfet du Finistère. Cette démarche honorait les habitants de Saint-Pol. Mais, hélas! elle devait demeurer infructueuse. La pétition fut rejetée.

« Depuis le 1^{er} Septembre, on attendait, avec anxiété, les expulseurs. Ils vinrent enfin, et jamais, dans cette ville de Saint-Pol où les manifestations de foi sont cependant si belles, on ne vit manifestation comparable à celle du 12 Décembre 1907.

« Dès la veille au soir, le bruit se répandait en ville que l'expulsion des religieuses aurait lieu le lendemain. Vers huit heures, des renseignements absolument sûrs venaient confirmer ce bruit. Aussitôt des hommes de bonne volonté se mettent en devoir de parcourir la campagne, pour annoncer la triste nouvelle et donner

rendez-vous aux amis des Ursulines pour le lendemain matin, à 4 heures. Le train spécial formé à Brest pour amener la force armée devait, en effet, quitter cette ville, à 2 heures du matin, et arriver à Saint-Pol, un peu avant cinq heures.

« Dans l'intérieur de la Communauté, toute la nuit on prie. Une première messe est célébrée à 2 heures du matin, toutes les religieuses font la sainte communion.

« Pauvres religieuses! c'est votre dernière communion dans ce sanctuaire béni où vous avez consacré à jamais votre vie à Dieu, où vous aimiez à prier et parfois à pleurer devant le tabernacle! Qu'elle est impressionnante cette dernière Communion au milieu de la nuit, pendant que le vent souffle, que la pluie tombe, et que retentissent les coups de marteau de ces amis qui voudraient retarder au moins de quelques instants, en barricadant les portes, l'entrée de l'expulseur qui approche!

« Deux autres messes sont célébrées, puis l'autel est dépouillé, la pierre sacrée enlevée. Seule, une petite lampe allumée rappelle la présence du divin Sauveur, qui, Lui aussi, va être expulsé avec ses épouses.

« Vers 3 h. 1/2, l'animation est grande en ville, malgré les ténèbres épaisses et la pluie qui ne cesse de tomber. Plus de 500 personnes entrent dans la Communauté. Les autres restent à l'extérieur et un grand nombre se tient aux environs de la gare. A 4 h. 50, le train est signalé; quelques minutes plus tard, la grosse voix des cloches de la cathédrale sonne le tocsin. La cloche du couvent sonne, elle aussi, et sonnera sans interruption, jusqu'à 7 heures.

« A 5 heures, 30 gendarmes à cheval, 20 gendarmes à pied et 200 soldats d'infanterie coloniale arrivent et, après avoir péniblement fait reculer la foule, entourent la Communauté. Les manifestants, dont le nombre augmente de minute en minute, chantent:

« *Nous voulons Dieu* » et crient : « *Vivent les Sœurs ! Vive la liberté !* »

« Dans la chapelle, on récite le chapelet, puis les religieuses chantent alternativement avec les prêtres et les fidèles, le *Miserere*, le *Parce Domine*, l'*In manus tuas*, le *Da pacem*, tous ces cris déchirants de douleur, mais de douleur abandonnée et confiante, que l'Eglise met sur les lèvres de ses enfants aux jours d'épreuve.

« A six heures, nous entendons les trois sonneries de clairon qui précèdent les trois sommations. C'est M. Agier, commissaire spécial à Brest, qui opère; près de lui, se tient M. Le Roux, avoué à Guingamp, le liquidateur. Il paraît effrayé et honteux. Il sent comment la foule apprécie la besogne qu'il a librement accepté de faire... Aux trois sommations du commissaire répondent, par trois fois, des *non* énergiques. Le commissaire fait alors avancer les quatre serruriers spécialistes, qui sont désormais de toutes les expéditions officielles. La foule crie : « *A bas les crocheteurs !* » Ceux-ci s'attaquent inutilement au lourd portail de chêne, situé en face de la chapelle du Kreisker. Il leur faut renoncer à l'espoir de pénétrer par là. Ils viennent, alors, à une petite porte donnant sur la rue du Séminaire. Après vingt minutes d'efforts, ils cèdent la place aux sapeurs de l'infanterie coloniale, et, quelques instants plus tard, commissaire, gendarmes et crocheteurs entraînent dans la Communauté. Après avoir brisé deux autres portes, ils arrivent à la chapelle, guidés par les chants des fidèles qui la remplissent.

« Quand le commissaire pénètre dans le lieu saint, suivi des gendarmes, le képi sur la tête, le chant du *Parce Domine*, a des intonations que l'on ne saurait rendre. La foule est frémissante. Oh ! si cette foule n'avait pas la foi, que seraient cinquante gendarmes pour en avoir raison?....

« En vain, le commissaire veut-il imposer silence, et de la voix et du geste; il perd son temps. Mais la Mère S. I., sous-Prieure, remplaçant la Mère Prieure, appelée en Belgique depuis quinze jours, par des affaires urgentes, obtient ce que le commissaire n'a pu obtenir, et, quand le silence s'est fait, elle lit d'une voix émue, mais forte et vibrante, cette belle protestation :

« Au nom de toutes mes Sœurs et en mon nom, je proteste de toute mon âme, comme catholique et comme française, contre la violence et l'injure qui nous sont faites en ce moment.

« Depuis bientôt trois siècles que notre Communauté est établie à Saint-Pol-de-Léon, nous n'avons cessé de nous dévouer au bien des enfants qui nous étaient confiés, sans demander au Gouvernement d'autre rétribution que la liberté de faire le bien.

« Néanmoins, aujourd'hui, au mépris de tous les droits, au mépris surtout des censures de l'Eglise, on viole notre demeure, et on veut nous jeter sur le pavé.

« Je proteste encore une fois contre une telle injustice, et je ne reconnais pas la loi qui l'ordonne.

« Nous sommes chez nous, et nous n'en sortirons que par la force.

« Mais, rappelez-vous que le Dieu que vous persécutez en ce moment, dans la personne de pauvres religieuses, aura bientôt son tour, et ses vengeances sont souvent terribles.

« Quant à nous, heureuses de lui appartenir et de partager ses souffrances, nous l'imiterons encore dans l'oubli des injures.

« Que Dieu pardonne à nos persécuteurs, et qu'il ait pitié de notre malheureuse patrie, en faisant cesser la guerre criminelle qu'on y fait à notre Sainte Religion. »

« Après lecture de cette protestation, la foule crie: *Vivent les Sœurs! Vive notre Sainte Religion! Vive Notre Seigneur Jésus-Christ!*

« De nouveau le commissaire s'efforce d'obtenir le silence, mais en pure perte; il n'a d'autre ressource que de faire sortir, une à une, toutes les personnes qui remplissent la chapelle; les gendarmes se les passent, jusque dans la rue.

« Cette opération ne demande pas moins d'une demi-heure.

« Il ne reste plus dans la chapelle que les religieuses et quelques amies qui se tiennent à leurs côtés.

« Quatre vaillantes chrétiennes sont debout aux quatre coins d'un brancard occupé par une religieuse paralysée, âgée de 77 ans. A l'autel, M. l'abbé Cardinal, Supérieur de la maison Saint-Joseph, revêtu du surplis, de l'étole, du voile huméral, tient en mains le Saint-Sacrement devant le Tabernacle ouvert; à genoux, près de lui, quatre vicaires de la cathédrale.

« Pensant empêcher les manifestations, le commissaire fait alors briser par les crocheteurs la porte de la chapelle qui donne sur la rue Cadieu. « A 7 reprises », c'est lui-même qui le fait remarquer, il invite les ecclésiastiques à sortir. Ils s'y refusent et ne sortent qu'entre les mains des gendarmes.

« Le commissaire s'est trompé en croyant dépister la foule. Elle accueille par des cris redoublés de *Vive la Religion! Vivent nos prêtres!* MM. Conq, Floch, Pichon et Renaot, qui sortent successivement, conduits par les gendarmes; puis, c'est une explosion de colère indignée, quand on voit M. Cardinal portant le Saint Sacrement et expulsé, lui aussi, par les gendarmes:

« *Oh! les misérables! Ils chassent le Bon Dieu! A genoux! A genoux! Pardon, Mon Dieu! Vive Notre-Seigneur Jésus-Christ!* »

« Enfin, c'est le tour des religieuses. Elles sortent, une à une, s'appuyant au bras des amies qui ont eu

la consolation de rester près d'elles. La foule pleure, crie; des hommes, des jeunes gens ne peuvent retenir leurs sanglots: ils éclatent surtout, lorsqu'on voit apparaître la Sœur Sainte Brigitte, la vénérable infirme. Elle aussi a exigé qu'on la contraignît, avant de se faire porter, et un gendarme a dû lui mettre la main sur l'épaule.

« Les religieuses s'avancent, péniblement, à travers la foule qui les entoure. On veut les voir, on veut les toucher. C'est la répétition de la parole de l'Evangile, appliquée, cette fois, aux épouses du divin Maître: *si tantum tetigero fimbriam vestimenti ejus.*

« Le cortège se dirige vers la cathédrale, dont toutes les cloches sonnent. Les religieuses montent dans le chœur, la foule remplit, comme aux plus grands jours, les vastes nefs, le transept, tout le pourtour du chœur. Tout le monde est debout. Il n'y a certes pas d'exagération à dire qu'il y a là 3.000 personnes.

« Quand tout le monde a pu entrer et que le silence s'est rétabli, M. Renaot, premier vicaire, monte en chaire. Après avoir dit combien M. le Curé sera peiné de ne s'être pas trouvé à Saint-Pol, dans cette douloureuse circonstance, il remercie les assistants de la foi ardente qu'ils viennent de montrer. Puis, s'inspirant de ce passage de la Sainte-Ecriture où Notre-Seigneur demande à Israël infidèle pour lequel de ses bienfaits il le fait souffrir, l'orateur, s'adressant à la France coupable, lui demande pour lequel de leurs bienfaits elle a frappé les saintes victimes qui sont là au pied de l'autel. Est-ce pour avoir consacré leur vie à instruire les petits enfants? pour avoir nourri ceux qui avaient faim? vêtu ceux qui étaient nus?... Elles ont été frappées, dit-il, parce qu'elles sont les servantes de Dieu... Mais, Dieu est plus fort que tous les méchants conjurés, et Dieu aura son heure. Il émet l'espoir qu'un jour nous verrons

revenir de l'exil ces saintes filles, l'honneur de notre pays, et il supplie les assistants de demander à Dieu ce retour par d'ardentes prières.

« Après ces quelques mots et la bénédiction du Saint-Sacrement, les religieuses se réunissent à la sacristie. M. le Comte Alain de Guébriant, maire de Saint-Pol-de-Léon, accompagné de M. Auguste Morvan, adjoint, vient leur témoigner sa sympathie. Il leur exprime en quelques paroles émues, en son nom et au nom du Conseil municipal, la profonde douleur que cause à tous l'expulsion qui vient d'avoir lieu. Il dit la reconnaissance de toute la population de Saint-Pol envers les insignes bienfaitrices qu'ont été pour elle les Ursulines. Il leur promet que si, dans un avenir meilleur, il nous était donné de les voir revenir au milieu de nous, une manifestation d'un tout autre caractère que celle qui vient de finir se produirait: elle seraient reçues en triomphe à Saint-Pol.

« L'émotion de M. le Maire gagne les religieuses et les prêtres qui l'écoutent... Puis, nos pauvres Ursulines s'en vont, escortées de M. de Guébriant et de M. Morvan, qui marchent, tête nue, près de la Mère Sous-Prieure. La foule suit silencieuse dans sa douleur. En attendant le départ pour l'exil, les religieuses se retirent dans la maison de la rue du Séminaire qu'habitait autrefois leur aumônier, le bon et dévoué M. Goulven, déjà parti depuis deux mois, pour la Belgique, avec la moitié des religieuses.

« Libres-penseurs et sectaires, que n'étiez-vous à Saint-Pol, le 12 décembre 1907! Vous auriez vu si la foi est morte! »

.....
On ne saurait rien ajouter à cette narration précise, colorée et d'une si émouvante éloquence. Ce sont là vraiment des impressions vécues et, à vingt

ans de distance, elles nous remuent encore jusqu'au fond de nous-mêmes, parce qu'on y sent vibrer l'âme d'un prêtre et d'un homme de cœur.

**

Dès leur retour à l'Aumônerie, les Ursulines y furent rejointes par nombre d'amis fidèles, soucieux de pourvoir à leurs besoins. En cette froide et pluvieuse matinée de décembre, elles étaient sorties sans parapluies, ni manteaux, luxe inconnu au couvent. Parents et amis s'empressèrent de leur procurer vêtements, vivres et abri. Puis, on s'inquiéta du logement. Quarante Ursulines ne pouvaient songer à s'entasser dans l'étroite maison de la rue du Séminaire. Et de tous côtés, on offrait les « chambres d'amis », on s'ingéniait à faire large place, dans les foyers saint-politains, aux victimes d'une loi inique. Emues, reconnaissantes, les expulsées auraient voulu accorder à tous la gloire de recueillir, en leur humble personne, Celui qui a dit: « Je regarderai comme fait à moi-même ce que vous ferez au plus petit d'entre les miens. » Elles auraient désiré, surtout, procurer à tant de cœurs généreux les bénédictions du Dieu « qui ne laisse pas sans récompense un verre d'eau froide donné en son nom ». Mais les ordres de Rde Mère A. étaient formels: on devait se grouper, le plus possible, afin de ne pas suspendre, un seul jour, les « Exercices de Communauté », en attendant le départ pour l'étranger. Mère Sous-Prieure déclina donc toutes les invitations, sauf celles de Mlle Thomas et de M. de Kervénoaël. Ce fier chrétien eut l'exquise délicatesse de laisser aux Ursulines la libre jouissance de sa maison de la rue Batz. Pour qu'elles se sentissent réellement « chez elles », il se retirait dans son pavillon de chasse à Trézilidé, s'estimant trop heureux de pouvoir abriter, sous son toit, celles qui « souffraient persécution pour la jus-

tice ». Avec la même générosité, la vaste habitation de Mlle Thomas était mise, à peu près entière, à la disposition des Ursulines.

D'ailleurs, dès le lendemain, Révérende Mère A. était de retour; immédiatement, elle organisa les départs successifs pour la Belgique. Mais toutes ne quittèrent pas Saint-Pol: il avait été décidé qu'une dizaine de religieuses y resteraient, vivante protestation contre l'iniquité, trait d'union aussi entre les exilées et la chère population saint-politaine. Le « bon Monsieur Francès », dont le Monastère avait expérimenté déjà, maintes fois, le dévouement, se mit en devoir d'aménager pour elles la maison de Mlle Duval de la Rainais, ancienne bienfaitrice de la Communauté. Grâce au zèle de M. Francès, qui se chargea d'activer les travaux, le Couvent en miniature fut bientôt prêt pour recevoir ses habitantes. Là, elles continuèrent, plus modestement, l'œuvre séculaire accomplie par leur Institut. Les catéchismes, l'ouvrage, le patronage, les leçons d'arts d'agrément les maintinrent en contact avec les enfants de la paroisse. Surtout, elles appelaient les bénédictions d'En Haut sur leurs bienfaiteurs et priaient pour le prompt retour de celles qui, de Belgique, revenaient, bien souvent, par la pensée, au berceau de leur vie religieuse, en cette terre d'Arvor, où s'étaient sanctifiées leurs devancières, depuis bientôt trois siècles.

CHAPITRE XVIII

Sur la terre étrangère

Plusieurs mois avant leur expulsion, les Ursulines de Saint-Pol avaient cherché un asile, à l'étranger, pour le jour où la patrie leur deviendrait inhospitable. A Montignies-Saint-Christophe, tout près de la frontière française, se trouvait une maison de campagne, transformée déjà en Couvent par les Bénédictins de Solesmes (Nord). Ces religieux, ne se recrutant pas dans ce petit coin du Hainaut, avaient décidé de s'établir à Oosterhoot, en Hollande. Ils offrirent à Mère Marie de Gonzague, alors Econome provinciale, de céder leur bail à quelque Communauté d'Ursulines, menacée d'expulsion. Mère Marie de Gonzague et Mère Marie A. se rendirent sur les lieux avec M. l'Aumônier. Les conditions étaient avantageuses; l'entente fut vite faite.

Cette propriété de Montignies, que ses nouvelles occupantes appelèrent *Villa Maria*, est fort attrayante. La porte d'entrée, qui ne manque pas de caractère, s'ouvre sur une magnifique avenue, que borde à gauche, un bois de sapins et de charmes. Près de la grille, blotti dans la verdure, le pavillon du concierge: on en fera une agréable Aumônerie. A droite, sur les pentes d'une vallée, s'étagent des pelouses, avec, çà et là, des bosquets d'arbres d'essences variées. Spectacle magique, au printemps, quand le vert sombre

des cyprès, des ifs et des sapins se marie au vert tendre des hêtres, des tilleuls et des frênes; quand, sur les frondaisons, pointent les blancheurs des maronniers et des mérisiers, les ors des cytises et des acacias en fleurs, auxquels, dans le gazon, répondent les jaunes des renoncules et des primevères! Plus bas, par delà le mur de clôture, deux lignes de peupliers argentés signalent la présence d'un cours d'eau.

La maison principale, pompeusement dénommée *Le Château*, est bâtie en nid d'aigle, sur un rocher, au pied duquel coule la Hante. Elle a succédé, paraît-il, à un château-fort moyenâgeux, qui, lui-même, aurait remplacé un ouvrage romain. Quoi d'étonnant? L'endroit est si propre à l'observation et à la défense! Toujours est-il que, près de là, un pont romain, long de vingt-cinq mètres et formé de treize arches en plein cintre, l'orgueil de Montignies, fait franchir la rivière à la voie romaine qui, de Bavay, se dirige vers la Meuse et vers Trèves.

Dans un enclos de deux hectares tout au plus, une habile distribution du terrain a su combiner l'utile et l'agréable.

Le 18 septembre 1907, une première colonie d'Ursulines, s'arrachant au vieux monastère du Léon, était venue aménager le séjour de l'exil. Septembre: c'est l'automne qui commence, avec les chaudes teintes que revêtent les arbres avant de se dépouiller de leurs feuilles; c'est, avec les pluies plus fréquentes aussi, la cascade jaillissant, plus abondante au pont romain. Mais les arrivantes avaient l'âme trop endeuillée pour goûter ce spectacle: la maison de Montignies leur parut délabrée, et si vide!

Elles étaient vingt à peine, dont les malades, qui n'auraient pu supporter les émotions et les fatigues de l'expulsion. Les valides avaient la tâche de tout préparer pour recevoir le gros de la Communauté, qui ne tarderait pas à les rejoindre, et les pension-

naires dont les parents, malgré la distance, tenaient à confier l'éducation aux Religieuses. Les charitables Ursulines de Nantes leur prêtèrent main-forte. Expulsées depuis plusieurs mois, elles s'étaient réfugiées à Merbes-le-Château, à 6 kilomètres de Montignies. Connaissant, par expérience, l'amertume des premières semaines d'exil, elles devancèrent à la *Villa Maria* leurs Sœurs de Saint-Pol et restèrent, quelque temps, pour les aider à s'installer.

Les Bénédictins avaient transformé le grand salon en chapelle, et y avaient laissé leur autel. Dès le second jour, le Tabernacle était prêt à recevoir le divin Consolateur. Puis on s'occupa du Pensionnat: la rentrée se ferait au début d'octobre, et l'on tenait à disposer un nid bien doux et bien chaud pour accueillir les oisillons d'Arvor. Les enfants, du moins, n'auraient pas à souffrir! A la date fixée, tout était prêt. Les pensionnaires, au nombre de vingt-cinq, arrivèrent, conduites par trois de leurs Maîtresses. L'inconnu, qui effraie parfois les grandes personnes, n'a que des attraits pour la jeunesse. Leur long voyage avait ravi les fillettes. La nouveauté des lieux, le pittoresque du site compléta l'enchantement. Les sept années passées à Montignies semblèrent un âge d'or pour les petites Bretonnes.

Les Religieuses en jugeaient tout différemment. Chacune mettait un soin jaloux à dissimuler sa peine, mais toutes avaient le mal du pays et, plus encore, la nostalgie de l'ancien Couvent, si régulier, si favorable au recueillement et à la prière. Cependant, la Providence ne laissait point les exilées sans quelque réconfort. Le Rde Mère Provinciale de l'Ouest de la France accepta l'invitation que Rde Mère M. A. lui avait faite. Elle s'établit à Montignies dans un pavillon baptisé « le Kreisker », en souvenir de Saint-Pol. Avec la curie provinciale, n'allait-on pas avoir la joie très douce de posséder Mère Marie de Gon-

zague ? Cet espoir fut déçu : presque aussitôt, elle partait pour Rome.

Enfin, après le 12 décembre, la Communauté était reconstituée presque intégralement, en Belgique: ce fut, de nouveau, la pleine vie religieuse avec ses divines compensations.

Survint l'hiver, un hiver glacial contre lequel les Ursulines n'avaient point songé à se prémunir. Habituees au tiède climat de la « Ceinture dorée », elles ne connaissaient pas les rigoureuses températures de la région du Nord. C'est à leurs dépens qu'elles s'instruisirent, hélas ! Plusieurs religieuses, atteintes de pneumonie moururent coup sur coup (1). En moins de dix-huit mois, huit tombes s'ouvrirent; des deuils si répétés rendirent plus douloureux encore l'éloignement de la chère Bretagne. Autre sujet d'inquiétude: vingt-cinq pensionnaires ne suffisaient pas à occuper une Communauté qui comptait environ soixante religieuses. Les externes ne dépasseraient jamais la vingtaine dans ce petit village de quatre cents habitants. Et il fallait vivre ! On se mit à confectionner activement lainages et broderies pour de grands magasins qui avaient bien voulu fournir de l'ouvrage.

(1) Voici les noms des Religieuses décédées en exil et inhumées au cimetière de Montignies :

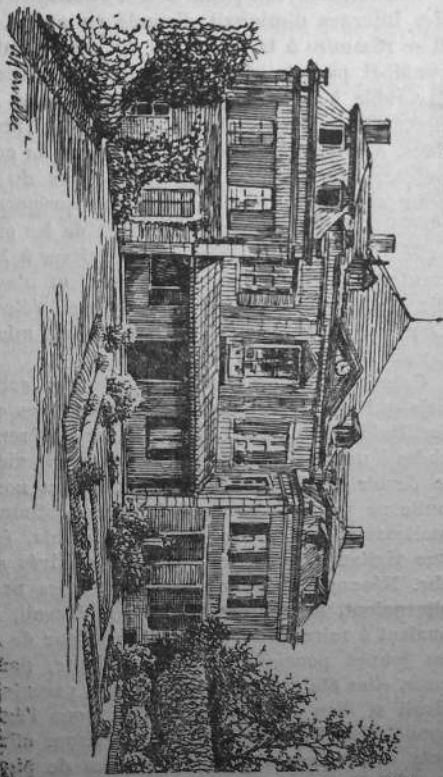
- Sœur Brigitte Monfort, en 1908, 78 ans.
- Mère Marie du Saint-Sacrement Van Grevelinghe, en 1908, 27 ans.
- Sœur Elisabeth Simon, en 1908, 48 ans.
- Mère Marie-Victoire Bideau, en 1909, 50 ans.
- Mère Sainte-Reine Ordrenou, en 1909, 47 ans.
- Sœur Saint-Félix Saillour, en 1909, 51 ans.
- Sœur Monique Pape, en 1909, 24 ans.
- Sœur Saint-Joachim Hernot, en 1909, 51 ans.
- Sœur Dosithée Breton, en 1911, 43 ans.
- Mère Sainte-Ursule Pochard, décédée au Provincialat, à Tournai, en 1911, 33 ans.
- Révérende Mère Marie de Gonzague Créac'h, en 1913, 62 ans.
- Mère Thérèse Meingan, en 1914, 77 ans.

Mais le travail manuel est peu rémunérateur et l'on devait peiner beaucoup pour se procurer de faibles ressources.

Bientôt, nouveau point noir à l'horizon ! Le nombre des internes diminuait d'année en année. Faudrait-il se résoudre à la fermeture du pensionnat ? Ne convenait-il pas de chercher, ailleurs, un centre plus favorable à l'exercice de l'apostolat ? Les religieuses firent violence au ciel et leurs prières furent entendues. A la promulgation du décret sur la communion précoce, des familles très chrétiennes du Finistère, pour assurer à leurs enfants une préparation religieuse plus développée, résolurent de les confier aux exilées. En Octobre 1910, on vit arriver à Montignies trente-trois fillettes, dont huit ou neuf n'avaient pas dix ans. Un hymne de reconnaissance s'éleva vers le Cœur de Jésus, en qui la Prieure avait mis tout son espoir.

Grâce au bon air de *Villa Maria*, aux soins maternels qui leur étaient prodigués, ces chères enfants se fortifiaient à vue d'œil. Elles étaient sincèrement attachées à une Maison où on leur rendait la vie douce et le devoir facile. Dans les classes, peu nombreuses, nulle ne pouvait échapper à l'action stimulante des maîtresses. Les petits talents naissants, épiés avec une vigilance continuelle, étaient cultivés sans relâche. Néanmoins, les distractions et les promenades alternaient, heureusement, avec le travail, et contribuaient à faire de Montignies un séjour de rêve pour les jeunes pensionnaires. Sans doute, pendant dix mois, elles étaient séparées de leurs parents, mais on vivait si bien en famille, là-bas, sous l'égide de la bonne Mère Emmanuel ! Et les environs offraient des buts si séduisants pour les parties de pique-nique ! On aimait surtout aller « en France », à Bousignies-sur-Roc, délicieux petit village, où l'on accédait par de pittoresques sentiers, serpentant sous les arbres

séculaires, ou à Cousolre, dont les marbreries constituèrent la principale attraction. Une fois l'an, c'était « la grande promenade ». Les anciennes de ce temps



Montignies-Saint-Christophe (Belgique)
*(Le Châtelet, incendié par les Allemands,
le matin même du jour de l'armistice, 11 novembre 1918)*

n'ont pas oublié l'abbaye d'Aulne ni celle de Villers-la-Ville, le pèlerinage à Berzé, où l'on vénère une image de Notre-Dame de Grâce, au Calvaire de Sart-

les-Moines, chez les Pères Assomptionnistes, tout près de Charleroi; et, enfin, en Juillet 1914, Bruxelles avec ses beaux monuments, sa splendide cathédrale dédiée à Sainte Gudule, son Palais royal, son jardin botanique... Pour 1915, les enfants avaient choisi, d'avance, Anvers comme but de leur excursion; mais « l'homme propose et Dieu dispose! »

Après les difficultés des premières années, les Ursulines de Saint-Pol-Montignies étaient donc entrées dans une ère de prospérité relative. A la rentrée de 1913, elles avaient quarante-neuf pensionnaires, recrutées, partie en Bretagne, partie dans les villes françaises voisines de la frontière. Plus favorisées que beaucoup d'autres Communautés, elles avaient continué à recevoir des postulantes choristes et converses, qui comblaient les places laissées vides. Fidèles à l'esprit du Couvent Saint-Politeain, les exilées avaient gardé un zèle apostolique capable de tout sacrifier à la plus grande gloire de Dieu. En 1912, la Révérende Mère Angèle de Notre-Dame, Prieure Générale, adressa un appel aux Communautés de l'Union, en faveur d'une fondation entreprise à Riberao-Pretto (Brésil). Une jeune professe de Montignies, Mère M. S. s'offrit pour faire partie de la colonie missionnaire. Elle est, aujourd'hui, Prieure du Couvent de Riberao où deux autres professes de Saint-Pol l'ont rejointe, en 1918. Sous leur direction, de jeunes Brésiliennes apprennent à parler, couramment, notre langue et à réciter des chefs-d'œuvre de notre littérature. Comme tant d'autres, les Ursulines entretiennent au loin cette petite flamme, chaque jour plus menacée, de la culture française.

Parfois, des visiteurs venus de France et même de Bretagne apportaient aux exilées le réconfort de leur présence. C'était comme une bouffée vivifiante de l'air du pays.

Les religieuses sont tout heureuse de consigner sur leurs registres, à la date du 24 Septembre 1910, que « Sa Grandeur, Monseigneur Duparc, évêque de Quimper, leur fera l'honneur de venir prendre un mois de repos, près de M. l'Aumônier, qui est un de ses amis. »

Monseigneur avait peut-être besoin de vacances, et nul ne saurait s'étonner qu'il se retirât, lui aussi, à « Béthanie ». Il lui était agréable de vivre, pendant quelques semaines, auprès d'un prêtre qu'il connaissait et aimait. Mais Sa Grandeur voulait aussi témoigner sa sympathie et sa gratitude à celles qui, un mois et demi auparavant, avaient accompli, pour le bien du diocèse de Quimper, le plus rude des sacrifices.

Les bâtiments du collège de Léon, appartenant au Gouvernement, qui les louait à la Municipalité. Mais il abusait de ses droits en manifestant le dessein de laïciser, successivement, toutes les chaires de professeurs, dont plusieurs étaient tenues par des prêtres du clergé diocésain. Aussi, le bail touchant à son terme, la municipalité catholique de Saint-Pol résolut de s'affranchir de toute dépendance vis-à-vis de l'Etat, au point de vue scolaire. Pour sauvegarder l'éducation chrétienne de nos jeunes gens, dans le pays, il fut décidé que le bail ne serait pas renouvelé et que la ville chercherait, ailleurs, des bâtiments où elle pourrait établir un collège franchement et uniquement ecclésiastique. Le vieux Couvent était là!... L'école des filles y était installée, il est vrai, mais bien au large; on pourrait la transférer dans un local moins vaste et faire du monastère, l'Institution N.-D. du Creisker, qui remplacerait avantageusement l'ancien collège du Léon.

La Mère Prieure, instruite de ce projet, ne pouvait se résoudre à y donner son assentiment. N'était-ce pas abandonner tout espoir de reprendre, en Breta-

gne, l'œuvre des aînées, dans les lieux sanctifiés par elles et remplis des plus doux souvenirs?

Le 9 Août, au cours de la grande retraite annuelle, M. le chanoine Treussier, curé-archiprêtre de Saint-Pol, arrivait à Montignies, porteur d'une lettre de Monseigneur Duparc pour la Révérende Mère Prieure.

Cette lettre pressait fortement les Ursulines de ne plus hésiter à se sacrifier pour une œuvre de la plus haute importance: « Il y allait de l'avenir même du diocèse; l'éducation chrétienne de tous les jeunes gens du Léon était en question. Les Ursulines de Quimper, les Dames du Sacré-Cœur de Rennes avaient fait abandon de leurs couvents aux Grands Séminaires de ces diocèses. »... « Ne soyez pas moins généreuses! ajoutait Sa Grandeur. Que de jeunes gens vous devront leur vocation! Que de saints prêtres vous devra le Finistère! Devant l'intérêt général, il ne faut plus tenir compte des intérêts particuliers. »

Révérende Mère A. déclara qu'une question si grave devait être traitée par les Supérieurs majeurs et qu'il fallait s'en remettre à la Révérende Mère Provinciale pour la décision définitive.

Immédiatement, M. le curé prit le train pour Tournai; il vit la Révérende Mère Provinciale, et revint à Montignies, avec une réponse favorable.

La Communauté fut instruite de l'évènement, au sortir de la Retraite. Le moment était bien choisi.

« Pouvions-nous être parcimonieuses, relate l'archiviste, envers un Dieu qui venait de se montrer si libéral à notre endroit? Sans murmure, toutes renoncèrent au rêve cher entre tous: revoir les murs bénis, berceau de notre vie religieuse, et reposer dans le petit cimetière du cloître, à l'ombre de la Croix, qui, chaque jour, recevait les prières des Ursulines futures pour leurs sœurs défuntes. Puisse ce sacrifice si douloureux attirer les bénédictions du Ciel sur

l'Institution N.-D. du Creïsker et y faire germer d'abondants fruits de sainteté! »

Il est difficile d'unir plus de noblesse dans les sentiments à plus de délicatesses dans l'expression de la pensée.

Mes Révérendes Mères, que Notre-Dame du Creïsker vous rende en grâces de choix ce que vous avez consenti à faire, avec tant d'abnégation, pour Elle et pour ses enfants!

CHAPITRE XIX

La Grande Guerre

L'émotion provoquée, à Montignies, par la mort de M. Ollivier, était à peine calmée que se déchaînait l'orage qui devait bouleverser le monde.

Les Ursulines, qui, en dépit de leurs épreuves, vivaient paisiblement, allaient se trouver sous la menace immédiate des envahisseurs de la Belgique.

Elles ont consigné, au jour le jour, les détails vécus de ces heures angoissantes; et leur récit montre qu'elles surent se comporter en bonnes religieuses et en bonnes Françaises.

Aussi, le reproduirons-nous presque intégralement.

**

20 *Juillet* 1914. — Quatre de nos fillettes: Mathilde P..., Léonie N..., Marguerite J... et Ernestine Le M... ont subi à Merbes-le-Château les épreuves d'un examen de musique. La Commission, composée de professeurs du Conservatoire de Bruxelles, s'est déclarée satisfaite des connaissances musicales de nos enfants, tant pour la pratique que pour la théorie. Mère Sous-Prieure et Mère Sainte C. accompagnaient les lauréates; elles sont revenues enchantées. Ce premier succès leur sera un précieux encouragement et nous nous en réjouissons toutes avec elles.

23 *Juillet*. — Nos enfants sont parties, ce matin, pour la Bretagne. Quelques-unes nous restent. Comme les années précédentes, nous avons encore une petite colonie de vacances, qui se grossira dans quelques jours, car plusieurs grandes pensionnaires sont annoncées.

29 *Juillet*. — Profession perpétuelle de Mère Marie E.... En raison de la distance, la famille de la jeune professe n'a pu venir s'associer à son bonheur. M. l'Aumônier a été seul officiant. Nous avons joui davantage de la reine du jour, puisque les parloirs ne nous l'ont pas dérobée.

Après la cérémonie du matin, M. l'Aumônier est venu causer un moment avec la Communauté. Il avait à nous apprendre une nouvelle faite pour troubler notre sécurité: une guerre européenne serait imminente. L'étincelle qui menace de mettre le feu à la poudrière, c'est l'assassinat de l'Archiduc d'Autriche par un serbe, à Serajevo. François-Joseph, soutenu par le Kaiser, en rend la Serbie responsable et exige de ce malheureux royaume des réparations inacceptables. En cas de refus de la Serbie, c'est la guerre, Mais la Russie ne laissera pas écraser sa petite sœur slave, sans intervenir; et la Russie est notre alliée, comme l'Italie l'est de l'Allemagne et de l'Autriche. Tout le continent européen va-t-il donc devenir un vaste champ de bataille?

Dans notre petit coin de territoire neutre nous serions à l'abri des souffrances de la guerre, souffrances physiques tout au moins; quelle vie angoissante serait la nôtre, si nous savions nos proches exposés aux balles ennemies, notre patrie menacée des pires revers!

Espérons encore que les conversations diplomatiques engagées de part et d'autre aboutiront à nous conserver la paix. Tant de fois, semblable péril nous

a été annoncé, et, toujours, des concessions mutuelles ont rétabli l'accord international! Quel souverain voudrait donc prendre sur lui de jeter l'Europe dans une pareille boucherie? Nous avons confiance que le Seigneur aura pitié de nous, bien que nos bonnes Anciennes nous rappellent à la mémoire le conflit mondial si souvent prédit par M. le Supérieur.

Hélène G... et Mlle Francine D... étaient présentes à notre fête de ce jour. Elles aussi nous ont apporté de France des bruits de guerre.

30 *Juillet*. — Notre Mère a dû partir, ce matin, pour Tournai, accompagnée d'une jeune Irlandaise, Maggie O'R..., qui a passé l'année à *Villa Maria*. Elles assisteront à la Profession de nos quatre petites sœurs. Mais là n'est pas le vrai mobile de ce voyage. Une question importante, qui intéresse l'avenir de la Communauté, doit être tranchée sans retard par Notre Révérende Mère Provinciale.

1^{er} *Août (matin)*. — Ce matin, nous voyons avec effroi le drapeau belge flotter sur le clocher de Montignies. La guerre franco-allemande est désormais inévitable. Mais la Belgique a-t-elle donc quelque chose à voir dans cette collision de ses deux grands voisins? Pour qui prendrait-elle parti?

1^{er} *Août (Soir)*. — Notre Mère revenue, dès ce soir, de Tournai, nous a renseignées: l'Allemagne masse ses troupes sur la frontière belge; aux demandes d'explications d'Albert 1^{er}, elle ne daigne même pas répondre. La mobilisation de la petite armée belge est donc commencée. Déjà, le 30 *Juillet*, l'effervescence était grande dans les garçs. Des cris de: « Vive la guerre! Vive la mobilisation! » éclataient partout, impressionnant vivement nos voyageuses. Au repas qui a suivi la Cérémonie, Notre Révérende Mère Provinciale leur a appris que la violation de la neutralité belge était chose faite; en conséquence, chevaux,

voitures, automobiles sont réquisitionnés et, sous peu, les voies ferrées elles-mêmes seront inaccessibles au public. MM. les abbés Francès et Habasque, le père de sœur Marie-Elisabeth et la mère de Sœur Marie M., qui avaient l'intention de passer quelques jours ici, près de leurs filles, ont prudemment repris le chemin de la France, sans attendre à demain. Notre Mère elle-même, malgré les instances de Révérende Mère Provinciale, a tenu à rentrer ce soir, tant elle craignait d'être bloquée loin de nous. Elle aurait voulu ramener tout son monde; mais, il eût été cruel d'ôter si vite à nos chères petites sœurs leurs couronnes de roses blanches. Elles quitteront leur noviciat, demain seulement.

« La surexcitation est générale », nous dit Notre Mère. Dans les gares, ce sont des scènes déchirantes: adieux des mères, des épouses, des enfants aux soldats réclamés par la patrie. Dans les rues, dans les trains, partout, encombrement de réservistes se rendant à l'appel de la mobilisation. Quelques-uns sont fiers, enthousiastes; beaucoup sont tristes, préoccupés. Le Belge est trop raisonnable pour ne pas ressentir tous les sacrifices qui l'attendent, trop énergique aussi pour ne pas faire tout son devoir. Et l'indignation provoquée dans le peuple par la mauvaise foi de l'Allemagne les ancre fortement dans la volonté de vaincre ou de mourir. »

Nous sommes suspendues aux lèvres de Notre Mère Prieure, le cœur palpitant d'émotions diverses; soudain, un frisson d'angoisse nous fait tressaillir: les notes pressantes et impérieuses du tocsin vibrent, là-bas, dans les clochers de France. De Bousignies, elles arrivent jusqu'à nous. Nous le devinons, c'est notre patrie que l'incendie menace, et, par delà les frontières, nous savons bien que des êtres aimés se lèvent pour opposer leur héroïsme à la brutalité teutonne. Des larmes brillent dans nos yeux; un silence de mort plane

sur nous, tandis que nos cœurs supplient le Dieu des armées d'épargner encore la France de Saint Louis et de Jeanne d'Arc.

Il est huit heures et demie; nous nous rendons à la prière du soir et la lectrice de semaine nous lit le point de méditation; douloureuse coïncidence, qui nous fait trembler: l'Évangile que nous méditerons demain, celui du IX^e Dimanche après la Pentecôte, nous rappelle les larmes de Jésus sur Jérusalem. Le rapprochement s'impose, malgré nous, à notre esprit et nous glace d'épouvante. Aussi, la prière terminée, nous récitons encore un Rosaire pour obtenir que Marie se fasse l'avocate de son beau royaume. Il y a quelques jours, à Lourdes, la France catholique acclamait le Dieu de l'Eucharistie. Dans un Congrès magnifique, elle faisait éclater son amour et sa foi. Pour avoir su reconnaître cette « visite de Dieu », elle sera sauvée; nous en gardons l'inébranlable confiance.

La guerre entre la France, la Russie, la Serbie, d'une part, l'Allemagne et l'Autriche, d'autre part, est officiellement engagée. La tension diplomatique entre les Empires centraux et la Belgique, soutenue par l'Angleterre, est à son paroxysme. Si elle aboutit à la rupture, notre chère France comptera deux alliées de plus et nous en bénissons le bon Dieu. Mais nous risquons alors, de nous trouver en plein feu, car les hostilités commenceront certainement en Belgique. C'est le moment, ou jamais, de s'abandonner à la Providence. Que le Seigneur dispose de nous, comme il l'entendra!

2 Août. — Mère Sainte A..., les quatre professes et Mlle D..., sont arrivées ce soir; inutile, demain, de tenter le voyage! les trains vont être mobilisés. Une jeune pensionnaire de Tournai, Marie-Thérèse G..., les accompagne. Les parents de cette enfant habitent Hautmont, près Maubenge; nos Mères de Tournai ont

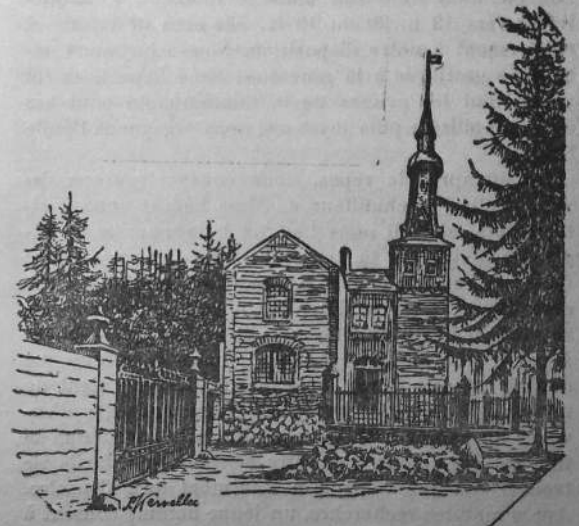
pensé que nous pourrions, sans trop de difficultés, la ramener chez elle; nous sommes si proches de la frontière! Dès demain, nous tâcherons de réaliser leur désir. C'est, surtout, en temps de calamité qu'il fait bon s'entr'aider fraternellement.

3 Août. — Pour distraire un peu nos enfants, ébranlées par les vives émotions de ces jours derniers, une promenade à Cousolre a été décidée aujourd'hui. Nous espérons trouver là une occasion pour rendre à ses parents Marie-Thérèse G...; et la visite des marbreries aurait intéressé vivement nos fillettes.

Au passage de la douane, nous nous arrêtons, suivant l'usage: nous n'avons rien à déclarer, mais cette constatation ne suffit pas. On nous réclame des laissez-passer, dont nous n'avons point eu l'idée de nous munir. Que faire? Les maîtresses expliquent de leur mieux la situation au douanier: « Il s'agit de rendre une petite Française à sa famille; les parents de l'enfant bloquée chez nous doivent mourir d'inquiétude. » Bref, le douanier, brave homme, nous autorise à pénétrer en ville.

Nous nous rendons immédiatement à l'école libre. La directrice, Mlle Mathilde, met aimablement, à notre disposition, le réfectoire de ses pensionnaires, qui sont en vacances. Nous y prendrons notre repas, mais après avoir assuré le départ de notre infortunée prisonnière. Nous commençons à pressentir que la chose n'ira pas toute seule. « Il n'y a pas à songer au chemin de fer », nous dit Mlle Mathilde. « Depuis la veille il est réservé aux troupes. Une seule chance nous reste: trouver quelque véhicule, voiture ou charrette, qui puisse transporter la jeune fille à Hautmont; une de nous l'accompagnerait et reviendrait, Dieu sait comment! D'ailleurs, chevaux et voitures ne circulent plus librement, et nous ne devons pas espérer beaucoup de succès dans nos démarches. »

Peu encouragée par ces déclarations, une de nos sœurs, prenant avec elle Mlle D... et Marie-Thérèse G..., se met en quête d'un moyen quelconque de transport. Hélas! les chevaux ont été réquisitionnés, les hommes mobilisés; partout où elles s'adressent, les



Montignies-Saint-Christophe
L'Aumônerie

quémanteuses se heurtent à l'impossible. De guerre lasse, elles reprennent le chemin de l'école. Soudain, une dame inconnue sort d'une maison bourgeoise et s'informe aimablement de l'embarras des voyageuses. Mme Martin-Herbecq, c'est ainsi qu'elle se nomme, réfléchit un instant, puis nous dit: « Une seule personne peut vous tirer d'affaire, c'est Mme Leucat, la propriétaire des marbreries. Elle doit avoir en-

core son automobile, et ne refusera pas de vous rendre ce service. Guettons ici sa sortie de l'église; j'irai avec vous lui exposer votre ennui. » Nous remercions cette charitable dame. Mme Leucat paraît presque aussitôt sur la place; elle aussi se montre très aimable. Son auto est, dans le moment, à Erque-lines; vers 12 h. 30 ou 13 h., elle sera de retour et entièrement à notre disposition. Nous exprimons notre vive gratitude à la généreuse Mme Leucat, en lui promettant les prières de la Communauté pour ses chers mobilisés; puis joyeuses, nous regagnons l'école libre.

Lorsqu'après le repas, nous nous retrouvons devant l'église, le chauffeur de Mme Leucat nous y attend déjà. Mais il nous faut un laissez-passer en règle. La mairie est là, tout près. Le papier nécessaire nous est aussitôt délivré. Quand nous revenons chercher l'auto, une vive déception nous attend; la voiture vient d'être réquisitionnée; il ne faut plus songer à partir! Marie-Thérèse pleure; nous ne savons que devenir ni que faire; Mme Martin-Herbecq vient de nouveau à notre secours; elle nous conseille d'envoyer un exprès à M. G., pour lui faire savoir que sa fille est chez nous. Peut-être sera-t-il plus facile de trouver quelque véhicule à Hautmont qu'à Cousolre. Après maintes recherches, un jeune homme consent à faire la course à bicyclette; mais, lorsqu'il veut se faire délivrer un permis à la mairie, il apprend que toute la circulation en vélo est interdite.

Reste le télégraphe. On ne répond plus de l'arrivée des dépêches; mais on consent, pourtant, à recevoir le télégramme où nous avisons M. G. des difficultés insurmontables auxquelles nous nous heurtons, en le priant de nous répondre à l'école libre de Cousolre. Mlle Mathilde nous promet de nous faire porter la réponse, et nous reprenons enfin le chemin de *Villa Maria*.

3 Août. — Ce soir, on nous annonce que les troupes allemandes déferlent en masse sur la ville de Liège. La Belgique et l'Angleterre entrent en lice à leur tour. En attendant l'arrivée des Anglais, les trains transportant des soldats français vont arriver au secours de la frontière violée. Ces trains passeront à Solre-sur-Sambre, dans la soirée. Notre Mère a autorisé nos petites Françaises, escortées de Sœur Jeanne, à aller saluer leurs compatriotes. Du parc, nous entendons les sanglots des pauvres femmes du village, et nous devinons combien les cœurs français sont broyés, eux aussi, à cette heure tragique.

4 Août. — Une personne de Cousolre est venue, ce matin, envoyée par Mlle Mathilde, nous prévenir que M. G... viendrait dans l'après-midi prendre sa fille à l'école libre. Nous l'y avons donc reconduite. Sur l'avis de M. l'Aumônier, Mlle D... a tenté, elle aussi, de regagner la France. Mais elle n'a pu réussir. Le chef de gare n'a pas su lui dire au juste quand, la mobilisation étant terminée, les voies ferrées seront rendues à la circulation publique. Mme Martin-Herbecq, chez qui Mlle D... a laissé sa lourde valise, lui a promis de l'aviser, sans retard, dès que le voyage serait possible.

Aujourd'hui, entre la France et la Belgique, il n'y a même plus de service douanier. On va, on vient, librement, à condition de n'être pas suspect; car les espions pullulent à Cousolre, comme dans toutes ces villes frontières, et des arrestations journalières sont opérées. Heureusement cette bonne Mme Martin-Herbecq nous guide dans toutes nos démarches, et elle est universellement connue; nul n'a l'idée de se défier de nous.

6 Août. — Notre retraite annuelle devait s'ouvrir aujourd'hui; une lettre, reçue à midi, avertit Notre Mère que nous ne pouvons plus compter sur notre

prédicateur. Le R. P. Dutilleul, désigné pour nous donner les saints Exercices, a reçu sa feuille de route, nul autre ne peut le remplacer. Force est donc de remettre à plus tard cette retraite. Avec les engins actuels, la guerre ne saurait être longue.

7 Août. — Mlle D... a pu prendre le train, ce matin, à Cousolre. Pauline Chapalain l'accompagne, car ses parents l'ont réclamée par téléphone. Son père, maire de l'Île-de-Batz, nous priaît de disposer des draps et des serviettes de sa fille en faveur des blessés. Geste bien français !

Maggie O'R... et May B... sont parties, elles aussi, pour Ostende, d'où ils tâcheront de gagner l'Angleterre, s'il en est temps encore. Les autres restent; nous espérons que les Allemands seront rejetés, sans retard, au-delà des frontières et que nous ne connaîtrons pas les horreurs de l'invasion. Les journaux relaient constamment des victoires, dont nous ne voyons pas, il est vrai, de résultats appréciables.

13 Août. — Sœur Marie Elisabeth et Hélène G... se sont rendues à Binche pour s'approvisionner en épicerie, afin de parer à toute éventualité. Déjà, depuis quelques jours, nous avons du pain de guerre, pain excellent d'ailleurs, quoique noir. D'autres privations nous attendent certainement.

Les voyageuses ont trouvé les magasins vides et même fermés pour la plupart. Ni sel, ni sucre, ni riz, ni chocolat.

Hélène G... a eu la curiosité de visiter une ambulance installée à l'école libre de Binche. Ayant tout inspecté, elle s'appretait à sortir, lorsqu'un garde civique lui réclama ses papiers. Il fallut bien des explications à notre Hélène pour convaincre cet homme qu'il n'avait pas devant lui une espionne.

Des soldats anglais remplissent la ville: c'est ce qui explique la pénurie des vivres.

Liège tient toujours, ou plutôt, les forts seuls tiennent; les Allemands ont occupés la place, dès le début du siège. Le Bourgmestre a voulu éviter à ses administrés la ruine complète; mais le général Léman luttera aussi longtemps que les forts seront debout. Les journaux rapportent des faits héroïques accomplis par la vaillante armée belge; ils sont très rassurants pour ce qui est de l'issue des opérations militaires.

18 Août. — Les nouvelles de la guerre se font plus imprécises. On dit que les alliés attirent l'armée allemande dans les plaines de Waterloo, où se joueraient, une fois de plus, les destinées de l'Europe. Mais ce sont là cancanes de village, auxquels on ne saurait attacher grande importance. Ce qui est certain, c'est qu'une violente bataille est engagée du côté de Namur-Dinant. Nous entendons le canon dans le lointain. Les Français sont, paraît-il, en grand nombre de ce côté. Que Dieu les protège et leur donne la victoire.

19 Août. — Ce soir, vers cinq heures, des autos militaires passent à fond de train, dans la direction de Beaumont à Maubeuge. Leur allure désespérée nous effraie; que se passe-t-il ? Les journaux ne paraissent plus. Les nouvelles entendues, ici et là, sont aussitôt démenties. Mais il faut bien en croire ses oreilles, qui perçoivent maintenant le canon de deux côtés opposés: à l'est, venant de Namur, au nord-ouest, venant d'où ? De la fameuse plaine de Waterloo ?

Notre Révérende Mère Provinciale a écrit à Notre Mère pour l'inviter à se réfugier à Tournai en cas de danger. C'est donc du côté de Namur que nous sommes menacées, et ce sont des Français qui s'y trouvent.

L'inquiétude nous gagne, non pour nous, mais pour notre malheureuse patrie. En dépit des pro-

nostics alarmants, fondés sur la longue préparation de l'Allemagne, et sur notre imprévoyance, nous espérons une victoire prompte et éclatante. L'optimisme de M. l'Aumônier ne réussit plus à nous conserver notre belle assurance, et nous présentons que la situation militaire doit être actuellement très grave.

Des chaînes ont été tendues, en travers des routes, à chaque carrefour. Des gardes civiques y arrêtent les voyageurs, dont ils contrôlent les passeports, car les agents à la solde de l'Allemagne sont très nombreux dans nos parages; on emprisonne journellement des personnes très connues, dont nul ne se serait méfié.

20 Août. — Fête de Mère Sous-Prieure; récréation dès le matin. Malgré la guerre, les conversations vont bon train, lorsque des exclamations de surprise nous attirent à la grille du parc. Les enfants sont déjà là, admirant le dirigeable de Maubeuge, qui passe à une très faible hauteur devant nous. On distingue les hommes dans la nacelle, et nos trois couleurs flottant à l'arrière. En temps de paix, nous admirerions, nous aussi, sans restriction, ce gracieux aérostat, en forme de cigare gigantesque, glissant légèrement dans le ciel bleu, au-dessus des sapins verts, sous un soleil radieux qui donne des reflets d'or à l'enveloppe jaune du dirigeable. Mais la douceur de cette matinée d'août ne peut nous faire oublier la guerre. C'est, peut-être, c'est sans doute, à quelque mission périlleuse que va ce dirigeable. Nous prions Dieu de lui accorder plein succès et heureux retour.

Dans la matinée, des soldats anglais passent devant la grille. Notre Mère envoie Mère Marie U... leur offrir quelques rafraîchissements. Plusieurs s'approchent alors de l'entrée du parc; Mères et enfants vont saluer nos Alliés et leur souhaiter bonne chance.

Dans l'après-midi, nos élèves sont allées à Bousgnies-sur-Roc, où campe un assez fort contingent de soldats français. Elles ont tenté de se renseigner sur la situation militaire, mais en vain; nos petits soldats marchent à l'aveugle, sans savoir où on les mène; on leur dit que tout va très bien: cela suffit.

CHAPITRE XX

Patriotisme et Charité

Dans la soirée, c'est à Montignies même que s'arrête un régiment français. O joie ! Ce sont des Bretons de Vannes, commandés par le capitaine de la Fare, dont la famille est connue à Saint-Pol.

Tout notre monde séculier court d'instinct au-devant de ces chers compatriotes. Notre Mère les fait inviter à venir jusqu'à *Villa Maria* pour se restaurer. Mais la consigne est formelle : les soldats ne peuvent s'écarter de leur lieu de campement. Notre Mère leur fait alors porter sur place du pain, du chocolat, du beurre, de la bière..., et ils acceptent, heureux surtout d'être servis par des Bretonnes. Ils racontent que partout on leur fait fête ; on les accueille comme des libérateurs ; on ne se lasse pas de les régaler ; et cette sympathie de la population belge les émeut et enflamme leur courage. Ils sont pleins d'allant, sûrs de vaincre. « La défaite est impossible, puisque les chefs garantissent la victoire. »

Nous reprenons confiance au contact de la bravoure française. Sans doute, les renforts anglais et français réclamés hier par les autos à l'allure vertigineuse arriveront à temps pour décider du succès de nos armes et humilier à jamais l'orgueil germain.

21 Août. — Ce matin, le grondement du canon est continu et beaucoup plus fort. L'ennemi se rappro-

cherait-il ? Le bruit court au village qu'il est à Charleroi et qu'on se bat dans les maisons de cette ville. Des évacués en auraient apporté la nouvelle. Si cela est, notre situation peut devenir critique, d'un moment à l'autre.

Vers 10 heures, des fenêtres de la buanderie, nous apercevons de nouveaux régiments français arrivant à Montignies. Quand ils passent sous nos murs, le cri de « Vive la France ! » jaillit de nos cœurs. Quelques instants après, les officiers nous font demander si nous pourrions loger quelques-uns d'entre eux, la nuit suivante, car ils font halte ici, jusqu'à nouvel ordre. Notre Mère met à leur disposition tout le bâtiment du pensionnat, et fait dresser une table pour leur repas de midi dans notre parloir. Le cuisinier des officiers s'installe au fourneau, près de nos sœurs, qui l'aident cordialement dans sa besogne. Et tout le jour, les pantalons rouges vont et viennent dans notre parc ; nous ne nous lassons pas de les contempler. Ils appartiennent au 18^e de Bayonne, et, en vrais Méridionaux, ils sont bavards, insouciant, joyeux, sûrs d'eux-mêmes. Ils nous montrent des médailles de N.-D. de Lourdes, dont plusieurs sont allés solliciter la protection, avant leur départ ; ils nous demandent d'autres médailles et, volontiers, nous dépouillons nos chapelets pour les contenter. Ils sont pleins d'estime et d'affection pour leurs chefs, pour leur régiment, dont ils nous citent la fière devise : « On te connaît, le 18^e ! L'ennemi ne tient pas devant toi ! »

Il en est, cependant, qui se montrent soucieux. L'un d'eux ne peut retenir ses larmes en pensant à ceux qu'il a quittés pour ne plus les revoir peut-être. D'autres s'amuse comme des enfants avec notre petite Hortense, dont les deux ans ne sont nullement effarouchés par la grosse voix et les moustaches de ses nouveaux compagnons de jeu.

Par contre, la préoccupation des chefs est visible. A mi-voix, ils se concertent, ils consultent leurs cartes et ne font guère honneur au succulent repas qui leur est servi.

Au dessert notre chorale leur fait entendre le chant de Botrel: « En français toujours! », puis un cantique à Marie: « Sur notre beau pays de France! »

Tous sont émus; le colonel remercie Notre Mère en termes exquis, où il veut faire dominer la note de la confiance: confiance dans la victoire, confiance dans le retour de la politique française à un esprit moins anti-religieux et dans la fin prochaine de notre exil. Puisse-t-il dire vrai! (1)

Détail intéressant: au moment de servir le potage, le cuisinier militaire, peu expert dans son métier, demande à Sœur Gertrude de vouloir bien goûter son bouillon.

(1) Voici en quels termes, dans *Une âme vaillante et rayonnante*, s'exprime, au sujet de cet accueil, le lieutenant Léon Asson, mort au champ d'honneur, le 16 septembre 1914.

« A Montignies, petit village de 400 habitants, aux maisons essaimées dans un nid de verdure, j'installe la popotte dans le couvent des sœurs françaises de Saint-Pol-de-Léon. Ces bonnes Sœurs sont dans le ravissement de voir les uniformes français. Toute la Communauté nous entoure, et la Supérieure, fort affable, nous fait dresser une table, dans le salon de réception. Nous faisons un excellent repas arrosé de bons vins.

« Ma section est commandée pour garder la route de Mons. Une demi-section prendra le service de jour, et l'autre, le service de nuit; un sergent est chef de poste, mais, comme la cavalerie ennemie est signalée à une très courte distance, (30 kilomètres environ), je tiens à être souvent avec mes hommes, et, ce soir, je prends la résolution de passer la nuit avec eux.

« En rentrant au Couvent pour dîner, je constate avec plaisir que les bonnes sœurs ont confectionné pour nous une très jolie corbeille de fleurs tricolores, et, au dessert, elles nous font la très touchante et bien émouvante surprise de venir nous chanter une romance sur l'Alsace et un cantique en l'honneur de la France.

« Bonnes Sœurs exilées, qui priez pour le salut et pour la gloire de notre Patrie, soyez bénies pour les moments de douce émotion que vous nous avez procurés, grâce à vos délicates attentions. »

Or, le bouillon est gras, et nous sommes au vendredi. La pauvre Sœur embarrassée court faire trancher son cas de conscience par Notre Mère, qui calme ses inquiétudes.

Les officiers se montrent, en riant, les écriteaux de « Clôture » affichés à nos portes. La guerre fait bon marché de la clôture, comme de tant d'autres choses.

Un jeune lieutenant, parent de Mère M. L..., de Bordeaux, se fait conduire à la chapelle, où il prie longuement, avec une ferveur des plus édifiantes. Marié depuis trois mois, la guerre l'a surpris en plein bonheur; on lit sur ses traits toute l'amertume de son sacrifice; il a la ferme conviction de ne point échapper à la boucherie. Mais, lui, du moins, sait où puiser la force de l'immolation. Que peuvent devenir en face d'une telle perspective ceux qui n'ont pas la foi?

Par bonheur, ceux-là sont le petit nombre au 18°. Chefs et soldats paraissent très bien pensants.

Ce soir encore, notre parloir a servi de salle à manger aux officiers. Puis l'état-major s'est rendu chez M. Desprez, où il loge. Les chambres du pensionnat sont occupées par des capitaines, lieutenants, sous-lieutenants; aux dortoirs couchent les sous-officiers et les ordonnances. Les lits de nos fillettes sont bien un peu courts pour ces hommes; mais ils sont encore préférables à la paille des granges dont ils auraient dû se contenter ailleurs.

Malgré la fatigue, plusieurs de nos nouveaux pensionnaires sont restés, fort avant dans la nuit, écrire des lettres aux leurs. Pour combien ces lettres seront-elles un dernier adieu? Il n'y a plus à se dissimuler, les choses ne vont pas toutes seules. La violence et la continuité de la canonnade montrent assez que la bataille est acharnée et toute proche; l'air grave de l'état-major à lui seul nous convaincrat de l'imminence du danger. Mais l'ensemble de la Communauté conserve son calme et son sang-froid.

Nous avons, du moins, fait aujourd'hui la plus douce des constatations: malgré la propagande antimilitariste, la valeureuse armée française existe encore; la confiance et l'affection des inférieurs répond à la bonté toute paternelle des chefs et assure l'union contre l'ennemi commun: en dépit des angoisses de l'heure c'en est assez pour nous conserver l'espoir de vaincre.

22 Août - 23 Août. — Le 18^e est parti en hâte, cette nuit. Une alerte, sans doute; il est incontestable que l'ennemi se rapproche... Vers 10 heures, ce matin, un aéroplane a survolé longuement le château. Français? Allemand? Nous l'ignorons. Il passait à une assez grande hauteur et a disparu dans la direction de la France.

Au grand galop de leurs chevaux, des artilleurs sont arrivés après-midi; leur convoi, comprenant dix-huit pièces de canon, des voitures de munitions, de ravitaillement, etc..., a dégringolé avec fracas la pente raide qui mène au pont romain. En une heure, tous les véhicules étaient dételés, dans les prairies avoisinant la rivière; des centaines de chevaux, alignés dans un ordre parfait et toujours montés par leurs cavaliers, descendaient, par bandes dans la rivière; ils s'y désaltèrent, s'y baignaient les jambes, puis, sur un signal donné, remontaient la berge; un nouveau signal, et d'autres les remplaçaient dans l'eau rafraîchissante, et ainsi de suite jusqu'à ce que tout les chevaux eussent passé dans la rivière. Le spectacle était des plus intéressants; mais les moins braves d'entre nous sentaient défaillir leur courage.

Entre-temps, le 57^e d'infanterie arrivait aussi de Boussignies. L'état-major se dirige, immédiatement, vers *Villa Maria*, retient les dortoirs et les chambres du pensionnat pour la nuit suivante, plus les chambres libres de l'Aumônerie.

Ils sont à peine installés que quelques officiers d'artillerie arrivent par la porte Mathon. Une religieuse s'avance pour les recevoir: « Excusez notre invasion, ma Sœur, lui dit un capitaine; mais vous aimez mieux nous subir que de voir les Boches, je suppose? » — « En effet! Mais les Allemands sont donc si près? » — « A quelques kilomètres seulement; vous l'ignoriez? » — « Mais alors, ils vont être ici sans retard » — « Non, non, puisque nous voilà! Ils n'avanceront plus, soyez tranquille! On va les reconduire en Allemagne de la belle façon! seulement, vous pouvez vous vanter d'avoir eu de la chance. Nous arrivons juste à temps! »

Là-dessus, les artilleurs aussi demandent du logement. On leur objecte qu'ils arrivent trop tard; mais, devant leur déconvenue, des dortoirs sont aménagés dans les classes qui occupent le rez-de-chaussée du pensionnat, et ils s'en montrent ravis. L'un d'eux, grand et bel homme, choisit pour lui un tout petit lit de fillette et assure, en riant, qu'il y dormira fort bien, si l'ennemi lui en laisse le loisir.

A Mère Econome aussi, un sergent déclare: « Eh bien! ma Sœur, vous l'échappez belle! Un peu plus, vous aviez les Prussiens sur le dos! »

Dans la soirée, les brancardiers de l'artillerie apportent un blessé qui a reçu une ruade en pleine poitrine. Un major lui donne les premiers soins, assurant que le cas n'est pas mortel.

Un peu plus tard, les fantassins à leur tour apportent un de leurs camarades atteint d'une angine et brûlant de fièvre. Puis un second fantassin, étendu sur une civière, est conduit ici par deux braves gens du village qui l'ont trouvé, sans connaissance, au bord du chemin. Le major est inquiet pour celui-ci. Rien ne peut le tirer du coma. Pauvres enfants de France! De quel cœur on les soignera! Mais pourrions-nous les conserver? Dans quelques jours, dans

quelques heures peut-être, ne serons-nous pas submergés par le flot des envahisseurs?

Les soldats d'aujourd'hui, artilleurs et fantassins, n'ont plus l'air rassuré, l'allure joyeuse de leurs devanciers. Certaines phrases, entendues çà et là, donnent le frisson aux pusillanimes. On dit que, sur la carte d'état-major, *Villa Maria* est indiquée comme pouvant fournir un fort d'arrêt. Les officiers font le tour du parc, inspectent les murs, se concertent sur la façon de s'organiser pour la résistance. « Il est grand temps de graisser nos canons! », chuchotent-ils.

Nos voisins, M. Mathon et M. Desprez, ont, par malheur, reblanchi les murs de leurs habitations, tout récemment. De la sorte, ces maisons, qui dominent le village, forment un point de mire pour l'ennemi. Les officiers s'en inquiètent; ils se demandent s'il n'y aurait pas lieu de se défier de notre entourage. Nous le rassurons; l'âge de M. Desprez le rend bien impropre au métier d'espion, et le belge loyal qu'est M. Mathon avait assez de sa ferme, sans s'occuper des affaires du roi de Prusse.

Pour le repas du soir, les officiers d'infanterie sont servis dans la salle de Communauté; ceux de l'artillerie dans le parloir. Au dessert, comme hier, nos Sœurs chantent la même romance et le même cantique, à la salle de Communauté. Les officiers remercient de tout leur cœur; mais leur préoccupation est évidente. Sur la table, des cartes d'état-major sont déployées. Quelques-uns n'ont pu s'arracher à leur étude, même le temps du repas. Notre Mère offre des « *Agnus Dei* » à ceux qui vont avoir si grand besoin de la protection divine. Le colonel, galamment, la prie d'épingler elle-même l'insigne béni près des décorations dont sa poitrine est déjà constellée. Notre Mère s'exécute, toute tremblante d'émotion. D'ailleurs, cette fois, le colonel lui parle sans ambages et lui révèle l'imminence du danger: « Cette nuit encore,

vous pourrez dormir tranquilles, lui dit-il; mais, demain, vous en entendrez! »

Le colonel d'artillerie lui fait des déclarations identiques. « Sans doute, ils n'arriveront à vous qu'après nous avoir passé sur le corps, ajoute-t-il; cependant, il faut s'attendre à tout ». Puis, il exprime son intention de fortifier « *Villa Maria* »; des sapeurs passeront la nuit à creuser des tranchées, autour du parc. La position sera étudiée de façon à placer avantageusement des batteries, au cas éventuel d'une approche ennemie. Le malheureux château, transformé en centre de résistance, peut donc devenir aussi l'objectif des canons allemands. Mais, c'est encore le colonel qui le dit, à l'heure qu'il est, les intérêts individuels ne comptent plus; tout doit être sacrifié à la patrie. Nous avons de bonnes caves; au moment du danger, elles nous serviront de refuge. Rangées sous la véranda, autour de Notre Mère, nous écoutons consternées, ces révélations peu réconfortantes.

Plus encore que le côté critique de la situation, l'humiliation de la défaite nous accable. Dire que, demain peut-être, il faudra imposer silence à notre fierté de Françaises, devant un vainqueur arrogant! Que le Seigneur nous soit en aide!

Voici soudain que la grille du parc s'ouvre, pour laisser passage à une automobile, une grande et belle limousine, d'où descendent deux Messieurs, l'un âgé, l'autre encore assez jeune, une dame et trois enfants qu'accompagne leur gouvernante. Ces personnes, habitant un château près d'Huy, se sont enfuies après la prise de Namur, ne voulant pas tomber aux mains des Allemands. Elles se dirigeaient vers Mons, que l'ennemi occupe déjà, ainsi que Charleroi, lorsque des soldats français leur firent rebrousser chemin et les conduisirent ici. Nous leur préparons des lits, dans la salle de la Communauté pour les dames, chez M. l'Aumônier pour les messieurs.

Cet incident clôt la dramatique soirée, prélude, sans doute, de jours plus dramatiques encore. Nous nous rendons, après une fervente prière, à nos dortoirs où bien peu, cette nuit, trouveront quelque sommeil. A peine la Communauté s'est-elle retirée qu'arrivent deux cavaliers: un officier de dragons et son ordonnance. Sœur M. et Sœur Saint R. les reçoivent. Depuis trente-six heures, ils sont à cheval; l'officier, tout jeune, confie qu'il a reçu, aujourd'hui, le baptême du feu, et que la journée a été bien rude. Il est harassé de fatigue, mourant de faim et de soif. Le 57^e vient de partir précipitamment. Nos deux cavaliers pourront donc trouver, au pensionnat, les bons lits dont ils ont si grand besoin. Après les avoir restaurés, on les y conduit, leur promettant de les réveiller, à 4 heures, le lendemain. « Ils ont perdu leur régiment, disent-ils, et doivent se mettre au plus tôt à sa recherche. » D'après les officiers d'artillerie, ils sont plus vraisemblablement envoyés en reconnaissance de nos côtés.

Toute la nuit, les travaux de défense s'organisent, un capitaine et quelques soldats visitent minutieusement coins et recoins du parc et du château; ils s'assurent des lieux de retraite, au cas où l'ennemi pénétrerait dans la place. La terrasse leur semble une position avantageuse, ainsi que le petit jardin de la serre chaude et la partie nord du jardin anglais. Celles de nos Sœurs qui les accompagnent dans leur inspection domiciliaire les prient de modérer le ton de leurs conversations et d'étouffer, si possible, le bruit de leurs pas, car quelques-unes parmi nous n'ont pas l'humeur guerrière; ces allées et venues nocturnes, ces préparatifs que l'on devine sont bien de nature à leur inspirer l'angoisse. Il en est même qui n'ont pu tenir au lit; et de fait, à l'heure que nous vivons, l'incertitude est pire que tout le reste.

Au milieu de la nuit, l'auto de nos réfugiés d'Huy

est réquisitionnée pour une reconnaissance du côté de Beaumont. Elle revient au bout de quelques minutes, n'ayant pu atteindre le but désigné; un militaire part seul alors, à bicyclette; à son retour, on nous dit que tout va bien; mais faut-il le croire?

L'officier de dragons, réveillé à 4 heures, comme il l'avait demandé, s'est endormi aussitôt, brisé de fatigue. Il a fallu que son ordonnance l'arrachât du lit, tant il était à bout de forces. Avant de partir, il prend en hâte une tasse de café au château, et questionne la religieuse qui le sert: « N'avez-vous pas peur, ma Sœur? » « Je vous avoue que je suis la moins brave de la maison; je me méfie tant des Prussiens! » — « Ah! vous pouvez vous en méfier! J'espère cependant qu'ils ne s'amuseront pas à vous massacrer. Donnez-leur bien tout ce qu'ils exigeront. Et puis, quand les bombes pleuvront, réfugiez-vous dans vos caves. »

Un autre officier, tout jeune aussi, demande à être conduit à la chapelle: « Je ne pourrai assister à la messe, dit-il; mais je désire me recueillir un instant, car j'ai le pressentiment que je n'échapperai pas aux balles. Il y a six semaines que je suis marié! Dieu merci, ma femme est pieuse et courageuse. »

Au prône de la messe dominicale, M. l'Aumônier nous apprend la mort de notre saint et bien-aimé Pontife, Pie X. Cette douloureuse nouvelle met le comble à notre consternation. Les plus braves ne peuvent s'empêcher de ressentir les atteintes de la tristesse.

Au déjeuner, Notre Mère demande à la Communauté de se réunir, à 9 heures. Nous pressentons de graves communications et acceptons d'avance les sacrifices possibles. Mais Notre Mère nous recommande seulement une grande prudence. Qu'on ne sorte pas du château, et, à la moindre alarme, que toutes descendent à la cave!

Vers 9 heures commence, tout près, une canonnade

ininterrompue. Les artilleurs ont dressé leurs batteries dans les champs qui bordent la route de Solre. Du grenier, on les voit très bien; leurs obus sont dirigés vers la Sambre. On dit, au village, qu'une bataille acharnée se livre à Merbes-le-Château, occupé par les Anglais. Aussi, quelle agitation à Montignies! quel désarroi! Des réfugiés arrivent de partout, affolés, harassés, n'ayant qu'une idée fixe: fuir, fuir à tout prix un ennemi terrible et trop puissant, hélas!

Après-midi, nous récitons le chapelet et nous chantons les Vêpres à la chapelle, tout comme à l'ordinaire; cependant, le canon ne cesse pas de gronder tout près, et, circonstance inquiétante, les artilleurs ont emporté leur malade, afin de ne pas l'exposer à tomber entre les mains ennemies. Ils ont eu bien de la peine à trouver dans le village une misérable carriole et un vieux cheval, et s'indignaient devant l'égoïsme > des habitants. Ces malheureux Belges sont bien excusables en l'occurrence! Qui sait s'ils ne devront pas, eux aussi, chercher sous peu leur salut dans la fuite?

Vers 4 heures, mouvement et bruit dans le village. Serait-ce l'ennemi? Non, c'est le 136^e de Châlons-sur-Marne, qui arrive à marches forcées. Pauvres petits fantassins! Ils n'en peuvent plus. Leurs habits poussiéreux, leurs traits tirés, leur aspect pitoyable font mal à voir.

La halte est commandée à l'entrée du village. Une compagnie s'installe dans la grange et la cour de M. Mathon; des bottes de paille forment, à nos soldats, une couche moelleuse, où ils délassent leurs membres fatigués. Mais par la porte entr'ouverte, ils ont aperçu des religieuses dans le parc. Aussitôt les mains se tendent: « Ma Sœur, une médaille! Une croix! Un chapelet! » Comment résister au désir de ces braves? Tout le stock de médailles bénites est distribué. Nous donnons tout, même des sou-

venirs bien chers. Le détachement coûte peu à des heures comme celle-ci.

La distribution est presque achevée, quand un bruit formidable nous fait tressaillir: « Rentrez, rentrez, mes Sœurs, font les soldats; ça se rapproche, vous savez! Ne restez pas dehors! »

C'est, en effet, le bombardement en règle de Montignies qui commence. Nous nous acheminons d'abord vers la cave; mais il est l'heure de l'Office; la chapelle étant plus exposée, c'est à la salle de Communauté que nous nous rangeons pour la divine psalmodie. La porte de l'oratoire est ouverte, nous sommes, là aussi, devant le Saint Tabernacle, et comme nous avons besoin de la Présence réelle en ce moment! Le bombardement continue; c'est un fracas épouvantable dont le plus violent orage ne saurait donner l'idée; les obus doivent tomber bien près, car les murs tremblent, les vitres du grand portail volent en éclats; dans cet accompagnement sinistre, nos voix se font plus suppliantes: « *In te, Domine, speravi... Protege, Domine, populum tuum!* » Avec quelle ferveur nous les redisons, et quel charme nouveau ont pour nous ces prières quotidiennes! De toute éternité, le Seigneur a réglé la trajectoire de ces boulets allemands qui nous menacent. La vie et la mort sont entre les mains de Notre Père, que craindrions-nous?

Cependant, les nerfs, tendus à l'extrême, subissent le contre-coup de chaque commotion. Quelques-uns ne peuvent se maîtriser, et un violent soubresaut, parfois même quelques pas vers la porte, sont le résultat de chaque nouvelle décharge. Mais le calme général en impose aux plus craintives, et nous terminons la psalmodie de l'Office sans trop de distractions.

Après une grande demi-heure, le bombardement cesse. L'ennemi cherchait, sans doute, à repérer la position exacte des batteries que ses *taubes* avaient dû lui signaler dans nos parages. Nos canonniers

ininterrompue. Les artilleurs ont dressé leurs batteries dans les champs qui bordent la route de Solre. Du grenier, on les voit très bien; leurs obus sont dirigés vers la Sambre. On dit, au village, qu'une bataille acharnée se livre à Merbes-le-Château, occupé par les Anglais. Aussi, quelle agitation à Montignies! quel désarroi! Des réfugiés arrivent de partout, affolés, harassés, n'ayant qu'une idée fixe: fuir, fuir à tout prix un ennemi terrible et trop puissant, hélas!

Après-midi, nous récitons le chapelet et nous chantons les Vêpres à la chapelle, tout comme à l'ordinaire; cependant, le canon ne cesse pas de gronder tout près, et, circonstance inquiétante, les artilleurs ont emporté leur malade, afin de ne pas l'exposer à tomber entre les mains ennemies. Ils ont eu bien de la peine à trouver dans le village une misérable carriole et un vieux cheval, et s'indignaient devant l'égoïsme » des habitants. Ces malheureux Belges sont bien excusables en l'occurrence! Qui sait s'ils ne devront pas, eux aussi, chercher sous peu leur salut dans la fuite?

Vers 4 heures, mouvement et bruit dans le village. Serait-ce l'ennemi? Non, c'est le 136^e de Châlons-sur-Marne, qui arrive à marches forcées. Pauvres petits fantassins! Ils n'en peuvent plus. Leurs habits poussiéreux, leurs traits tirés, leur aspect pitoyable font mal à voir.

La halte est commandée à l'entrée du village. Une compagnie s'installe dans la grange et la cour de M. Mathon; des bottes de paille forment, à nos soldats, une couche molleuse, où ils délassent leurs membres fatigués. Mais par la porte entr'ouverte, ils ont aperçu des religieuses dans le parc. Aussitôt les mains se tendent: « Ma Sœur, une médaille! Une croix! Un chapelet! » Comment résister au désir de ces braves? Tout le stock de médailles bénites est distribué. Nous donnons tout, même des sou-

venirs bien chers. Le détachement coûte peu à des heures comme celle-ci.

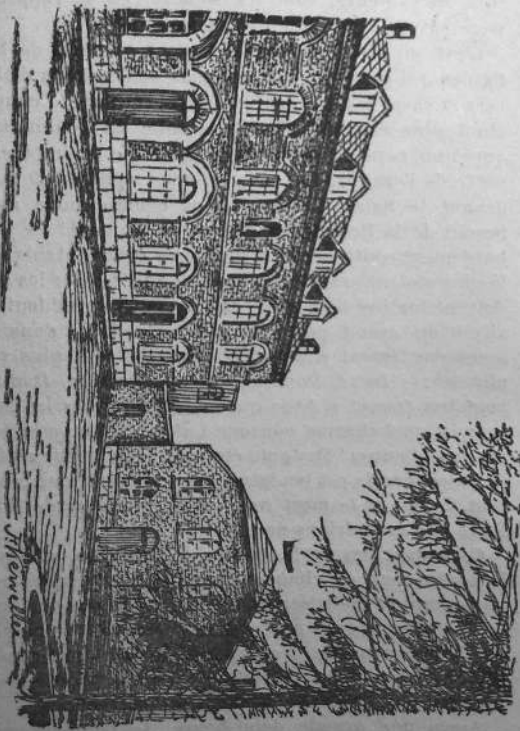
La distribution est presque achevée, quand un bruit formidable nous fait tressaillir: « Rentrez, rentrez, mes Sœurs, font les soldats; ça se rapproche, vous savez! Ne restez pas dehors! »

C'est, en effet, le bombardement en règle de Montignies qui commence. Nous nous acheminons d'abord vers la cave; mais il est l'heure de l'Office; la chapelle étant plus exposée, c'est à la salle de Communauté que nous nous rangeons pour la divine psalmodie. La porte de l'oratoire est ouverte, nous sommes, là aussi, devant le Saint Tabernacle, et comme nous avons besoin de la Présence réelle en ce moment! Le bombardement continue; c'est un fracas épouvantable dont le plus violent orage ne saurait donner l'idée; les obus doivent tomber bien près, car les murs tremblent, les vitres du grand portail volent en éclats; dans cet accompagnement sinistre, nos voix se font plus suppliantes: « *In te, Domine, speravi... Protege, Domine, populum tuum!* » Avec quelle ferveur nous les redisons, et quel charme nouveau ont pour nous ces prières quotidiennes! De toute éternité, le Seigneur a réglé la trajectoire de ces boulets allemands qui nous menacent. La vie et la mort sont entre les mains de Notre Père, que craindrions-nous?

Cependant, les nerfs, tendus à l'extrême, subissent le contre-coup de chaque commotion. Quelques-unes ne peuvent se maîtriser, et un violent soubresaut, parfois même quelques pas vers la porte, sont le résultat de chaque nouvelle décharge. Mais le calme général en impose aux plus craintives, et nous terminons la psalmodie de l'Office sans trop de distractions.

Après une grande demi-heure, le bombardement cesse. L'ennemi cherchait, sans doute, à repérer la position exacte des batteries que ses *taubes* avaient dû lui signaler dans nos parages. Nos canonniers

ayant eu le bon esprit de ne pas riposter, les Allemands renoncent à un vain gaspillage de leurs munitions. C'est pour nous le salut, car ils auraient tout de même fini par nous atteindre.



Montignies-Saint-Christophe
(Le Pensionnat, détruit par les obus, le 21 août 1914)

Après le repas, Notre Mère s'inquiète de l'absence des officiers; leur table est dressée, depuis le matin, et pas un de nos hôtes de la veille n'a reparu. Seuls,

deux ou trois cavaliers ont demandé l'aumône de quelques tartines, sans prendre même le temps de s'arrêter pour les manger. Et cependant, notre artillerie est postée tout près; pour que ses chefs n'aient pu s'échapper une minute, il faut un danger immédiat.

Accompagnée de Mère Econome et de deux autres religieuses, Notre Mère sort pour avoir quelques renseignements. Le village est désert. Elles frappent en vain aux portes des maisons connues: pas de réponse! Et là-bas, du côté de Leers-Fosteaux et d'Hantes-Wihéries, les lueurs sinistres d'un vaste incendie embrasent le ciel.

Un silence impressionnant a succédé au fracas de la canonnade. Notre Mère est anxieuse. Si tous fuient, n'est-il pas imprudent de rester? Enfin, à travers les volets clos de M. Marin, sacristain du village, filtre un peu de lumière. Mère Prieure frappe à la porte, qui s'entrebaille avec prudence. Les appartements sont encombrés d'évacués d'Anderlues; ils vont y passer la nuit sur un peu de paille; aux premières lueurs du jour, ils repartiront, car l'ennemi occupera Montignies demain, c'est sûr! Rien ne lui résiste, et cet ennemi n'est pas de ceux qu'on peut attendre paisiblement sur place! Hélas! l'incendie qui, devant nous, empourpre l'horizon, le prouve assez! M. Marin est perplexe et Notre Mère de plus en plus angoissée. Vainement, Mère Econome la raisonne; nous ne pouvons tout abandonner. Et puis, où irons-nous? Une famille trouve toujours à se caser; mais une Communauté de soixante-dix personnes! D'ailleurs, ces pauvres gens ont l'imagination frappée; on ne peut se laisser influencer par leurs récits; en pleine civilisation, des soldats ne vont point s'attaquer à des femmes! Ce serait déshonorer leur victoire!

Les bonnes raisons ne manquent pas pour rester et, pourtant, Notre Mère ne peut s'y résoudre. A-t-elle le droit d'exposer la vie de 70 personnes? Lentement,

elle revient vers « *Villa Maria* »; sur le chemin, M. Roulé et sa fille, entendant des bruits de pas, entr'ouvrent leur porte avec précaution. Reconnaisant nos Mères, ils s'avancent, et, à voix basse, demandent pourquoi cette promenade nocturne. Notre Mère lui exprime son étonnement de trouver le village abandonné. M. Roulé est également surpris du départ général; pour lui, il ne songe point à s'en aller; à son âge, seul avec des femmes et des enfants, qu'a-t-il à craindre? Mère Prieure lui demande s'il ne consentirait pas à atteler sa carriole pour conduire nos sœurs anciennes et malades jusqu'à la gare de Cousolre: s'il refuse, c'est que le Bon Dieu ne veut pas notre fuite, car comment imposer un trajet de dix kilomètres à de pauvres Mères qui reculent devant un tour de parc? Or, Rosa Roulé refuse énergiquement de se séparer de son père. Lui présent, elle n'a pas peur, mais s'il s'éloignait, elle ne vivrait plus! Notre Mère comprend qu'il serait cruel d'insister.

Le retour au château s'effectue par la ferme Mathon. Là peut-être, se trouvera-t-il encore quelque visage humain. Dans la cour, une sentinelle veille. Notre Mère lui exprime le désir de parler à l'un de ses chefs. Un tout jeune lieutenant s'avance alors. Il est le seul officier cantonné dans la ferme. Notre Mère l'interroge sur l'exacte situation militaire. D'après lui, nous n'avons pas lieu de nous inquiéter; Montignies est seulement en troisième ligne; pour que nos défenseurs actuels aient à donner, il faudrait que les deux premières lignes fussent enfoncées, ce qui n'est pas probable; la journée nous a été favorable; les Allemands ont perdu beaucoup de monde, nous, pas du tout. D'ailleurs, la retraite telle qu'elle s'est effectuée jusqu'ici était prévue et voulue par nous. Les villages qui flambent ont été incendiés par nos soldats, non par l'ennemi, et cela pour des raisons stratégiques. Le recul prémédité par nos chefs se termine aujourd'hui même; demain, à notre tour, nous prendrons l'offensive et nous rejetterons les Allemands bien au delà du Rhin.

Cet exposé rassurant, fait sur un ton de profonde conviction, calme un peu les inquiétudes de Notre Mère. Mais faut-il y ajouter foi? Ce petit lieutenant n'obéit-il pas à une consigne ordonnant de dorer la pilule aux populations, pour empêcher une démoralisation générale? Depuis la guerre, tant de fausses nouvelles ont été lancées! Du reste, l'officier reconnaît lui-même que Montignies subira inévitablement demain un bombardement bien plus terrible que celui de ce soir. La blancheur de la ferme Mathon attirera, sans doute, les obus de ce côté, et il en tombera chez nous, c'est évident!

Puis l'officier questionne: « Avez-vous de bonnes caves? — Excellentes, lieutenant! — Alors, installez-vous-y, dès l'aube, et n'en bougez plus. Vos caves ont-elles double issue? — Oui — C'est parfait! Dans le cas contraire, il eût été dangereux de s'y enfermer; les obus pourraient mettre le feu au château et la chaleur produite dans la cave, par un tel brasier flambant au-dessus, y rendrait l'asphyxie inévitable. Mais si vous avez deux sorties, vous pourrez toujours vous échapper d'un côté ou de l'autre. — Et où aller, dans ce cas, et que devenir? Songez que nous sommes soixante-dix personnes, dont plusieurs sont âgées, malades, infirmes, incapables de supporter les émotions et les privations que ces jours vont leur réserver! »

Cette considération fait réfléchir l'officier. « Tant que cela! fait-il. Il est bien regrettable que la plus grande partie de la Communauté n'ait pas été éloignée plus tôt du théâtre de la guerre. Mais, maintenant, n'est-il pas trop tard? Vous ne pouvez plus fuir que du côté de la France. »

On lui nomme les Communautés Ursulines avoisinantes: Merbes, Walcourt, Croix, Mons, Tournai.

« Inutile! L'ennemi occupe déjà tout ce coin de la Belgique, répond le lieutenant. Seule la route de Maubeuge est libre; mais comment atteindrez-vous Cousolre, pour y faire prendre le train à vos religieuses? » Notre Mère n'en sait rien! Elle voudrait voir l'officier commandant le détachement, et se rend chez M. Desprez, où il loge, lui dit-on. Cet officier est invisible. De plus en plus perplexes, nos Mères reprennent le chemin de *Villa Maria*. Sur la grande route silencieuse, il n'y a pas trace de civils. De loin en loin, on croise un militaire, silencieux aussi, et l'air affairé. Notre Mère aborde l'un d'eux. « La situation paraît bien grave? » interroge-t-elle. — « Grave, ma Sœur, Ah! je vous crois! Ils sont là. On se battra, ici même, demain! » Plus loin, à un officier la même question est posée. Sans ambages, celui-ci avoue que l'heure est on ne peut plus critique. « Alors, il faut partir? — Ce serait prudent; mais faites vite; dès la pointe du jour la mitraille fera rage et toute circulation sera impossible. » Maintenant, Mère Econome est d'avis, elle aussi, de renvoyer le gros de la Communauté. Elle s'offre à rester avec les compagnes que Notre Mère désignera.

Sur les entrefaites arrive M. l'Aumônier; son opinion est celle de nos Mères: Le départ s'impose. Puisque quelques religieuses doivent demeurer à Montignies, lui, non plus, ne s'en ira point: il veut les assister, dans leurs épreuves, du secours de son saint ministère. Notre Mère réussit, avec peine, à le faire revenir sur sa décision, la bande des partantes étant la plus nombreuse: il doit la suivre. Mère Prieure, elle-même, malgré sa répugnance à fuir le danger, admet que sa place est avec la Communauté. Le départ est donc décidé. Mais où aller? Plus d'hésitations: nous retournerons au berceau de notre vie religieuse, à St-Pol. Nos parents et nos amis nous y accueilleront avec joie. Et qui sait? Le Collège sera peut-être sans

personnel, par suite de la mobilisation; le vieux couvent nous ouvrira ses portes, peut-être pour toujours!

Là-dessus, Notre Mère fait part de sa décision à la Communauté, qui attendait, anxieuse, le résultat de ses démarches, en récitant pieusement le Rosaire. Mère Prieure annonce que l'évacuation ne peut plus être retardée, puisque nous voilà en plein feu. En conséquence, que chacune se tienne prête à partir. Mais qu'on ne s'encombre pas de bagages. Il faudra fournir à pied une longue étape; les valides devront soutenir les faibles; on doit aussi sauver les vases sacrés.

Le Conseil est convoqué immédiatement afin de désigner les religieuses qui resteront à *Villa Maria*. Après quelques minutes de délibération, les Mères Conseillères décident que tout le monde partira. S'il faut en croire les bruits qui circulent en Belgique, depuis deux ou trois semaines, la soldatesque allemande ne respecte rien ni personne. Dans ce village privé de toute autorité civile, si éloigné de tout centre, on ne peut, en conscience, laisser une poignée de religieuses exposées aux brutalités des soudards. Plutôt tout perdre que de se séparer.

Il est onze heures du soir environ. A minuit, M. l'Aumônier dira la Messe et nous fera consommer toutes les hosties consacrées, puis nous nous éloignerons de ce petit coin d'exil, devenu si cher à nos cœurs.

CINQUIÈME PARTIE

Retour

Et convertam luctum eorum in gaudium.

Je changerai leur deuil en joie.

(Jérémie, XXXI, 13).

CHAPITRE XXI

En route pour le pays natal

24 Août. — Après la Messe, où chacune a reçu cinq ou six hosties, il faut se presser: le colonel, à qui l'on est allé demander un passeport, a insisté pour que « l'on parte sur-le-champ; à 3 heures, et même plus tôt peut-être, il serait trop tard; le bombardement battrait son plein. »

On n'a pu trouver une seule voiture dans le village. *Gamin*, l'âne de la Communauté, est attelé; il traînera quelques Mères âgées; les autres feront à pied les dix kilomètres qui nous séparent de Cousolre. Pour plusieurs ce trajet nécessitera un effort surhumain. Sans un mot, sans une plainte, le cortège se met en branle. La nuit est noire; quelques fanaux sont emportés pour qu'on ne s'égaré pas en chemin. Comme nous traversons la cour, les soldats viennent, en hâte, nous confier leurs lettres pour la France. Nous nous engageons silencieusement dans le chemin de Bousignies; plusieurs se réjouissent à la pensée de revoir bientôt la terre natale; d'autres ont l'appréhension de l'inconnu; d'autres enfin s'illusionnent jusqu'au bout: la guerre va bientôt finir et nous reviendrons.

De temps en temps, sur la route déserte, une sentinelle nous arrête, examine le passeport, puis nous continuons notre chemin, obligées parfois d'enjam-

ber le cadavre d'un cheval qui gît en travers de la route. Nous croisons quelques automobiles portant de petits drapeaux tricolores; des officiers s'y trouvent penchés sur leur carte. A Bousignies, Mme Rigal vient au-devant de nous. Notre départ l'impressionne; mais elle ne peut se décider à quitter son cher village.

Des soldats encombrant la place de l'église; ils nous entourent, nous pressent de questions: « Vous partez! Alors, ça va mal là-bas? Vous venez de loin? Vous avez vu les Prussiens? Où allez-vous, etc., etc. » Nous contentons de notre mieux ces curiosités légitimes et rassurons nos interlocuteurs en leur répétant ce qui nous a été dit là-bas: que le recul est terminé et que la victoire décisive va être remportée le lendemain. C'est aussi ce qu'ils pensent. « Bien sûr, ma Sœur! eux, ils ne sont que 13 Corps d'armée, et nous, avec les Anglais et les Belges, on est maintenant 17 Corps d'armée en Belgique. Nos chefs, ils savent bien ce qu'ils veulent, ma Sœur! C'est exprès qu'ils ont laissé les Prussiens venir jusqu'ici, parce que l'endroit est, pour nous, un bon champ de bataille. Mais, maintenant, on va les enfoncer. On ira à l'arme blanche; ils ont peur de l'arme blanche, les Allemands! Ils n'aiment que leurs canons, et encore, leurs obus n'éclatent même pas! N'allez pas loin, ma Sœur. C'est pas la peine. Vous allez pouvoir rentrer chez vous, tout de suite. » Nous disons *Amen* à tout et demandons au bon Dieu de ne pas infliger une trop cruelle déception à ces braves gens.

Nous poursuivons notre route; maintenant, la nuit s'éclaire fréquemment de la clarté des projecteurs; et, déjà, le canon tonne derrière nous. Pauvre Montignies! Il est à peine 3 heures; son bombardement commence! Au-delà de Gérard-Croix, nous devons nous ranger pour livrer passage à un convoi d'artillerie; les chevaux sont lancés à une allure désespérée; on sent des gens qui ont peur d'arriver trop tard.

A l'entrée de Cousolre, d'autres soldats nous assaillent de questions. Ceux-ci sont de la réserve de l'active; ils n'ont plus l'enthousiasme un peu naïf des jeunes troupes entrevues jusqu'ici. L'un d'eux nous confie qu'il est bénédictin; plusieurs sont des pères de famille. Tous se rendent compte que la situation n'est pas brillante; mieux renseignés, ils savent que les Anglais ont eu le dessous hier, dans un combat livré sur les bords de la Sambre, et ils pressentent que, dans sa marche victorieuse sur Maubeuge, l'ennemi ne peut tarder à se mesurer avec eux. Ils connaissent aussi notre infériorité numérique et n'ignorent par les réelles qualités militaires des Allemands.

C'est donc une vraie agonie pour ces hommes jeunes encore; l'expression de tristesse mortelle empreinte sur leur visage nous met, à nous aussi, du noir dans l'âme.

Il n'est pas encore 5 heures lorsque nous arrivons à la gare. Le guichet ne s'ouvrira qu'à 7 h. 1/2 et le dernier train partira à 8 heures; après quoi, on fera sauter la voie ferrée, paraît-il, pour que l'ennemi ne l'utilise pas; pareille mesure aurait déjà été prise à Erquelines et à Jeumont. Aussi, à mesure que l'heure s'avance, la gare s'emplit d'une foule surexcitée, nerveuse, inquiète. Mme Martin-Herbecq, venue accompagner, jusqu'au train, des parents ou des amis, s'approche de nous: « Vous comptez partir toutes? demande-t-elle, ce sera impossible! Le train va être surchargé. Que celles d'entre vous qui ne pourront y trouver place viennent chez moi. Je me ferai un plaisir de leur donner l'hospitalité, jusqu'à ce qu'elles puissent retourner à Montignies. » Son mari ne voulant pas abandonner le pays, cette bonne dame ne peut se résoudre à s'éloigner non plus. Elle aurait voulu faire partir sa mère et sa fille, mais ni l'une ni l'autre n'y ont consenti. Nous voyant embarrassées

de *Gamin*, elle offre de nous le garder jusqu'à notre retour, car « nous reviendrons sans tarder ».

Enfin, à 7 h. 1/2, le chef de gare paraît au guichet. Notre Mère et Mère Econome sont au premier rang et demandent 73 billets pour Paris. Mais le chef de gare, après avoir regardé le passeport que nous a délivré l'autorité militaire, déclare ce papier insuffisant. Il lui faut nos 73 noms et un laissez-passer en règle avec le cachet de la mairie. Sur l'objection que la mairie de Montignies était abandonnée, dès la veille, le chef de gare conseille d'aller immédiatement à la mairie de Cousolre, pour s'y munir des papiers indispensables. Il faudra se hâter, car on court le risque de manquer le train; mais c'est le seul parti à prendre.

Notre Mère s'en retourne donc vers Cousolre; deux religieuses l'accompagnent. La place de la mairie est encombrée de cavaliers: dragons, hussards, artilleurs. Un vrai tapis de paille jonche le sol. Hommes et chevaux paraissent éreintés; ils reviennent du combat; hélas! leur air morne, abattu, fait assez voir que cet engagement n'a pas dû leur être favorable.

La porte de la mairie est assiégée par une foule de Belges fuyant, comme nous, devant l'envahisseur. On se presse, on se bouscule. Notre Mère se demande ce qu'elle va devenir. Une des religieuses qui l'assistent, apercevant une sentinelle en faction, près d'une autre porte s'adresse à cet homme: « Ne peut-on pas entrer par là pour avoir des passeports? — Cette porte-ci est réservée aux Français, l'autre est pour les Belges. » Nous sommes Françaises! C'est le cas de s'en souvenir! Notre Mère pénètre donc, sans aucune difficulté, jusqu'à un employé qui exige une liste détaillée de toute notre colonie. Dans une papeterie voisine, Mère Econome se munit d'une feuille de papier; en hâte, la liste est dressée, signée, munie du sceau de la mairie; il s'agit maintenant

d'arriver à temps à la gare. Notre Mère gravit en courant, la route à pic qui sépare Cousolre de la voie ferrée; ses deux compagnes, haletantes, essaient, en vain, de la suivre: en quelques minutes, elles l'ont perdue de vue. Une telle agilité nous sauve. Il ne reste plus que 43 billets au chef de gare. Il les délivre à Notre Mère en l'autorisant à faire voyager sans billets le reste de sa bande.

A Ferrière-la-Grande, nous changeons de train. Celui dans lequel nous montons n'a plus de disponibles que les fourgons à bestiaux, et, encore, de nombreux évacués de Jeumont et d'Erquelines s'y trouvent déjà, lorsque nous y prenons place. Ces pauvres gens nous racontent qu'à 7 heures, ce matin, on leur a ordonné d'être tous partis pour 8 heures. Aussi ont-ils dû décamper sans rien emporter. « On tient à la vie plus qu'à tout, savez-vous? » Mais quelle détresse, dans quelques jours, lorsque la surexcitation sera tombée et qu'à la vie facile, dont jouissaient ici les plus modestes ouvriers, va succéder la plus extrême indigence!

Le chemin de fer contourne la place forte de Maubeuge, fermée aux civils, dès les premiers jours de la mobilisation. Dans les champs avoisinant la ville, des soldats disposent un réseau de fils de fer barbelés, où l'on fera passer, nous dit-on, un fort courant électrique à l'approche des ennemis. Au reste, partout, ce sont des soldats et encore des soldats! Des trains nombreux nous croisent, emportant à toute vitesse vers la frontière régiments et munitions. Sur beaucoup de wagons, nos futurs combattants ont écrit à la craie: « Trains de plaisir pour Berlin. » Et c'est le même cri enthousiaste qui répond à notre acclamation: « Vive l'armée! Vive la France! » — « A Berlin! A Berlin! » C'était aussi le cri des héroïques troupes de 1870! Hélas! Celles d'aujourd'hui seront-elles plus heureuses?

A Aulnoye, nouvel arrêt. Un train y rejoint le nôtre. O surprise ! Aux portières apparaissent des costumes d'Ursulines. Nous reconnaissons nos Mères d'Amiens exilées à Croix-les-Rouvroy. Comme nous, elles ont dû fuir, mais, dès hier soir et sous une pluie de balles, car on se battait à Croix même. Comme nous, elles retournent à leur pays d'origine.

A ce moment, un incident bien imprévu survient: Notre Mère croit devoir changer de train et monte avec une dizaine d'entre nous seulement dans celui qui emportait nos Mères d'Amiens. Le reste de la Communauté, n'ayant pas été prévenu, n'a pas bougé. Notre Mère s'aperçoit de sa méprise juste quand la locomotive s'ébranle; mais il est trop tard, elle se met à la portière, fait des signaux. Qu'y pouvons-nous ? Le seul parti à prendre, c'est de demeurer tranquillement dans nos fourgons jusqu'à Paris. Toutefois, voilà un nouveau sujet d'angoisse: comment retrouverons-nous Notre Mère et son groupe ? Et puis, nous sommes sans billets, sans argent, sans papiers ! Qu'en adviendra-t-il ?

Le bon Dieu, par bonheur, ne prolonge pas cette épreuve. A Tergnier, notre train rattrape celui de Notre Mère, qui va continuer sur Amiens, et la réunion s'opère au soulagement général. Un régiment anglais stationne dans cette gare; Sœur M. U. engage une conversation avec quelques-uns de ses compatriotes, qui se font raconter notre odyssée; touchés de notre dénuement, nos braves alliés nous passent alors ce qu'ils peuvent: du bœuf en conserve, des biscuits, de la confiture, du thé même. Quelques-unes d'entre nous sont restaurées grâce à ces aumônes.

Le reste du voyage s'effectue sans incident. Dans toutes les gares, on nous témoigne de la sympathie; on nous interroge sur la guerre, puisque nous en revenons. M. l'Aumônier se charge de répondre, et il le fait de façon à ne démoraliser personne.

Entre 7 et 8 heures du soir, nous sommes à Paris. A la gare du Nord, on paraît ébahi devant cette nombreuse Communauté dont on veut savoir l'histoire. On s'inquiète ensuite de notre logement. Des offres généreuses nous arrivent, de côté et d'autre. Telle personne propose l'hospitalité pour un certain nombre; telle autre de même; mais Notre Mère a hâte de nous avoir ramenées chez nous. Elle décline toutes les invitations. Nous prenons le *métro* pour gagner, au plus vite, la gare Montparnasse. Là, grande déception: un train va bien dans la direction de Rennes, mais nos 73 billets reviendront à plus de 3.000 fr. Une telle dépense est au-dessus de nos ressources. Le chef de gare, voyant notre embarras, insinue à Notre Mère qu'il lui serait possible d'obtenir la gratuité du voyage, en faisant quelques démarches. Comme évacuées, nous y avons droit; il s'étonne même qu'on nous ait fait payer à Cousolre.

Le séjour à Paris va donc se prolonger. Et où aller?... A tout hasard, nous descendons la chaussée, plus que jamais harcelées par quantité de personnes que notre caravane intrigue. Et les offres de secours se renouvellent. Notre Mère se décide à suivre un brave homme, envoyé par la pension Stanislas, où l'on se chargera de procurer à toutes le vivre et le couvert. C'est tout près, Dieu merci ! car nous n'en pouvons plus ! Il en est qui n'ont rien pris depuis Montignies.

A peine sommes-nous installées dans la salle à manger de la pension de famille que l'on vient demander Notre Mère au parloir: C'est M. l'abbé Fonsagrives; il a organisé une ambulance chez les Sœurs du Bon-Secours, et, comme il n'y a point encore de blessés, il insiste pour que la Prieure lui confie quelques-unes d'entre nous. Ne sommes-nous pas des victimes de la guerre ? Presque aussitôt, arrivent des dames de la Croix-Rouge, qui mettent leur ambu-

iance, 123, Boulevard Raspail, à notre disposition. Même offre nous est faite par le Collège Stanislas. Nous nous partageons donc en quatre groupes, en nous donnant rendez-vous, pour le lendemain matin, à l'église toute proche de N.-D. des Champs.

25 Août. — Nous passons cette journée à la pension Stanislas. Aux heures des repas, les quatre groupes se reforment, comme pour la nuit, car nos charitables hôtes se disputent aussi l'honneur de pourvoir à notre nourriture. Que le Bon Dieu bénisse tant de charité. Entre temps, l'oratoire de la pension de famille est à notre disposition, ainsi qu'une vaste salle et une grande cour. Malgré l'amabilité touchante des directrices et du personnel, le temps nous a paru bien long ! Notre Mère et Mère Econome ont fait démarches sur démarches, du matin au soir. Deux fois dans la matinée, elles se sont rendues chez M. de Mun, notre député. Elles n'ont pu le rencontrer. L'après-midi, nouvelles démarches, nouveaux succès. Par bonheur, M. l'abbé Cadic, prêtre du diocèse de Vannes et aumônier des Bretons à Paris, ayant appris notre exode et nos tribulations, vient nous voir à la pension Stanislas et s'offre à nous aider, regrettant de ne s'être pas présenté plus tôt. Notre Mère arrive sur les entrefaites : elle sort des bureaux de Montparnasse, où elle a obtenu de vagues promesses. « Mais, avec tout cela, dit M. l'abbé Cadic, nous nous éterniserons à Paris ». Il accompagne lui-même Notre Mère et Mère Econome au Ministère de l'Intérieur, qui leur dit de s'adresser au Ministère de la Guerre, lequel les renvoie à l'Intérieur, d'où, après discussion par téléphone avec le Ministre, M. Malvy, nos Mères nous reviennent vers 5 heures, avec un sauf-conduit pour St-Pol-de-Léon. Alors le chef de gare nous délivre un billet collectif nous donnant droit au voyage gratuit en 2^e classe.

Durant tous ces pourparlers, Notre Mère a reçu la

visite de M. Steinbach, qui est venu mettre à notre disposition un château situé dans le Jura, dont il est le propriétaire. L'habitation est assez grande pour nous loger toutes, mais les meubles ne sont pas en quantité suffisante, et il s'excuse de ne pouvoir nous assurer une installation irréprochable. Liégeois d'origine, il a toutes ses valeurs dans les coffres-forts de cette malheureuse ville et ne sait trop si la guerre ne sera pas pour lui la ruine complète. Cette circonstance double à nos yeux le mérite de sa générosité. Notre Mère le remercie, avec effusion, en lui promettant nos prières et en l'assurant que nous trouverons au pays natal au moins l'indispensable pour attendre des jours meilleurs.

Parties de Paris, le 25 août, à 20 heures, nous ne serons pas à destination avant le 27. Notre Mère a télégraphié à Monseigneur et à nos Mères de Saint-Pol pour annoncer notre arrivée.

CHAPITRE XXII

A Saint-Pol-de-Léon

Après un voyage de soixante-douze heures, les rapatriées de Montignies arrivèrent à Morlaix, le 27, au soir. Il n'y avait plus, ce jour-là, de correspondance pour Saint-Pol, mais on attendait les Ursulines à la gare. Une foule de Morlaisiens et de Saint-Politains y stationnaient pour leur souhaiter la bienvenue. A peine le train a-t-il stoppé qu'une grande clameur retentit : « Vivent les Sœurs ! » Cette ovation se prolongea, tandis que les religieuses défilaient au milieu d'une double haie de gens dont la sympathie se devinait sincère.

M. l'abbé Derrien, recteur de Saint-Martin et Saint-Politein d'origine, les reçut à son presbytère, tout proche de la gare. Il leur transmit l'offre aimable des Révérendes Mères Ursulines de Morlaix, qui leur proposaient un asile pour la nuit. Déjà cependant, de nombreuses voitures s'alignaient sur la Place de l'Eglise, prêtes à emmener les religieuses au terme de leur voyage. Vivement reconnaissantes envers le Ciel qui leur ménageait tant d'attentions délicates, au cours de leur long et fatigant exode, les Ursulines fournirent enfin leur dernière étape.

A Saint-Pol, les habitants se sont mis en quatre pour procurer des lits aux arrivantes. Parents et amis ont insisté pour être les premiers à leur donner l'hospitalité. L'excellent Curé, M. le chanoine Treussier, a pensé avec raison que cette dispersion serait pénible

aux membres de la Communauté. L'Ecole Sainte-Anne était libre pour quelques semaines encore, on pourrait s'y loger, au moins jusqu'à la rentrée des classes.

C'est donc là que descendront les voyageuses; il est plus de minuit. Malgré l'heure tardive, plusieurs personnes les attendent pour les saluer, dès la première minute de leur arrivée.

Après un repos bien gagné, les religieuses, rassemblées dans la petite chapelle de l'école paroissiale, s'unirent dans une fervente prière faite d'actions de grâces et d'instantes supplications. Puis, ce fut, toute la journée, un défilé ininterrompu de visiteurs : « On avait été si inquiet pendant les premières semaines de guerre, sans communications possibles avec la Belgique ! »

Maintenant, on se préoccupe de ce qui peut manquer aux évacuées et on pourvoit à leurs besoins avec un tact et une générosité qui leur font monter les larmes aux yeux. Comment, devant tant de sollicitude, et sous l'impression encore si vivace des jours passés, n'auraient-elles pas été tentées de crier au miracle et de bénir une fois de plus leur Protectrice, Notre-Dame du Vrai Secours ? La chère *Vierge Noire* ne les avait pas quittées durant tout le trajet de Montignies à Saint-Pol. A aucun prix, elles n'auraient voulu se séparer de celle qui avait si maternellement gardé leur Communauté depuis bientôt trois siècles. C'est, sûrement, grâce à son assistance, que les religieuses âgées ou malades avaient supporté des fatigues et des émotions dont on les aurait crues incapables; les difficultés s'étaient aplanies d'elles-mêmes et les exilées arrivaient à Saint-Pol, juste à point pour reprendre leurs chères œuvres d'avant l'expulsion: la directrice de l'école libre, Mlle Lannuzel, venait de démissionner. M. le Curé fut enchanté de confier sa maison aux rapatriées. C'est donc en Ursulines qu'elles

allaient vivre en France; pareille perspective compensait d'avance les sacrifices que leur réservaient, peut-être, des temps troublés.

Comme il fallait le prévoir, les difficultés ne tardèrent pas à surgir. Les pensionnaires de Montignies manifestaient l'intention de rejoindre à Saint-Pol leurs anciennes Maîtresses. On ne pouvait envisager la fusion des deux pensionnats. L'École Sainte-Anne n'était autorisée à recevoir que 42 internes, et les inscriptions dépassaient déjà ce nombre. Puis, si comme on le croyait, la guerre devait se terminer sous peu, mieux valait garder à part les enfants qui reprendraient le chemin de l'exil.

M. le comte de Guébriant, maire de Saint-Pol, avait mis le château de Kersaliou à la disposition des Ursulines réfugiées. Révérende Mère Emmanuel décida d'y recevoir les élèves de Montignies. Le 7 Septembre, la séparation s'effectua. Vingt religieuses restèrent à l'école paroissiale; les Anciennes Mères se logèrent aux numéros 47-49 de la *rue des Minimes*; un autre groupe, enfin, s'établit à Kersaliou, pour y faire les préparatifs nécessités par la rentrée prochaine des pensionnaires.

Bientôt on éprouva ennuis sur ennuis. Kersaliou est à 1 km. 500 de Saint-Pol; les fournisseurs ne servaient pas à domicile pendant la guerre, le personnel leur faisant défaut, ce qui rendait écrasante la tâche des Sœurs tourières. L'une d'elles, exténuée par ces courses, tomba gravement malade. Il fallut se rendre à l'évidence: le séjour de Kersaliou était pratiquement impossible. M. le Comte de Guébriant offrit alors la maison de campagne du Colonel du Halgouët, qui voulait bien autoriser l'ouverture d'un pensionnat dans sa propriété des *Vieilles Ursulines*. La Révérende Mère Prieure accepta cette proposition avec bonheur. Le rapprochement des trois groupes comblait les vœux de toutes.

*

**

Les enfants de Montignies se retrouvèrent avec joie, à l'ombre du Clocher à jour. L'ancienne Maison de Mme la Marquise de Lescoët venait de s'agrandir: sa fille, Mme la Comtesse du Halgouët, avait tout récemment fait construire une vaste annexe pour réunir autour d'elle, pendant les vacances, sa nombreuse famille. Cette annexe était à peine achevée que l'ordre de la Mobilisation brisa le cœur de cette noble Française, épouse et mère d'officiers; elle en mourut. M. le colonel du Halgouët, avec un désintéressement et un esprit de foi que les Archives des Ursulines ont fidèlement consignés, laissait à la Communauté la pleine jouissance de son immeuble pendant la durée des hostilités, « moyennant une prière quotidienne » pour le repos de l'âme de celle qui fut la digne compagne de sa vie.

Le nouveau pensionnat provisoire, dit St-Christophe, en souvenir de l'exil, fut un séjour plein de charme pour les enfants. De nouvelles recrues se seraient jointes aux anciennes, mais, faute de place, il fallut écarter la plupart des demandes.

L'avenir, d'ailleurs, restait incertain. En vertu des « lois intangibles », défense fut faite aux rapatriées d'exercer leurs fonctions d'institutrices, rue des *Vieilles Ursulines*. Tout au plus y tolérerait-on une pension de famille. Les élèves se résignèrent donc à suivre les Cours de l'école paroissiale, qui se trouvait, du reste, à proximité.

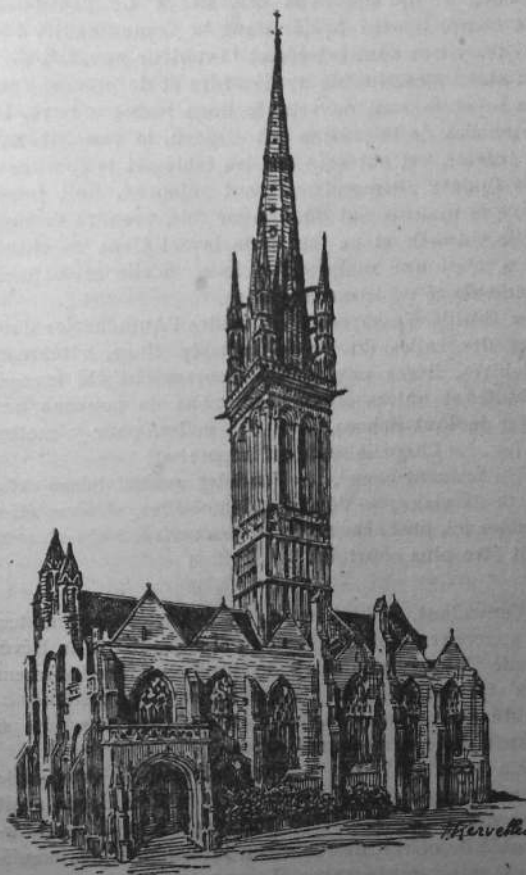
Les religieuses demeurées à l'Institution Sainte-Anne avaient, elles aussi, ouvert les classes en costume religieux, le 1^{er} Octobre. M. le Curé était convaincu que les décrets portés contre les Congrégations ne seraient pas appliqués pendant la guerre et il espérait que l'« Union sacrée » survivrait aux hostilités. Les dernières illusions tombèrent rapidement, et l'habit

religieux dut disparaître de l'école paroissiale. Par contre, voiles et cornettes étaient admis dans les ambulances. Aussitôt qu'il eut connaissance de leur arrivée à Saint-Pol, le Médecin-chef de l'hôpital temporaire sollicita le concours des Ursulines. Le soin des malades ne répondait pas aux fins de l'Institut; cependant la Révérende Mère Emmanuel acquiesça volontiers à cette demande. En ce moment critique, sa ligne de conduite lui semblait très simple: se faire toute à tous. Quelques mois plus tard, sur l'invitation formelle de M. l'abbé Joulain, économe du Grand Séminaire de Blois, quatre religieuses partaient pour une autre ambulance, nouvellement créée dans cette ville, et installée dans l'Ancien Couvent de Sainte Ursule. « On avait à cœur de faire revoir le costume des Ursulines à la population blésoise ». Impossible de résister à un vœu aussi légitime. Puisque le gouvernement n'autorisait pas nos moniales à servir la France par l'éducation de la jeunesse, il leur serait doux de se rendre utiles au chevet des blessés!

Pendant ces premiers mois de guerre, la pensée des évacuées se reportait souvent vers leur cher couvent de Montignies, abandonné dans des circonstances si tragiques. Les renseignements recueillis, çà et là, près des Belges réfugiés en France, étaient contradictoires. Enfin, le Monastère de Rome reçut quelques nouvelles de Merbes-le-Château. L'on apprit, par cette voie, la destruction complète du pensionnat. Un peu plus tard, des détails précis parvinrent par l'Angleterre.

Ces détails nous ont été communiqués, grâce à l'obligeance de la Révérende Mère Dominique, prieure de Merbes, qui ne recula devant aucun obstacle, pour défendre nos intérêts. Notre gratitude lui est à jamais acquise (1).

(1) M. l'Abbé Lavendhome, Curé de Montignies, et M. Bertholet, instituteur, ont également droit à la reconnaissance des Ursulines, pour les nombreux services qu'ils leur ont rendus.



Saint-Pol-de-Léon
Le Creisker

Voici ce qu'elle nous écrivait: « Le pensionnat est complètement brûlé; dans la Communauté, toutes les vitres sont brisées et l'intérieur apparaît dans un état indescriptible de désordre et de pillage. Tous les meubles sont ouverts, le linge traîne à terre, les ustensiles de la cuisine ont disparu, la vaisselle, sale et infecte, est entassée sur les tables et le fourneau: les soldats allemands qui ont séjourné, huit jours, dans la maison, ont dû, chaque fois, prendre de nouvelle vaisselle et ne jamais la laver! Dans les chambres, c'est une malpropreté telle, qu'elle est capable d'amener la peste ou le choléra.

« Inutile d'essayer de dépeindre l'Aumônerie: dans une des salles du rez-de-chaussée, linge, vêtements déchirés, livres aux feuilles éparses ont été arrosés d'huile et autres substances; nous ne pouvons que jeter le tout dehors, avec des pelles, pour y mettre le feu. La Chapelle seule est intacte! »

En prenant congé, les Vandales avaient laissé cette carte de visite: « Vénérées demoiselles, si vous étiez restées ici, tout cela ne serait pas arrivé. » On ne saurait être plus courtois!



Cependant, malgré toutes les prévisions optimistes, la guerre traînait en longueur. Il en coûtait à la Révérende Mère Emmanuel de prolonger indéfiniment son séjour chez M. du Halgouët, envers qui la Communauté avait contracté, pendant ces trois ans, une si lourde dette de reconnaissance.

En juin 1917, M. le curé informa la Révérende Mère Prieure que la directrice de la Providence avait l'intention de transférer son orphelinat à Landerneau. Elle offrait de louer son immeuble à des conditions très avantageuses. Locaux et jardins étaient trop petits pour qu'on pût songer à s'y établir définitivement. Néanmoins, Mère Emmanuel l'accepta tel quel, sans hésiter.

Tant bien que mal, on s'installa, 9, rue Verdérel, pour attendre des jours meilleurs. Presqu'aussitôt, les Ursulines apprirent que le Numéro 21 de la Grand' Rue se trouvait libre. Il était aisé de le mettre en communication avec l'établissement de la Providence. Les Mères Anciennes de la rue des Minimes, qui souffraient d'être séparées des plus jeunes, purent ainsi les rejoindre. A ce moment, le Noviciat provincial, évacué de Tournai à Oaklands Chudleig, s'y voyait bloqué par la guerre sous-marine. Les Supérieures majeures cherchaient le moyen de le transférer en France, pour le rendre accessible aux postulantes.

N'écoutant que la bonté de son cœur, Mère Emmanuel mit à la disposition du Noviciat le petit enclos de la rue des Minimes.

Révérende Mère provinciale de l'Ouest de la France vint visiter les lieux et se décida, immédiatement, à y faire un séjour tout au moins temporaire.

Ce fut une grande joie pour nos Ursulines de sentir si près d'elles cette vaillante religieuse, qui avait passé trois semaines dans les geôles allemandes, avant de pouvoir quitter la Belgique.

Le 1^{er} Vendredi de Janvier 1918, Révérende Mère Marie de Saint Jean, Maîtresse des Novices, actuellement Prieure Générale de l'Institut, prenait possession de son *petit Bethléem*, avec cinq Novices seulement. La pauvreté extrême de l'aménagement ne fit pas reculer les âmes généreuses. Quand, à la fin de 1919, le Noviciat s'en alla vers une demeure plus appropriée à ses besoins, il comptait une trentaine de sujets.



Le second triennat de Révérende Mère Emmanuel s'acheva au mois de Septembre 1918. Révérende Mère A., élue Prieure, gouvernait, depuis bientôt six ans, le Monastère de Ploërmel, réfugié à Warminster. Elle ne put arriver à Saint-Pol que le 15 Octobre. La Communauté avait résolu de l'attendre pour célébrer les

vingt-cinq ans d'entrée en fonctions de son zélé aumônier, M. le chanoine Goulven. Révérende Mère Emmanuel, alitée depuis plusieurs semaines, était trop épuisée pour présider cette fête. Malgré les grandes inquiétudes que causait à ses filles l'état d'une santé si chère, la vénérée malade tenait à ce qu'elles profitassent d'une circonstance aussi favorable, pour témoigner, à leur « Père des bons et des mauvais jours », la profonde gratitude qui débordait de tous les cœurs. Quelle reconnaissance ne lui devaient-elles pas, en effet, pour son infatigable dévouement et pour les secours si précieux prodigués à leurs âmes, avant et pendant l'exil, dont il éprouva, sans jamais se plaindre, toute l'amertume!

M. le chanoine Pichon, alors recteur de Kerbonne, ami très fidèle de la Communauté, se fit l'interprète des religieuses dans une allocution de circonstance, d'une exquise délicatesse. Quelques pensionnaires de Saint-Pol prêtèrent leur concours pour organiser une séance récréative. Tous les petits talents de la maison furent mis à contribution. Ce fut vraiment « une de ces fêtes de famille dont le souvenir demeure inoubliable ». En dépit de sa grande fatigue, la bonne Mère Emmanuel assistait à cette réunion intime. Elle le savait, son absence aurait assombri un jour qu'elle voulait sans nuages. Le Ciel se mit de la partie; les « communiqués du front », en termes voilés, laissaient pressentir l'aube de la victoire. Tous les cœurs se dilataient dans l'espérance de voir cesser enfin l'affreux cauchemar qui les oppressait depuis quatre ans!

Avec quelle allégresse, on entonna le « Te Deum » de l'Armistice dans la petite chapelle de la Providence! Les Anciennes exilées de Montignies ne se doutaient pas qu'à ce moment précis, avant de quitter *Villa Maria*, les Allemands se signalaient par une dernière vilénie: ils mettaient le feu aux quatre coins

du vieux château. L'officier qui commandait le détachement, ayant voulu s'y opposer, ses soldats mutinés lui avaient fait payer de sa vie son respect des lois de la guerre.

Révérende Mère Emmanuel ne connut point, ici-bas, la destruction complète de son couvent d'exil. Le 9 Décembre, à 1 heure du matin, Dieu la rappelait à Lui après une maladie aussi longue que douloureuse. Elle n'avait que quarante-deux ans! Sa santé fragile n'avait pu résister aux émotions, aux fatigues, et aux responsabilités écrasantes qui constituèrent son lot quotidien, depuis le mois d'Août 1914. Le calvaire avait été bien rude: après la déclaration de guerre, suivie de l'invasion et de l'évacuation, de multiples tracasseries légales ne lui furent pas épargnées, sur le sol même de la Patrie. L'impossibilité de réunir ses filles sous le même toit compliquait sa charge et attristait son cœur. La situation périlleuse où se trouvait son frère, M. l'abbé Falhon, mobilisé dans un groupe de brancardiers du front, ajoutait encore à ses peines. Aux douleurs morales vinrent bientôt se joindre des tortures physiques dont aucun traitement ne put avoir raison. Pour victimes, Notre-Seigneur choisit des âmes généreuses sur lesquelles Il sait pouvoir compter. Leurs souffrances, unies à celles du Christ, sauvent les peuples et assurent la fécondité des familles religieuses.

Révérende Mère A., tout comme Mère Emmanuel, s'aperçut bien vite que la maison de la Providence ne pouvait convenir longtemps aux besoins du Pensionnat. Les enfants devenaient, chaque année, plus nombreuses, et M. le Curé, soucieux de la prospérité de l'œuvre, était aux aguets, épiant une occasion avantageuse, qui se présenta en 1920. Il fit l'acquisition de deux propriétés contiguës au petit couvent de la Rue des Minimes. C'était enfin, après la tempête, le port et l'accalmie tant désirée!

CHAPITRE XXIII

Vers L'Avenir Espoir et Confiance

Le cadre où les Ursulines de Saint-Pol exercent maintenant leur apostolat traditionnel pourrait paraître, au premier abord, sinon trop étroit, du moins fort modeste.

Mais, plus que jamais, ce sont des « congrégées » et non des « isolées ». Elles se sont placées, depuis 1905, sous l'égide de l'*Union Romaine*; c'est, pour elles, un appui et une force. Plus que jamais aussi, pour avoir le droit, imprescriptible d'ailleurs, de prier, de faire le bien et de vivre en commun, elles ont foi dans le bon sens du peuple de France: elles s'en font une sauvegarde.

Une institution religieuse montre sa richesse de vie intérieure par sa faculté d'évolution dans la lignée de sa conception primitive.

Après avoir adapté, elle-même, sa Compagnie aux besoins de son temps, Sainte Angèle lui avait recommandé de se plier, avec souplesse, à ceux de l'avenir: « Si selon les temps et les besoins, on est dans l'obligation d'ordonner du nouveau et d'apporter quelques modifications, faites-le avec grande prudence et bon conseil. »

Les modifications successives de la forme de vie des Ursulines s'accomplirent donc selon la volonté

de la Sainte Mère. Le fond en resta toujours le même: « La charité est l'esprit de cet Ordre, l'oraison en est l'aliment, et le salut du prochain (plus spécialement par les œuvres d'éducation), est la fin de tous les exercices. »

Depuis longtemps, de grandes Ursulines, comme la vénérable Mère Marie de l'Incarnation, la Mère Micolon de Guérine, avaient pensé à englober tous les Monastères dans une seule et même Union. Ce projet allait se réaliser, à notre époque, sous la forme de l'*Union Romaine*.

Dès 1874, le Monastère des Ursulines de Rome, en butte à une spoliation graduelle de la part du gouvernement, avait entretenu avec la Communauté de Blois des rapports de charité: pendant vingt ans, (1874-1894), Blois envoya à Rome des secours pécuniaires et reçut des novices italiennes, pour le compte du monastère romain.

L'habitude était prise de se tourner vers Rome. Elle se généralisa. Le Cardinal Satolli, protecteur de l'Ordre, constatait, dans une circulaire du 24 Janvier 1899, les aspirations à l'Union de la majorité des monastères et soulignait leur conformité avec le désir du Souverain Pontife. Puis il ajoutait: « Il est clair, désormais, que s'acheminant vers l'Union, cet Ordre illustre ne fait que retourner à ses origines; que, sans rien perdre des perfectionnements successifs apportés par les siècles, il tend à ressaisir, pour mettre le sceau à sa perfection, la forme primitive que lui donna sa sainte Fondatrice. »

Le 21 Juillet 1899, Léon XIII fit proposer l'Union à tous les Evêques qui avaient sous leur dépendance des Couvents d'Ursulines. En réponse à son invitation, le premier Chapitre général, où soixante-trois monastères étaient représentés, se tenait, à Rome, en Novembre 1900.

Par un *Motu proprio* du 8 Mai 1905, Pie X demanda aux Evêques, non-seulement de seconder les vœux des communautés qui désireraient leur affiliation, mais encore d'user de persuasion à l'égard des hésitantes. Cette année-là même, la Prieure de Saint-Pol, Mère Marie de Gonzague, d'accord avec ses religieuses, adhérait pleinement à l'Union Romaine.



A l'épreuve, l'Union de 1900 fit voir des insuffisances, provenant de la diversité des vœux, et donc de celle de la clôture, et de l'autonomie des maisons.

Son Eminence le Cardinal Laurenti et des membres de la Sacrée Congrégation des Religieux conseillèrent plus d'homogénéité sur ces points.

Sous l'influence de ces directives, le Chapitre Général tenu en Septembre 1926, décida, à la grande majorité des voix, les modifications suivantes :

Régime uniforme des vœux simples;

Clôture qui n'autorise que les sorties nécessaires ou sérieusement utiles aux œuvres ou au service de l'Institut et au soin des santés;

Stabilité des sujets dans la Province, remplaçant leur stabilité dans le monastère;

Nomination des Prieures locales par les Supérieures majeures.

Aux termes du Décret approuvant leurs nouvelles Constitutions, (24 Janvier 1928), les Ursulines de l'Union Romaine conservent le nom de Moniales, avec tous leurs privilèges spirituels, y compris celui du dépouillement des biens personnels.



Eternelle recommenceuse, l'Eglise ancre dans l'âme de ses enfants dociles une foi inébranlable dans un avenir digne du passé le plus glorieux.

Sainte Angèle avait dit: « La Compagnie de Sainte Ursule durera jusqu'à la fin des temps. » Saint Charles Borromée a continué la prophétie: « Et elle se répandra par toute la terre. »

L'expansion commencée, sous les plus heureux auspices, en dépit de la haine et de la persécution, promet d'être de plus en plus féconde.

Tout particulièrement, notre chère France voit déjà luire l'aube radieuse de temps nouveaux.

Pendant quatre années de rudes épreuves vaillamment supportées, des religieux, en nombre impressionnant, sont morts pour défendre notre sol menacé, ont procuré à des milliers d'agonisants les consolations suprêmes: des religieuses ont prié, se sont dévouées au chevet des malades et des blessés. Les yeux fixés sur des tombes très chères qui, de 1914 à 1918, se sont prématurément creusées en terre française et dont nul n'aurait la cruauté de les sépa-



Sainte Angèle Mérici

(Reproduction de la statue érigée à Saint-Pierre de Rome)

rer, les uns et les autres ont vraiment le droit de redire le cri désormais inoubliable du R. P. Donceur: « Nous ne partirons pas! »

Pas un honnête homme qui ne s'incline devant une si fière attitude et ne souscrive entièrement à un langage qui n'est que l'expression énergique des revendications les plus légitimes!

Quant à ceux qui ont grandi dans un milieu chrétien, quel est celui d'entre eux qui, songeant à l'œuvre si humble mais si magnifique des religieuses Ursulines en particulier, ne reprenne à son compte ces nobles paroles de Charles de Sainte-Foi: « Comment ne pas se sentir rempli d'admiration et de respect pour un Ordre qui a rendu tant de services à l'église et à la France, et auquel nous devons, en grande partie, la piété et toutes les vertus chrétiennes, de nos mères, de nos femmes et de nos sœurs ? »

On croit entendre l'écho amplifié du mot presque identique de Louis Veillot: « Les Ursulines ont élevé la plus grande partie des femmes françaises au XVII^e siècle. »

Pourquoi refuserait-on à ces Religieuses l'honneur et la joie de reprendre ou de continuer leur apostolat si conforme aux desseins de Dieu sur elles et dont « les fruits demeurent » ?

C'est à l'influence des *Mères du Couvent*, comme on les appelle, que notre bonne ville de Saint-Pol doit, dans une très large mesure, son titre, si populaire en Bretagne, de cité sainte, *Kastel Santel*. N'est-ce pas à elles aussi, presque autant qu'au clergé, qu'il faudrait attribuer l'invincible attachement du Léon à la foi romaine ?

Il l'avait admirablement compris l'orateur illustre, le catholique sans peur et sans reproche, que fut le député du Finistère, M. le Comte Albert de Mun.

Le 26 décembre 1914, la Prieure, Mère Emmanuel, recevait du R. P. Jésuite, L. Trégard, ce court billet.

Paris XVI^e, 9, Rue Raynouard.

Ma Révérende Mère,

Mme la C^{****} de Mun me charge de vous transmettre les lignes suivantes extraites du testament de son cher et regretté mari.

« Je prie ma femme et mes enfants de me recommander, dès qu'ils le pourront, aux prières des communautés religieuses qui m'ont toujours témoigné une affection dont je suis très reconnaissant, entr'autres... *aux Ursulines de Saint-Pol-de-Léon.* »

Je demeure, ma Révérende Mère, très honoré d'avoir à vous présenter ce souvenir et ce pieux appel du grand chrétien que nous avons aimé.

Je suis, avec respect, votre humble serviteur en
N. S.

L. TRÉGARD, S. J.

26 décembre 14.

Certes, c'est là un document précieux et des religieuses ne peuvent que se montrer infiniment touchées d'une attention aussi délicate.

Mais bien plus encore que des témoignages de sympathie, de si haut qu'ils viennent, une fille de Sainte Angèle tirera toujours sa lumière et sa force surtout du *Testament Spirituel* de la Mère Fondatrice, aux prises avec la mort:

« Assurez toutes nos sœurs, disait la Sainte, comme si déjà elle eût quitté ce monde, assurez-les que je suis plus vivante parmi elles que lorsqu'elles me voyaient des yeux du corps; que je les vois et les connais mieux, et que je veux et puis mieux les secourir. Je suis continuellement avec elles, en compagnie de mon divin Epoux !

« Mon dernier mot, que je tracerais volontiers de mon sang, c'est que vous gardiez entre vous une étroite concorde et union, que vous ayez toutes un même cœur, une même volonté. Si vous vous efforcez d'atteindre cette paix, le Seigneur, sans aucun doute, sera au milieu de vous, et à la mort, vous me reconnaîtrez pour votre fidèle amie. »

Bénies à leur dernière heure par Notre-Dame du Vrai-Secours, puissent les 475 religieuses formées au

monastère trois fois centenaire de Saint-Pol-de-Léon se retrouver, ensemble, à la suite de l'Agneau, dans l'immense cortège des filles de Sainte-Ursule et de Sainte Angèle, que le Christ Jésus Lui-même a déjà daigné couronner!

Jesu, corona Virginum.



Sainte Angèle Mérici
(Panneau allégorique de l'ancien autel des Ursulines)

APPENDICE

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

SUPÉRIEURES DE LA COMMUNAUTÉ DEPUIS 1629 Avant la Révolution (1629-1792)

Supérieures successifs

Mère Louise de Jésus, Guays.....	1629-1630		
Mère Anne du Saint Sacrement, du Chemin.....	1630-1639		
Mère Claude des Anges, de Kerouartz.....	1639-1646		
Mère Saint François de Paule, de Kerouartz.....	1646-1649		
Mère Claude, de Penhoadic.....	1649-1655		
Mère Saint Michel, de Saint Georges.....	1655-1659		
Mère Marie du Saint Esprit, de Kérélan.....	1659-1662	1677-1683	
Mère Marie de l'Assomption, de Lesguern.....	1662-1668		
Mère Cécile de Sainte Claire, du Louët de Coat-Junval.....	1668-1677	1689-1692	
Mère Pacifique de Saint Paul, de Kersauzon.....	1683-1686		
Mère de la Conception, Le Borgne.....	1686-1689		
Mère Claude des Anges (de Landerneau), Chaussec.....	1692-1697		
Mère de la Conception, Billès.....	1697-1700	1704-1710	1713-1719
Mère Saint Laurent, de Kermenguy.....	1700-1703		
Mère Saint Ignace, Boloré.....	1710-1713		
Mère Séraphique de Saint François, de Kermorvan.....	1719-1722	1725-1731	1737-1742
Mère Sainte Cécile, Audren de Kerdréll.....	1722-1725	1742-1748	
Mère des Anges, Huon de la Roche Noire.....	1731-1737	1748-1754	
Mère Sainte Pélagie, du Goazmoal.....	1754-1760		
Mère Saint Michel, de Chateaufur.....	1760-1766		
Mère Saint Louis, Verduc.....	1766-1772	1775-1780	
Mère Marianne, de Lesguern.....	1772-1775		
Mère Saint Joseph, de la Mare.....	1780-1786		
Mère Saint Pierre, du Goazmoal, de Coatremar.....	1786-1792		

La Révérende Mère Saint Pierre fut maintenue dans sa charge jusqu'à sa mort (7 octobre 1805).

Depuis la Révolution (1808-1929)

Mère Saint Augustin, Le Gall de Kermorvan.....	1808-1814	1827-1830	
Mère Saint Alexis, Pape.....	1814-1821		
Mère Saint Louis, Madec.....	1821-1827	1830-1833	
Mère Céleste, Cottain.....	1833-1839	1845-1848	
Mère Ursule, Pouliquen.....	1839-1845	1848-1851	
Mère Marie-Rose, Combot.....	1851-1857		
Mère Marie-Xavier, Rucard.....	1857-1863	1876-1878	
Mère Marie Ephrem, de Roguefeuil.....	1863-1869		
Mère Saint Louis de Gonzague, Rosc.....	1869-1872		
Mère Saint Charles, Favé.....	1872-1876		
Mère Marie de Gonzague, Creac'h.....	1884-1890	1896-1899	
Mère Angélique, Ollivier.....	1890-1896	1899-1905	
Mère Emmanuel, Falhou.....	1905-1912	1918-1924	
Mère Sainte Marie, Ollivier.....	1912-1918		
	1924-		

Le citoyen *Anne* (Toussaint-Modeste-Marie), époux d'Elisabeth Jeanne Jacquette Hardy, était receveur des droits d'enregistrement. Ils étaient domiciliés à Saint-Pol.

Les biens des Ursulines ci-dessus énumérés lui étaient vendus par le citoyen Jean-Isaac-Augustin Allotte, « commerçant, domicilié depuis trois ans (à la date du 3 germinal an V), (1) à Saint-Pol. Cet Allotte, « un marchand de biens », semble-t-il, était originaire de la paroisse de Ste-Croix de Nantes. Il y était né le 13 Mars 1768 et y fut baptisé le 14, suivant son extrait baptistère, certifié conforme à l'original et déposé aux archives de la commune de Nantes, le 2 Février 1793, l'an second (2) de la République française, par M. L. Ménard, greffier. En dépit de son prénom Isaac, ce n'était pas un Juif.

(Note communiquée par M. Louis Moal, de Saint-Pol).



« Disparue »... devant chez M. du Halgouët. Elle a été comblée, en cet endroit, par des travaux de terrassement.

Mais une partie de la venelle subsiste entre le jardin de M. Le Reste, commerçant à Saint-Pol, et celui de M. Henri Tanguy fils, horticulteur, qui nous a fait visiter une sorte de couloir long de 40 m. environ et large de 2 m. 30 à 3 m. Ce couloir est actuellement fermé aux deux bouts. C'est à peu près le 1/3 de l'ancienne venelle, « limite sud » de la propriété des Ursulines. Elle est très visible sur le plan de la ville dressé en 1776 et refait en 1826.

(Archives de la Mairie de Saint-Pol).



On appelait lettres patentes, « en chancellerie, des lettres émanées du roi, qui étaient ouvertes, n'ayant qu'un seul repli au-dessous de l'écriture, repli qui n'empêchait pas de lire ce qu'elles contenaient; à la différence des lettres closes, appelées ensuite lettres de cachet. »

Celles-ci, « appelées aussi lettres du petit cachet ou du petit signet du roi, étaient des lettres émanées du souverain, signées de lui, et contre-signées d'un secrétaire d'Etat, écrites sur simple papier et pliées de manière qu'on ne pouvait les lire sans rompre le cachet dont elles étaient fermées.

L'objet des lettres de cachet était souvent d'envoyer quelqu'un en exil, ou de le faire enlever et constituer prisonnier, ou d'enjoindre à certains corps politiques de s'assembler et

(1) 23 Mars 1797.

(2) Date antérieure au décret du 5 Octobre 1793 (voir note 2, p. 29): Il s'agit ici de la 2^e année (grégorienne) de la République, celle-ci ayant été proclamée en 1792 (1^{re} année).

de faire quelque chose, etc. Le plus ancien exemple que l'on trouve des lettres de cachet, en tant qu'on les employait pour exiler quelqu'un, est l'ordre qui fut donné par Thierry ou Brunehaut contre Saint Colomban, pour le faire sortir de son monastère de Luxeuil. »

Dictionnaire des Origines, par Noël et Carpentier — art. : *Lettres*.



Notes de M. l'Abbé Guégan

professeur à l'École Saint-Yves, de Quimper.

DUMAY ANTOINE-LOUIS (1738-1803)

(Etat-civil de Quimper).

L'an 1738, le 18 Mars, a été baptisé, dans l'Eglise cathédrale de St-Corentin, Antoine-Louis, né du jour que dessus, fils légitime du S^r Antoine Dumay et de Marie-Rose Le Cloarec, marchands de la rue Quéréon; parrain et marraine ont été S^r Louis le Feuvre et Julienne-Josèphe le Gall.

Signé: Kersabazie Le Coz, recteur de St-Julien. (St-Julien était une des cinq paroisses dépendant de la Cathédrale).



L'abbé Lemasson (dans *Manuel pour servir à l'Histoire de la Révolution dans les Côtes-du-Nord*, T. 1^{er}, p. 92), indique comme prier de Goudelin A. Dumay, recteur prémontré. (Goudelin dépendait de l'abbaye de Beauport, près de Paimpol).



Archives du Finistère L (v).

— *Registre des Archives communales de Mortaix — Indemnités aux ecclésiastiques et religieux — Canton de Saint-Paul, Commune de Saint-Paul* — Curé, le sieur Dumay, nommé par l'Assemblée électorale du District de Morlaix, le 18 Avril 1791, installé le 27 Mai 1791 — aux appointements de 2.400 l.

Agé de 59 ans (1) en 1793 — Mis au traitement de 1.000 l. à compter du 1^{er} Germinal, an II. Dernier paiement, le 24 Nivose, an IV.

12 Fructidor, an II (29 Août 1794) — *Etat nominatif des Ecclésiastiques qui sont encore attachés à un service — District de Morlaix*.

Dumay, agé de 66 ans (1), Curé assermenté de St Paul.

Archives du Finistère, même dossier.

De Brest, le 16 Fructidor, an III (2 Septembre 1795), A. Dumay, ancien Curé de Léon, écrit au citoyen Représentant pour réclamer 471 livres, pour avoir desservi des fondations dans l'église de Saint-Pol-de-Léon, du 27 Mai 1791 au 15 Frimaire (?), qu'il a déjà demandé, en vain, au district de Morlaix.

(Renvoyé à l'administration du Département de Quimper pour faire droit à la demande, s'il y a lieu. — Signé: Janace de Champeaux).



(*Lemasson. Manuel...* II p. 204, 205).

Enquête préfectorale des Côtes-du-Nord sur les prêtres de ce département.

Dumay, Louis-Antoine, né à Quimper, 65 ans. A Bégard, depuis l'an IX. Ancien prémontré, Curé de Goudelin, ancien Curé constitutionnel de St-Pol-de-Léon, aujourd'hui desservant assermenté non déporté. Bon ecclésiastique, instruit, mais rendu caduc.



Etat-civil de Quimper.

Le 20 Fructidor, l'an XI de la République Française (7 Septembre 1803) (n° 331).

Acte de décès de Antoine-Louis Dumay, décédé le 20 de ce mois, à 10 h. du matin, ecclésiastique agé de 65 ans, à Quimper, rue Kéréon, fils de feu Antoine Dumay et de feue Marie Rose Le Cloarec, sur la déclaration du citoyen Antoine-Julien Le Franc, 24 ans, commerçant, demeurant à Quimper, neveu du défunt, et par le citoyen Dominique Mougeat, 45 ans, ecclésiastique, qui est voisin du défunt.

Ont signé: D. Mougeat, diacre sacristain à la Cathédrale. — A. Le Franc.

Constaté par moi Pierre-Louis Mougeat, adjoint à la Mairie de Quimper, faisant les fonctions d'Officier public de l'Etat-civil.



ARCHIVES DE QUIMPER L (v)

Ursulines de Saint-Paul (Traitements et Pensions)

28 Mars 1791. — Etat du revenu annuel de la Communauté des Religieuses Ursulines de Saint-Paul-de-Léon, Congrégation de Bordeaux instituée pour l'éducation publique des jeunes filles.

BALANCE DU REVENU ET DES CHARGES.

Le Revenu cy	8.250 L 16 s
Les charges cy	1.942 L 18 s 99
Reste net cy	6.577 L 17 s 39

La Communauté est composée de 38 Religieuses de chœur, de 12 sœurs converses et une novice, de 12 domestiques pour les travaux de la maison et pour le service des pensionnaires, qui sont ordinairement au nombre de 55 ou 60; outre des soins qu'on donne à l'éducation des pensionnaires, on tient des classes pour l'instruction actuellement de plus de 200 jeunes Enfants Externes. Elles augmentent tous les jours.

Il n'y a à la maison et dans la sacristie que les meubles et les ustensiles les plus simples et dans la quantité absolument indispensable pour le service de la maison. Telle est la déclaration véritable de ce que possèdent les Religieuses Ursulines de Léon. En foi de quoi nous signons la présente déclaration, ce jour 28 Mars 1791.

Sœur Marie-Catherine du Coazmoal, dite Saint Pierre, Supérieure.

Sœur Marie-Gabrielle Pizivin, dite Cœur de Jésus, Procureuse.

ARCHIVES NATIONALES

Les Ursulines de St-Paul-de-Léon

S. 7545

Communauté de Religieuses Ursulines, Ordre et observance de St Augustin, de la Congrégation de Bourdeaux, petit office, établie à Léon, Ville Episcopale de l'Evêché de Léon, par la permission de Monsieur de Rieux, évêque Comte de Léon, du 15^e Août 1629, autorisée par lettres patentes du Roy Louis 14 de Glorieuse Mémoire du 13^e 9bre 1644, qui permet aux habitants de la ville de Saint-Paul-de-Léon de donner à notre Communauté la somme de huit cents Livres par an pour la construction de nos bâtiments, sur un sou par pot de vin débité en détail dans la dite ville, et avons payé du depuis les droits d'amortissements, suivant les quittances que nous produisons.

Fondation de Monsieur de Lesquen Prêtre, Chanoine Archidiacre de Léon.

(Suit le détail des Revenus et Charges de la Communauté).

Nous soussignées Supérieure, Souprieure, Discrete, Conseilères et Procureuse de la communauté des Ursulines de Léon, en exécution de l'Arrêt du Conseil d'Etat du 29^e Avril 1727,

Certifions en notre âme et conscience, le présent Etat véritable en tout son contenu; et, pour en assurer les preuves à Nosseigneurs les Commissaires du Conseil, avons délivré des copies collationnées des pièces justificatives de l'Etat en-dessus, au nombre de quatre sçavoir:

- 1^o/ de la permission de M. de Rieux, Evêque Comte de Léon;
- 2^o/ des lettres Patentes du Roy Louis 14 de glorieuse mémoire, qui permet aux habitants de la Ville de St Paul de Léon de donner à notre Communauté la Somme de huit cents livres par an pour la construction de nos Batimens sur un sou par pot de vin débité en détail dans la dite ville;
- 3^o/ du contrat de fondation de Monsieur de Lesquen;
- 4^o/ du procès verbal de la dernière Visite épiscopale du 23^e Mars 1725;

des extraits au nombre de 24 et 9 copies de quittances d'amortissement.

En foi de quoi, nous avons signé le présent double pour être remis l'un au Secrétariat de Monseigneur de La Bourdonnaye, Evêque Comte de Léon, notre évêque diocésain, et l'autre au Greffe de l'Intendance et Département de cette Province de Bretagne.

Fait en l'Assemblée Capitulaire de notre Communauté, convoquée au son de la Cloche, en la manière ordinaire.

le 6^e 7bre 1727.

- S^r Marie Renée de K. morvan
- S^r Françoise Gabrielle Bolloré
- S^r Anne le Borgne
- S^r Elizabeth de K. ret
- S^r Anne Gillette Huon
- S^r Marie Anne le Pappé
- S^r Catherine Audren.

(Note de M. Jacques Tran bô Ché, étudiant à l'Ecole Centrale, Paris).

Anne Le Saint était une ancienne pensionnaire des Ursulines de Saint-Pol-de-Léon. Les Cahiers de comptes en font foi.

RECETTES SECLIERES — PENSIONNAT — ANNE LE SAINT.

Avril 1762. — Reçu de Claude Le Saint (son père, époux de Barbe Mesguen, qui avait eu sept enfants) pour le 1 ^{er} quartier de pension de ses filles, Françoise et Anne	60 livres
Juillet 1762. — pour le 2 ^e quartier de pension..... et Anne.....	60 l.
Novembre 1762. — pour le 3 ^e quartier de pension..... et Anne.....	60 l.
Janvier 1763. — pour le 4 ^e quartier de la pension..... et Anne.....	60 l.

(Note de M. l'abbé le Roux, professeur au Collège de Saint-Pol-de-Léon.

LISTE DES RELIGIEUSES
chassées du Monastère des " Vieilles Ursulines ",
le 9 Mars 1792 (1).

RELIGIEUSES DE CHŒUR	LIEUX DU DECES	DATES DU DECES
1 ^{re} Notre mère Supérieure marie Catherine du Goazmoal dite de Saint Pierre.	Léon (p ^r St-Pol-de-Léon)	1805
2 ^e La mère marie anne de La Marre dite de Saint Joseph.	Pleiber-Christ	1800
3 ^e La mère marie Jeanne Olivier dite Saint René.	Léon	1793
4 ^e La mère marie Le pape dite Ste thérèse.	Pleiber-Christ	1800
5 ^e La mère madeleine Le Goff dite Marie Rose.	Saint-Pol	1812
6 ^e La mère marie yvone Daniel dite La purification.	Landerneau	1803
7 ^e La mère Marie Gillette de Kersauson dite St Xavier.	Léon	1799 (ou 1800) (2)

(1) Cette liste établie par la Rde Mère Supérieure, en 1792, a été complétée par nous, en ce qui concerne les lieux et dates des décès.

(2) « L'an mil sept cent quatre vingt dix neuf ou mil huit cent est décédée ma Mère St Xavier de K/sauson, âgée de soixante quinze ans » et de Religion cinquante; a été enterrée à l'hôpital de St Paul de Léon, où elle est morte.

Signé: Sœur St Augustin (R. des actes capitul. Feuille 17).
Les Archives de la Mairie de Saint-Pol — (An 7^e — Décès) nous donnent les précisions voulues.

« Aujourd'hui, sept pluviôse, l'an sept de la République française, devant moi Claude Ménez, officier public de Paul Léon a comparu à la Maison commune Anne Grolleau K/veau, âgée de cinquante-quatre ans, profession de directrice principale de l'hospice civil, originaire de la Commune de Lambal (sic), département des Côtes-du-Nord, accompagné (sic) de Yves Le Bihan, marchand épicier et de Joseph Le Déroff,

RELIGIEUSES DE CHŒUR (suite)	LIEUX DU DECES	DATES DU DECES
8 ^e La mère Marie Gabrielle Pizivin dite Cœur de Jésus.	Pleiber-Christ	1799
9 ^e La mère Marie Le Guen, dite de Ste Madeleine.	Léon	1825
10 ^e La mère Marguerite française augustine Quillivéré dite pélagie K/du.	Plouescat	1798
11 ^e La mère Jeanne Le pape dite St Alexis.	Léon	1822
12 ^e Etienne Pétronille proux dite Euphrasie	Léon	1822
13 ^e La mère madeleine Le veyer dite des anges.	Léon	1806
14 ^e La mère Jeanne Jourand dite Ste Catherine.	Léon	1803
15 ^e La mère Anne Rannou dite St Bernard.	Léon	1795
16 ^e La mère Anne Le Roux dite Ste Agnès.	Léon	1811
17 ^e La mère Marie Gabrielle moyot dite L'Enfant Jésus.	Kersaint - Landunvez	1795
18 ^e La mère Marie Anne Richault dite Ste Eulalie.	Lamballe (elle eut à y rétablir la Communauté)	1836
19 ^e La mère Catherine Le duff, dite Marie victoire.	Léon	1834

concierge de la maison d'arrêt, tous domiciliés de cette commune et ayant l'âge compétent, lequel m'a déclaré que Marie-Gillette K/sauson âgée de soixante-quatorze ans, profession de Ex-religieuse, originaire de cette commune, département du Finistère, est décédée (sic) à son domicile à l'hospice civil, ce jour, à trois heures de relevée.

D'après cette déclaration, certifiée véritable par des témoins, j'ai dressé le présent acte que ceux qui savent écrire ont signé avec moi

Grolleau K/vot. Yves le Bihan,
Joseph Déro, Ménez.

Mère Saint Xavier de Kersauson est donc morte à l'hospice de Saint-Pol, le 26 Janvier 1799.

RELIGIEUSES DE CHŒUR (suite)	LIEUX DU DECES	DATES DU DECES
20° La mère Marie anne breton dite Ste Marie.	Léon	1835
21° La mère Jeanne brunet dite angélique.	Léon	1823
22° La mère Madeleine Le Gall, Dite Saint Augustin.	Léon	1839
23° La mère Marie yvone Madec dite Saint Louis.	Léon	1851
24° La mère Marie prigent dite St Jean.	Léon	1793
25° La mère Marie Gabrielle Larreur dite Ste Anne.	Léon	1811
26° La mère Marie anne Riouallen dite Dorothee.	Lamballe	1847
27° La mère hyacinthe de norey dite Marie Céleste.	Lesneven	août 1792
28° La mère Marie française Lainez dite Séraphique.	Dans sa famille (on n'avait pu la reprendre à cause de l'état de ses facultés)	1836
29° La mère Anne Caroff dite Scolastique.	Léon	1836
30° La mère Catherine Le Roux dite Dosithée.	Léon	1811
31° La mère Marie Catherine La Caze dite St Jérôme.	Léon	1831
32° La mère Marie Anne Le Guen dite St Michel	Léon	1846
33° La mère Marguerite Le Corre dite Marie Anne	Léon	1845
34° La mère Marie Charlotte Fissot dite St Charles.	Léon	1819
35° La mère Marie breton dite Marie de Jésus.	Lamballe	1836
36° La mère Marie Joséphe Caudivet dite Marie Sophie.	Léon	1807
37° La mère Marguerite de Coatengars dite de Sainte Ursule.		

SŒURS CONVERSES	LIEUX DU DECES	DATES DU DECES
38° La Sœur Jeanne Querléo dite de Ste Marthe.	Pleiber-Christ	1802
39° La Sœur Jeanne floch dite St Esprit.	Léon	1797
40° La Sœur Marie Cloarec dite la passion.	Léon	1809
41° La Sœur Catherine Cloarec dite Rosalie.	Léon	1826
42° La Sœur Olive mer dite de Ste Gertrude.	Léon	1803
43° La Sœur Jeanne-maude Berthou dite St Yves.	Léon	1828
44° La Sœur Marie Biziné dite St Paul.	Léon	1832
45° La Sœur Marie breton dite Lange Gardien.	Léon	1822
46° La Sœur Jeanne baron dite Gabrielle.	paroisse près Quimper	1808
47° La Sœur Jeanne Cren dite St Hervé.	Léon	1808
48° La Sœur Anne Pouliquen dite Ste Française.	Léon	1839
49° La Sœur Marie Michèle boloré dite St Laurens.		
50° La Sœur Catherine boller dite Elisabeth (entrée depuis Octobre 1790, n'était que novice).		

La nomenclature des religieuses est suivie des réflexions suivantes:

« Le total des pensions des Religieuses professes se monte à la somme de Six mil cinq cent trente six Livres; fait et arrêté à Saint-Paul De Léon, Le vingt quatre mars mil sept cent quatre vingt douze

fait pour Etre présenté à La municipalité de Saint Pol de Léon avec les Cahiers, journaux et pièces au soutien. Ce jour quatorze mai 1792. Sœur Marie Catherine du Goazmoal dite St Pierre.

Extrait du registre de délibérations de la municipalité de Pleyber-Christ du 9 mai 1790 au 6 messidor an IV (24 juin 1796).

feuille n° 65 18 Avril 1793.

« Ce jour dix huit avril mil sept cent quatre vingt treize, l'an second (1) de la république française, s'est présenté au bureau municipal, devant nous citoyens maire et officiers municipaux, présent le citoyen procureur de la commune, soussigné, le citoyen François Madec, fabricant et cultivateur demeurant au lieu de K/goat Bian, section du midi, lequel nous a déclaré que la citoyenne Jeanne Pape exreligieuse, sa belle-sœur, âgée de cinquante et un an, taille de quatre pieds huit pouces, cheveux et sourcils noirs, nez écrasé, visage large, bouche un peu grande, les dents gâtées, lèvres retroussées, menton petit, etc., est venu faire sa résidence chez lui depuis hier, dix sept du présent mois, lequel Madec a demandé extrait de sa déclaration, qui lui a été délivré sur l'endroit par le secrétaire greffier ayant vu la vérification qu'a fait la municipalité de Saint Paul de Léon sur les effets appartenant à la sus-dite citoyenne Jeanne Pape. Fait et arrêté les jours mois et an que devant.

Gilles Huet, maire — Sébastien Martin, Pierre le Joncour, procureur de la commune, Guillaume Pouliquen; Jean-Marie Guillou, officier, François Léon, Julien Messenger, Daniellou, Secrétaire.

feuille n° 65 et 66

19 avril 1793.

« Ce jour dix neuf avril mil sept cent quatre vingt treize, l'an second (1) de la république française, s'est présenté au bureau municipal devant nous citoyens maire et officiers municipaux, présent le citoyen procureur de la commune soussigné, le citoyen Guillaume Pape, fabricant et cultivateur demeurant au lieu de La Salle sur cette commune section du midi, lequel nous a déclaré que la citoyenne Marie Pape, ex religieuse, âgée de soixante quatorze ans, taille de quatre pieds neuf pouces, cheveux gris, sourcils peu fournis, front large, yeux roux et un peu enfoncés, visage allongé, nez aquilain, bouche moyenne, menton petit, etc., est venue faire sa résidence chez le citoyen François Madec, son neveu, avec Etienne Proux aussi ex religieuse. Ce jour, lequel Pape a demandé extrait de sa déclaration qui lui a été délivré sur l'endroit par le secrétaire greffier ayant vu la vérification qu'a fait la municipalité de St Paul de Léon sur les effets appartenant aux sus dites Marie Pape et Etienne Proux. Fait et arrêté les jours, mois et an que devant. Gilles Huet, maire; Julien Messenger, Jean-Marie Guillou, François Léon, Sébastien Martin, Pierre le Joncour, procureur de la commune; Guillaume Pouliquen. Daniellou, secrétaire.

(1) Voir note 2 page 217.

feuille n° 66

22 avril 1793.

« Ce jour vingt deux avril mil sept cent quatre vingt treize, l'an second (1) de la république Française, s'est présenté au bureau municipal devant nous citoyens maire et officiers municipaux, présent le citoyen procureur de la commune soussigné, le citoyen Jacques Caroff fabricant et cultivateur demeurant au lieu du Nonnot sur cette commune, section du levant, lequel nous a déclaré que la citoyenne Anne Caroff, sa sœur, ex religieuse âgée de trente ans, taille de quatre pieds, huit pouces, cheveux noirs, sourcils de même couleur mais peu fournis, yeux roux, bouche un peu grande, lèvres grosses, front découvert, menton large, etc., est venue faire sa résidence chez lui depuis le seize du présent mois, lequel Caroff a demandé extrait de sa déclaration qui lui a été délivré sur l'endroit par le secrétaire greffier ayant vu la vérification qui a été faite par la municipalité de St Paul de Léon sur les effets appartenant à la sus dite Anne Caroff. Fait et arrêté les jour mois et an que devant. Gilles Huet, maire, Julien Messenger, Guillaume Pouliquen, Pierre le Joncour, procureur de la commune, Jean Marie Guillou, François Léon, Sébastien Martin.

Daniellou, secrétaire greffier.

**

feuille n° 88 et 89

19 germinal an II

« Ce jour dix neuf germinal l'an second (2) de la république française une et indivisible se sont assemblés les citoyens maire et officiers municipaux de la commune de Pleyber-Christ où ont été présents les citoyens Gilles Huet maire, Julien Messenger, Jean Marie Guillou, François Léon, Sébastien Martin et Guillaume Pouliquen, officiers municipaux. Présent le citoyen Pierre le Joncour, agent national.

En l'endroit le citoyen maire a fait donner lecture à l'assemblée du Décret de la convention Nationale du neuvième jour de nivose, l'an second (3) de la république française une et indivisible, qui assujettit au serment les filles ou femmes attachées aux ci devant congrégations de leur sexe. En l'endroit le conseil municipal délibérant sur le contenu au présent décret a arrêté et arrête que les citoyennes Marie Pape, Jeanne Pape et Anne Caroff, ci devant religieuses des ci devant ursulines de St Paul de Léon étaient soumises au serment exigée par la dite loi sus mentionnée, et qu'il étoit urgent de les appeler en la maison commune pour donner leurs déclarations de prêter le serment sus mentionné, ou leur refus. Lesquelles citoyennes Marie Pape, Jeanne Pape et

(1) Voir note 2 page 217.

(2) 8 avril 1794.

(3) 29 décembre 1793.

AUMONIERS DE LA COMMUNAUTÉ

Avant la Révolution

Monsieur le Scholastique, mort ou changé en	1659
— Larret	1668
— Pierre Basset.....	1685
— Alain Marc.....	1698
— Jean Rannou.....	1700
— Cargour	1702
— Le Gall.....	1717
— Sanquer	1728
— Le Vern.....	1731
— Puluhen	1737
— Favé	1743
— Pinvidic	1748
— Blouch	1761
— Coat	1766
— Péron	1772
— Kerboul	1780
— Migeot	1783
— Favé	1786
— Corrigou, guillotiné à Quimper en	1794

Depuis la Révolution

Monsieur Cariou	1820-1835
— Tous	1835-1839
— Richou, mourut au bout de six mois....	1840
— Rozec	1840-1845
— Gabriel Menguy.....	1845-1869
— Louis le Dréau, d'abord auxiliaire de M. Menguy.....	1868-1871
— Charles Gras.....	1871-1877
— Eugène Nicolas.....	1877-1883
— Eugène Janvier.....	1883-1888
— Pierre Mével.....	1888-1893
— le Chanoine Eugène Goulven.....	1893

Anne Caroff, s'étant rendues en la maison commune, lecture leur a été donnée du décret prédatté, par le secrétaire greffier, en présence de la municipalité. Lesquelles répondant à la demande qui leurs a été faite de prêter le serment susmentionné. Elles ont répondu d'une voix unanime qu'étant requises de prêter le serment prescrit par la convention nationale, ont répondu que nées françaises, elles se font une gloire d'avoir le cœur vraiment françaises; leur plus ardent désir est le bonheur de leurs concitoyens; elles adressent tous les jours au ciel leurs faibles prières pour qu'ils soient tous heureux. Elles seroient au désespoir de rien faire qui pût troubler l'ordre public, et, depuis leur entrée dans les maisons où la charité de leurs parents les ont accueillies, elles défient qui que ce soit de les trouver coupables d'aucun délit national, à moins que la fidélité pour Dieu ne puisse leur être imputée à crime. Si elles coupables, elles seroient les premières à requérir d'être frappées du glaive de la loi, mais aussi, sûres de leur innocence, elles sollicitent votre clémence et votre justice, à l'effet de demeurer dans l'asile où la Providence les ont placées. Quant au serment, les motifs qui nous ont empêchées jusqu'à présent de le prêter subsistent toujours.

Marie Pape, Jeanne Pape, Anne Caroff.

Le conseil municipal délibérant sur la déclaration faite par les citoyennes Marie Pape, Jeanne Pape et anne Caroff sera arrêté et arrête qu'extrait de la présente délibération sera délivré par le secrétaire greffier à l'agent national pour être par lui présenté aux citoyens formant le comité de surveillance de cette commune pour y être fait droit comme il sera vu appartenir.

Fait et arrêté les jour, mois et an que devant.
Huet, maire, G^{ms} Pouliquen officier m.pal; Julien Messenger, officier m.pal; Sébastien Martin, officier m.pal. Daniellou, secr. greffier, François Léon, officier m.pal. Le Guillou, officier m.pal; Pierre Lejoncour, agent national.



feuille n° 90

24 germinal an II (1)

Par continuation de la délibération de ce jour, nous, maire, officiers municipaux et agent national de la commune de Pleyber-Christ, assemblés au lieu ordinaire de nos séances (2). En l'endroit il nous a été déposé sur le bureau un extrait des registres du comité de surveillance de la commune de Pleyber-Christ en date de ce jour vingt quatre germinal pré-

(1) 13 avril 1794.

(2) Dans la sacristie basse de ladite paroisse (note du copiste).

sent mois, la déposition nous a été faite par le citoyen Guillaume Fichou, membre du comité de surveillance de la dite commune laquelle délibération lecture nous a été donné par le secrétaire greffier. De tout quoi nous avons reconnu que les citoyens membres du comité nous invite de désigner les citoyens pour être consté gardiens des citoyennes Marie et Jeanne Pape et Anne Caroff, qui sont déclarée suspect pour s'être refusées de prêter le serment exigée d'eux en vertu de la loi du neuf nivos dernier. Lesquels citoyennes Marie et Jeanne Pape et Anne Caroff sont mis en état d'arrestation savoir Marie Pape au lieu du K/verne, Jeanne Pape au lieu du K/goat Bian chez le citoyen François Mader du même lieu, et la dite Anne Caroff au lieu du Nonnot, chez le citoyen Jacques Caroff du même lieu, et sa mère. Le conseil délibérant a arrêté et arrête que c'est au citoyens du comité de surveillance qu'est attribuée la surveillance des gens suspecte et non à la municipalité et qu'extrait de la présente délibération sera délivré par le secrétaire greffier pour être envoyé par l'agent national au comité de surveillance pour y être fait droit comme il sera vu appartenir. Fait les jour, mois et an que devant. — Huet, maire; Sébastien, Martin, Guillaume Pouliquen; Julien Messenger, Guillou François Léon, officiers municipaux. Pierre le Joncour; Daniellou secr. Greffier.



feuille n° 119

Ce jour, vingt huit germinal l'an trois (1) de la république française une et indivisible, nous membres du conseil général de Pleyber Christ, attestons le non incivisme des citoyennes Marie Pape, Jeanne Pape et Anne Caroff ci devant religieuses résidentes en cette commune. En foi de quoi nous leur avons délivré expédition du présent en la maison commune de Pleyber Christ, les jour, mois et an que devant.

(Note fournie par M. le Recteur et MM. les Vicaires de Pleyber-Christ — 23 Février 1929).



PLEYBER-CHRIST. — Kerygoat-Vihan

Grenier: 10 m. 50 x 5 m.
Cachette: 5 m. x 1 m. 50



Marie PAPE (Religieuse)

Marie, fille légitime de Paul Pape et de Barbe Linizan née le troizième Avril mil sept cent dix neuf fut baptisée le lendemain par moy soussigné prêtre à ce commis par le sieur

(1) 17 avril 1795.

recteur, et nommée par François Le Maguet et Jeanne Herlan, parrain et marraine qui ne signent.

Paul Pape — Pierre Guédon, prêtre.



Jeanne PAPE (Religieuse)

Jeanne, fille légitime de Jean Pape et de Marie Corre née le diseptième Juin l'an mil sept cents quarante deux a esté baptisée le mesme jour par le curé soussigné. Parrain et Marraine Hervé Pape et Jeanne Corre qui signent.

Hervé pape, Jean Pape, Anne Cor.

H. Donval curé de Pleiber-Christ.



Anne CAROFF (Religieuse)

Anne, fille légitime de Jean Caroff et de Marie Coat son épouse du village de Nonnot, née ce jour vingtième du mois de Juillet mil sept cent soixante deux a été baptisée par le curé soussigné le vingt deux des dits mois et an. Parrain et Marraine Yves Mer et Anne Caroff qui ont signé.

Yves Mer — Anne Caro.

François Meudec, curé de Pleiber-Christ.



Marie PAPE (Nièce de Marie, sœur de Jeanne). K/goat-Vi-han
Mariage: Madec-Pape.

Après les fiançailles et les trois bans publiés dans l'église paroissiale de Pleiber-Christ par trois jours solennels et consécutifs les quatre, dix et disept avril mil sept cent soixante quatorze toujours sans opposition ny révélation d'aucun empêchement canonique ou civil (1), François et Louise Pouliquen originaire de la paroisse de Saint-Thégonnec et habitué sur celle-cy depuis treize ans decreté d'autorité de justice en la juridiction et Comté de Penhoat suivant decret à nous apparu en date du quatorzième mai mil sept cent soixante quatorze, signé A. Le Duc (?)

pour le greffe y recours en tant que besoin.

Et Marie Pape, fille de Jean et de défunte Marie Corre, de cette paroisse ont ce jour disept Mai susdite année contracté mariage ensemble par parole du présent en l'église paroissiale de Pleiber-Christ et reçu la bénédiction nuptiale du soussigné prêtre à ce délégué par M^r le Recteur, en présence de Jean et Guillaume Pape Jacques Pouliquen, et autres soussignés.

(1) François Madec, fils mineur des défunts.

Jean Pape, Guillaume Pape, Hervé Pouliquen, Jean Pouliquen de Kersulgen.

J. Frs Roudaut Curé de Pleiber-Christ.

Enfants nés de ce mariage:

Guillaume et Marguerite..... 9 Juin 1775
Marie Jeanne Marguerite..... 2 février 1777
Jeanne 25 mars 1778
Alain 25 mai 1779

et autres qui n'ont pas été identifiés.

(Note de M. l'abbé Pouliquen, recteur de Pleyber-Christ).
20 Mars 1929.



Extrait de : RECETTES SECULIERES — PENSIONNAT —
1751-1780

Recueil (Récapitulation) : février 1763 à février 1764 :
Reçu pour un an pour Marie le Pape.... 120 livres
Détail: Mars et partie Février 1763 :
Reçu de Jean le Pape pour le 1^{er} quartier
de sa fille Marie..... 30 l.
Juin 1763:
Reçu de Jean le Pape pour le 2^e quartier
de sa fille Marie..... 30 l
Jbre 1763:
Reçu de Jean le Pape pour le 3^e quartier
de sa fille Marie..... 30 l.
9bre 1763:
Reçu de Jean le Pape pour le quatrième
quartier de pension de sa fille Marie.. 30 l
Recueil: 13 Février 1764 à 13 fév. 1765:
Reçu pour Marie Pape pour trois mois... 30 livres
Détail: Avril 1764. — Reçu pour le 1^{er} quartier
de la seconde année de pension de Marie
le Pape 30 l.
Un vide d'une année.
Recueil: Fév. 1766 à Fév. 1767:
Reçu pour Marie le Pape pour 3 mois.. 30 livres
Détail: Avril 1766. — Reçu de Jean Pape pour le
1^{er} quartier de Marie sa fille 30 l.
Rem. — A/ Elle aurait donc été présente:
1^e — l'année entière 1763
2^e — 3 mois en 1764 ou fin 63
3^e — 3 mois en 1766 ou fin 65
B/ On trouve une fois (Marie) Pape et une fois également
(Jean) Pape; ailleurs, c'est Le Pape.
(Note de M. Le Roux, professeur au Collège).

UN VOYAGE AU PAYS DES COMPTES

Note de M. l'Abbé Le Roux,

professeur au collège de St-Pol-de-Léon.

Un livre de dépenses, dit-on, est un magasin de bric à brac. Possible; mais un tel magasin, est aussi, parfois, un musée fort intéressant. C'est le cas des Comptes des Dames Ursulines. Grâce au recul du temps, on s'intéresse vite non seulement au prix des choses, mais surtout peut-être à l'objet de certaines dépenses ou à la façon dont elles sont formulées.

Exemples tirés du Journal et des Recueils triennaux des dépenses:

I. — INTERET DANS LE CHIFFRE DE LA DEPENSE.

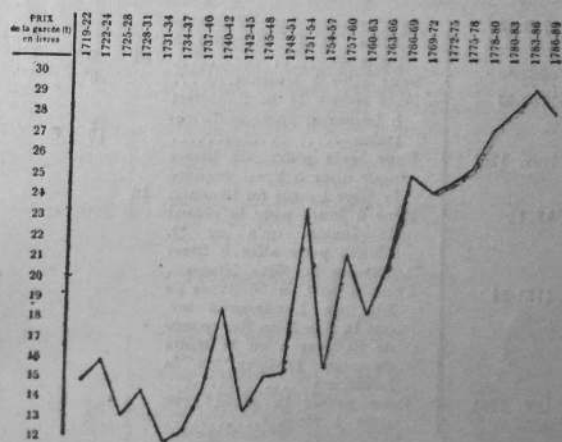
A/ DENREES ET OBJETS DIVERS :

a/ Prix unitaires :

		L. (1)	S.	D. (Fr.)
Fév. 1753	Une barrique de vin.....	39	10	
1757-60	Un boisseau de blé noir....	5	5	
1760-63	Un boisseau d'orge.....	5	14	2
Avril 1742	Une livre de raisin.....		4	
Août 1748	Une livre de cannelle.....	8		
—	Une livre de poivre.....	1	16	
Fév. 1753	— riz.....		5	
1786-89	—		6	
1808-11	—		10	8
1814-17	—			0,45
1748-51	Une livre de thé.....	4		
Mai 1752	—	3		
1780-83	—	3	7	
1786-89	—	2		
1808-11	Une livre de café.....	4	19	4
1814-17	—			1,25
1722-24	Une livre de sucre.....	10	2	
Fév. 1744	— noir.....		7	1
1751-54	— en pain....		14	7
1808-11	—	3		
Janv. 1758	Une cafetière de fer blanc..		10	
Déc. 1721	Un dé.....		2	
—	Une cuiller de bois.....			4
Mai 1785	Une paire de souliers.....	1	15	
1780-83	—		5	
1719-22	Une livre de savon.....		14	8
1760-63	Une vache.....	51		
—	Un cheval.....	69		
Mai 1749	Un petit cochon à nourrir..	7		

(1) Livre tournois; 20 sols à la livre; 12 deniers au sol.

b) Variation par « triennats » des prix du froment payés par les Ursulines, de 1719 à 1789:



B/ SALAIRES :

		L.	S.	D.
Août 1748	Pour avoir arraché deux dents		1	4
1748-51	Location d'une chèvre pour un mois.....		4	10
Déc. - 51	Au remetteur pour le pié d'une religieuse.....		1	
1754-57	A Bernard Toulancoat, notre jardinier, pour son année. 90			
Oct. 1759	A la faiseuse de Chandelle pour 5 jours 1/2.....	2	15	

(1) « La garcée était généralement de cent livres ». (Aperçu historique sur la paroisse de Plougoulin, par J. Tanguy, p. 53).

C/ VOYAGES :

		L.	S.	D.
1742-45	Pour rendre les Révérends Pères de la Retraite à Quimper	25	9	
1722	Pour aller à Morlaix.....		5	
1760-63	Pour rendre le R. P. Corret à Lesneven après notre retraite		18	9
Nov. 1751	Pour trois jours de litière pour aller à Brest prendre la Mère Ursule du Drennec.	18		
1751	Pour 5 jours pour le cheval de louage qu'a eu M. Blouch pour aller à Brest prendre la Mère Ursule..			
1751-54	Pour le port de 80 livres de Riz, de Landerneau icy, que la Rde Mère Radegonde de St-Marc a eu la bonté de nous envoyer de la Louisiane	2	10	
Oct. 1751	Pour passer la grève pour aller à Henvic.....		2	

II. — INTERET DANS LA NATURE DE LA DEPENSE :

A/ EDIFICATION :

a/ Aumônes:

Janv. 1722	Aux dames questeuses.....	6		
Mai 1722	Donné aux Capucins.....		10	
1757-60	Donné aux Clairines pour la béatification de Notre Mère Angelle, et pour l'aumône du Jubilé.....	76	11	6
Avril 1753	Donné pour les Religieux de la Trinité pour la Rédemption des Captifs.....		12	
Avril 1753	Donné pour les Religieuses Ursulines de Québec qui ont été incendiées.....	42		
Nov. 1751	Donné aux R. Pères Carmes déchaux de Brest en quête.		12	

b/ Reconnaissance :

		L.	S.	D.
1742-45	Pour 21 messes pour remercier Dieu de nous avoir préservés d'un plus grand malheur (Incendie des paroissiens — 12 oct. 1742)....	10	10	
Acût 1753	Donné pour des messes pour feu Mgr de la Bourdonnaye en reconnaissance de 48 l. 5 s. que nous avons reçues suivant ses dernières volontés.....		6	

B/ US ET COUTUMES D'AUTREFOIS :

Juin 1722	Pour des tuyaux (plumes à écrire)		6	
Mai 1722	Pour repasser des tranches-plumes et siseaux.....		15	
Janv. 1732	Pour deux saignées.....		10	
Juill. 1748	Pour une corde de rouet..	2	6	
1754-57	Pour 2 paires de mouchettes.	1	4	
Nov. 1748	Païé en cordes de viole....	1	10	
Mai 1722	Donné à un officier joint à plusieurs autres captifs de Barbarie	1	5	
Juill. 1753	A Guillaume Rest pour son année de gages y compris sa capitulation.....		45	
1731-34	Pour les décimes des 3 années dernières.....	54	3	

III. — INTERET DANS L'EXPRESSION DE LA DEPENSE :

A/ FORMULES DU « TERROIR »

1737-40	Pour faire aller les cloches de l'Hôpital autour de la ville annoncer la mort de Ma Mère St Joseph de Costlogon	6	5	
Mai 1753	Pour un emplâtre au Cou-racher (rebouteur).....		5	

A/ FORMULES DU TERROIR (suite)

		L.	S.	D.
Déc. 1751	Pour socquer l'âne (ferrer)...		15	
Janv. 1754	Pour du fil d'orgeal jaune...		5	
Juil. 1753	Pour un battoué et deux pesseaux		16	6
1722-25	Pour étamer les castrolles..	20	12	
1722-25	Pour paller l'enclos et les vergers	29	0	6
1751-54	Pour la façon de deux qué-lornes pour mettre le miel.		3	
1745-48	Pour des trempes (fumier) et charner nos terres..	179	6	9
Déc. 1741	Pour des aiguilles d'estames (à tricoter).....		2	6
1725-28	Pour la ferme (location) du douet (3 années).....		54	
Sept. 1732	Pour des belocès, etc.....	6	5	

B/ FORMULES SURANNEES :

1748-51	Au couvreur pour désaraigner l'Eglise.....	1	10	6
Juin 1736	Pour nettir la fontaine....			
1742-45	Pour le meneur du Monsieur qui a fait la queste dans le Minihy (Incendie des parloirs)		3	

C/ FORMULES SIMPLEMENT CURIEUSES :

1748	Paié pour un cheval mort pour avoir été mal attaché au verger.....		24	
1754	Paié pour finir les femmes de la buée.....	1	35	

OBSERVATIONS :

1. — « Apprécier la correspondance entre la livre tournois d'autrefois et le franc d'aujourd'hui était un problème déjà extrêmement difficile avant le bouleversement actuel des valeurs monétaires. Déterminer le pouvoir réel de la monnaie aux diverses époques est un problème plus délicat encore et auquel on n'a jamais pu apporter de solutions vraiment satisfaisantes. Le multiplicateur 4, quand il s'agit de sommes se rapportant à la fin de l'ancien régime, était généralement, vers 1900, considéré comme donnant à peu près l'équivalent en monnaie contemporaine. Mais, en supposant qu'il ait été

alors exact, il a bien cessé de l'être depuis. » M. Marion. — *Dictionnaire des Institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, 1923, page 384.

II. — D'autre part, on lit dans les *Etudes*. — 20 Mars 1929, p. 743 — : d'après les calculs de M. Lafon (*Beaumarchais, le brillant armateur*, 1928 — à propos de faits relatifs à 1776-79), la livre tournois vaut à peu près 8 francs de notre monnaie. »

❦

Un des panneaux de l'ancien autel que les Ursulines possédaient dans leur couvent du Grand Séminaire de Léon est fort curieux, mais d'une interprétation assez épineuse. Il représenterait, dit-on, sous une forme allégorique, le double idéal que doit, précisément, se proposer une « vierge institutrice. »

a/ *A gauche*, Ste Angèle, assise, est tout illuminée par des rayons d'une lumière céleste. Elle médite profondément sur les vérités de la foi.

(C'est la vie *contemplative*).

b/ *A droite*, dans le même panneau, Ste Angèle apparaît debout. Elle est plongée dans l'étude et tient à la main un livre ouvert.

(C'est la vie *active*).

L'autel en question, qui se trouve aujourd'hui dans la petite chapelle du collège, appartenait peut-être aux Lazaristes. Dans ce cas, les religieuses l'auraient modifié à leur gré. Mais il est plus probable qu'il s'agit du maître-autel de l'ancien monastère des Vieilles Ursulines.

D'après M. Bizard, sculpteur, très compétent en la matière, cet autel — hélas ! bien mutilé — serait sorti, comme tant d'autres d'un des ateliers de St-Pol, si nombreux au xvii^e et au xviii^e siècles. Il daterait de 1670 environ.

TABLE DES MATIÈRES

Bibliographie	IX
Remerciements	XIII
Lettre-Préface de Sa Grandeur Mgr Duparc, Evêque de Quimper et de Léon	XV

PREMIERE PARTIE

Le Vieux Monastère

Chap. I. — Voix du passé.....	3
Chap. II. — Humilité et esprit d'initiative.....	6
Chap. III. — Le grain de sénevé et les semeurs..	9
Chap. III. — Le grain de sénevé et les semeurs.	9
Chap. IV. — Au pays d'Armorique	12
Chap. V. — Heureux débuts à Saint-Pol. La Vierge Noire	16
Chap. VI. — Le Monastère des « Vieilles Ursu- lines » et Dame Pauvreté	22
Chap. VII. — Description du « Vieux Monastère.	28
Chap. VIII. — Histoire d'un clocher	37
Chap. IX. — Cœurs d'apôtres	42
Chap. X. — Le Culte des Morts	50

DEUXIEME PARTIE

Persécution

Chap. XI. — Vers la tourmente révolutionnaire. La dispersion	57
Chap. XII. — Les Isolées	72
Chap. XIII. — Héroïsme et dévouement	82

TROISIEME PARTIE

Résurrection

Chap. XIV — Aube nouvelle	97
Chap. XV. — Deux Prieures: Révérende Mère Saint Charles (1840-1902); Révérende Mère Marie de Gonzague (1851-1913)	107
Chap. XVI. — Monsieur le Chanoine Ollivier, Supérieur	120

QUATRIEME PARTIE

Exil

Chap. XVII. — L'Expulsion de 1907	131
Chap. XVIII. — Sur la terre étrangère	143
Chap. XIX. — La Grande Guerre.....	153
Chap. XX. — Patriotisme et Charité	166

CINQUIEME PARTIE

Retour

Chap. XXI. — En route pour le pays natal	187
Chap. XXII. — A Saint-Pol-de-Léon	196
Chap. XXIII. — Vers l'avenir. Espoir et Con- fiance	206
APPENDICE. — Notes et pièces justificatives	213

IMPRIMÉ

DANS LES ATELIERS

DE LA PRESSE LIBÉRALE DU FINISTÈRE

RUE DU CHATEAU

1929 — BREST — 1929

